INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES NON MONUMENTAUX DE CHAMPAGNE : III, Vestiges d'habitat seigneurial fortifié en Champagne centrale

Michel Bur, D. Bodovillé, Jean-Pierre Boureux, R. Threiss

▶ **To cite this version:**

Michel Bur, D. Bodovillé, Jean-Pierre Boureux, R. Threiss. INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES NON MONUMENTAUX DE CHAMPAGNE : III, Vestiges d'habitat seigneurial fortifié en Champagne centrale. ASSOCIATION RÉGIONALE DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LA PROMOTION DE L'ETUDE ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUES, EN LIAISON AVEC LE MONDE DE L'ÉCONOMIE (A. R. E. R. S.), 3, 1987, Cahiers des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Reims. hal-04348344

HAL Id: hal-04348344

https://hal.science/hal-04348344v1

Submitted on 16 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES NON MONUMENTAUX DE CHAMPAGNE

publié par

Michel BUR

- III -

Vestiges d'habitat seigneurial fortifié en Champagne centrale

avec la collaboration de D. BODOVILLÉ, J.-P. BOUREUX et R. THREIS

Cahier des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Reims
édité par l'
ARERS

n° 3

1987

Vestiges
d'habitat seigneurial fortifié
en Champagne centrale

Dépôt légal : 3e trimestre 1987

INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES NON MONUMENTAUX DE CHAMPAGNE

publié par

Michel BUR

- III -

Vestiges d'habitat seigneurial fortifié en Champagne centrale

avec la collaboration de D. BODOVILLÉ, J.-P. BOUREUX et R. THREIS

Cahier des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Reims
édité par l'
ARERS

n° 3 1987

avant - propos

Voici le troisième fascicule de l'inventaire des sites archéologiques non monumentaux de Champagne. Les deux premiers avaient trait aux vestiges d'habitat seigneurial fortifié du bas-pays argonnais (1972), de l'Ardenne et de la vallée de l'Aisne (1980). Celui-ci, élaboré, comme le précédent, au sein de l'équipe associée au C.N.R.S. 1008 "Habitat fortifié de l'Est de la France", répertorie le même type de vestiges dans la plaine de craie, entre l'Aisne et l'Aube, soit dans la plus grande partie du département de la Marne. Il sera suivi prochainement - du moins est-il permis de l'espérer - d'un quatrième fascicule relatif au département de l'Aube. Il s'inscrit d'autre part dans un cadre géographique élargi, puisque désormais les membres de l'équipe étendent leurs recherches à la Lorraine et à la Franche-Comté (1).

L'enquête, dont il est fait ici état, prend appui sur les plus anciens plans cadastraux ainsi que sur les monographies villageoises rédigées au siècle dernier par les curés et les instituteurs. Cette documentation permet de dresser une carte provisoire, qui oriente la prospection et en assure le rendement. A un premier repérage succèdent des opérations plus complexes de localisation et de description qu'accompagne dans la mesure du possible un relevé topographique au millième. Parallèlement le dépouillement des archives et des textes narratifs procure les indications historiques nécessaires à l'identification des sites et à leur datation. On aboutit ainsi à la rédaction de dossiers soigneusement formalisés qui rassemblent les données susceptibles d'intéresser l'historien et de servir de justification à une fouille éventuelle.

Maintenant que la démarche a été adoptée par la Sous-Direction de l'Archéologie pour la réalisation de son programme H 40, il est inutile de la justifier davantage. Au reste, elle a fait ses preuves depuis quinze ans. En 1981 et 1982 s'est réunie une commission pour la normalisation du vocabulaire descriptif des fortifications de terre dont M. de Doyen M. de Bouard a bien voulu me confier la présidence. Cette commission a dressé, dans la perspective d'une saisie informatique, la liste exhaustive des critères typologiques à prendre en considération. Il en a été tenu compte ici, dans la rédaction des notices, les tableaux rassemblant les traits les plus significatifs pour l'historien.

J'ai accueilli avec grand profit les suggestions des lecteurs et introduit une colonne "Justice" dans le tableau des maisons et maisons fortes, tout en estimant qu'une telle mention n'a de sens que si elle est mise en relation avec sa date et ses conditions d'exercice. Le tableau renvoie donc toujours aux dossiers correspondants qui regroupent, autant que les documents le permettent, tous les renseignements relatifs à l'environnement matériel, social, institutionnel des vestiges répertoriés. J'ai systématiquement indiqué les dépendances féodales (fortement structurées en Champagne), développé les analyses des citations faites en latin, et, chaque fois que cela a paru nécessaire, ajouté une note critique ou historique à la fin des dossiers. Il n'a pas été possible d'aller plus loin pour des raisons de coût d'impression, mais aussi parce que cet ouvrage n'est pas un livre d'histoire, mais un atlas archéologique. Il doit être utilisé à l'instar d'un recueil de textes. C'est ce qui constitue ses limites mais aussi son originalité.

---

(1) E. Affolter et J.Cl. Voisin, **L'habitat seigneurial dans les pays de la Haute-Saône (XIe-XVIIe siècles),** Thèse de 3ème Cycle, Nancy, 1982.
G. Giuliato, **Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale au Moyen Age (Xe-XVe siècles),** Thèse de 3ème Cycle, Nancy, 1984.

Certains dossiers comportent des témoignages écrits volumineux, celui de Bussy en particulier. On sait qu'au XIXe siècle, il a existé une romanomanie puis une celtomanie qui attribuaient aux Romains puis aux Gaulois les fortifications de terre du Moyen Age. En Champagne a sévi autour de La Cheppe, Courtisols, Bussy, une hunnomanie dont il est intéressant de suivre le cheminement à travers les écrits des érudits locaux. Ceux-ci se recopient en déformant toujours un peu plus les propos de leurs prédécesseurs.

Il eut été souhaitable d'éclairer le site de Bussy en recourant aux comptes rendus des fouilles ordonnées par Napoléon III. Malgré l'aide de M. H. Delporte, conservateur en chef du Musée de Saint-Germain-en-Laye, ce projet n'a pas abouti. *Le seul carnet de fouilles connu, celui de Le Laurain, ne contient pas de notes mais simplement des tableaux sur lesquels sont récapitulés, tombe par tombe, les objets découverts dans un certain nombre de cimetières gaulois ou gallo-romains, en particulier dans celui de la colline du Piémont à Bussy-le-Château, où 95 tombes ont été découvertes de janvier à mars 1866. On n'y trouve pas un seul mot sur le tumulus de Bussy dont la fouille a été menée quelques années auparavant (1858)* (2).

Préparé par les mémoires de maîtrise de D. Bodovillé (1971) et de R. Threiss (1979), cet inventaire a été complété pour les 279 communes restantes par une enquête que j'ai effectuée avec J.P. Boureux. Si j'en ai retardé la parution, c'est que j'espérais que D. Bodovillé reprendrait sa recherche et, en l'élargissant, la transformerait en thèse de 3ème cycle. Cela n'a pas eu lieu, malheureusement, vu les qualités dont témoignait son premier travail. J'ai donc vérifié tous les relevés topographiques, enrichi la documentation écrite et fait procéder à l'uniformisation de la présentation graphique. J.P. Boureux a réalisé les photographies aériennes. Ma gratitude va naturellement à l'Association régionale pour l'Etude et la Recherche scientifique (A.R.E.R.S., 4 rue Pluche, Reims) et à son président J. Tournier-La Ravoire qui ont accepté une fois de plus d'assumer la charge de la publication, ainsi qu'aux organismes qui ont apporté leurs concours financiers, le CONSEIL GENERAL DU DEPARTEMENT DE LA MARNE et le CONSEIL REGIONAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE. Que tous veuillent bien trouver ici l'expression de nos remerciements.

---

(2) Renseignement aimablement fourni par M. P. Roualet, chargé de mission au Musée des Antiquités nationales, qui travaille actuellement sur les notes de Le Laurain.

LE CHATEAU A MOTTE ET BASSE-COUR

Le château à motte et basse-cour (*motte and bailey castle,* en anglais) est un cas particulier de résidence aristocratique par opposition à la maison paysanne et à la résidence bourgeoise. Il consiste, selon la formule la plus simple (1), en une enceinte de terre fossoyée et palissadée, juxtaposée à un tertre également fossoyé, portant un édifice à vocation militaire et résidentielle, la tour en bois. Le tertre, de forme tronconique ou hémisphérique, est partiellement ou totalement fait de main d'homme, qu'il résulte de l'accumulation de matériaux ou du remodelage d'un chicot rocheux. Il mesure de 30 à 100 m de diamètre à la base et sa hauteur peut dépasser 20 m. Ce type de construction se rencontre dans toute l'Europe, de la Vistule à l'Atlantique, de la Scandinavie à l'Italie du Sud où les Normands l'ont introduit au XIe siècle (2).

Si le château à motte et basse-cour peut encore s'observer à l'état de vestiges sur le terrain, quelle place occupe-t-il dans la documentation écrite du Moyen Age ? Pratiquement aucune. Chartes et chroniques parlent de *castrum, castellum, oppidum, munitio, fortericia.* Ces mots ont une acception générale et recouvrent aussi bien les enceintes publiques collectives (*municipium*) que les refuges lignagers des puissants, quel que soit le matériau utilisé. Bien plus, jusqu'au milieu du XIIe siècle, il n'y est pas question de motte au sens spécifique défini ci-dessus. C'est Suger en France, Ordéric Vital en Normandie qui les premiers emploient ce terme pour désigner l'éminence seigneuriale, le tertre portant la tour : *In mota, scilicet turre lignea superiori , se recipit,* écrit l'abbé de Saint-Denis à propos du sire du Puiset. Une charte comtoise de la même époque (1133) mentionne un certain *Pontius de Mota de Bello Joco* (3).

Ce terme de *motta* n'a pas été choisi au hasard. Il signifie à l'origine : poignée de terre (*cespes*) puis accumulation de poignées de terre faisant barrage, chaussée retenant l'eau d'un étang. On comprend qu'il ait fini par désigner le tertre castral quand on sait que beaucoup de châteaux primitifs étaient situés dans des fonds humides et que l'eau était la défense naturelle des ouvrages de terre et de bois (5).

Avant le milieu du XIIe siècle, la motte est ordinairement appelée dans les textes *domnio, dunio, dongio,* parce qu'elle porte la demeure du *dominus.* Dans la chronique d'Ardres, Lambert précise : *motam altissimam sive dungionem eminentem.* Le donjon est en effet, à l'origine, le soubassement de la maison du maître, dite *domus principalis et defensiva* dans la chronique de Mouzon, *domus defensabilis* dans le Domesday Book, *turris* ailleurs. Il est par conséquent le siège de la puissance judiciaire et le piédestal du pouvoir de commandement. Déjà Thégan au IXe siècle indique que l'empereur plantait sa tente sur une éminence de manière à être bien vu de tous ses soldats : *Post eos venit Hlutharius ubi erat imperator, pater ejus, sedens in papilione suo, quod erat extensum in altum valde in campo magno, ubi eum exercitus omnis contemplari potuit.* C'est tout naturellement que les seigneurs, délaissant l'eau pour le relief, élevèrent des mottes sur des arêtes rocheuses et des pitons, où elles étaient militairement inutiles, en signe de domination (6).

---

(1) Certains châteaux regroupent plusieurs mottes, par exemple celui de Bussy-le-Château décrit dans cet inventaire. Cf. M. Bur, Mottes multiples et groupes de mottes : un problème de définition, **Mélange en l'honneur de M. de** Boüard, 1982, p. 39-48.

(2) M. de Boüard, La Motte, **L'archéologie du village médiéval**, Centre belge d'Histoire rurale, Louvain-Gand, 5, 1967, p.37.

(3) Suger, **Vie de Louis VI le Gros**, éd. H. Waquet, 1929, p. 140.

(4) En 1083, donation à l'abbaye de Bèze par *Pontius, castelli Belli Joci dominus,* et en 1133 un autre Ponce s'intitule *Pontius de Mota de Bello Joco.* Cf. Bertin, Histoire généalogique de la maison de Beaujeu-sur-Saône, **Société d'Agriculture ... de Haute-Saône,** 1901, p. 234 et 1903, p. 327 d'après E. Affolter, P. Pégeot, J.Cl. Voisin, **L'habitat médiéval fortifié dans le nord de la Franche-Comté,** Montbéliard, 1986, p. 40.

(5) M. de Boüard, Quelques données françaises et normandes concernant le problème de l'origine des mottes, **Château-Gaillard**, 2, 1964, p. 19-27.

(6) Lambert d'Ardres, **Histoire des comtes de Guines et des seigneurs d'Ardres**, M.G.H., SS XXIV, p. 613 (c. 109) ; **Chronicon mosomense**, M.G.H., SS.XIV, p. 606 (c. 8) ; **Domesday Book**, Record Commission, 1783, 184 d. ; Thégan, **Vita Hludovici imperatoris**, M.G.H., SS.II, p. 602. Ce dernier document nous a été aimablement signalé par St. Lebecq.

Tandis qu'à la longue le mot donjon finit par désigner les grosses tours de pierre, celui de motte connut vers la fin du Moyen Age une vulgarisation dont témoigne encore la toponymie. Aux XIVe, XVe, XVIe siècles, la motte est devenue une terrasse fossoyée quasi sans élévation, une plate-forme circulaire ou plus souvent quadrangulaire, sur laquelle les chevaliers construisent leur maison. Il allait de soi qu'une maison seigneuriale ne pouvait avoir comme soubassement qu'une motte, ce vocable gardant de son orgine castrale une connotation de noblesse. Il ne s'agissait pourtant que de modestes sites fossoyés (*moated sites*) au regard des tertres élevés quelques siècles auparavant (7).

C'est en effet entre le milieu du Xe et le milieu du XIIIe siècle que furent édifiées les vraies mottes castrales. Montretemps dans le comté de Grandpré semble être la plus récente de Champagne (1243). La plus ancienne, antérieure à celles de Vinchy, Douai, Mouzon, subsiste encore dans les marais de Chantereine, près de Thin-le-Moûtier. Elle date des années 950-970 (8). Si la plupart des mottes remontent aux XI-XIIe siècles, il en existe, comme il vient d'être dit, de plus récentes de même qu'il existe une utilisation récente des mottes, après qu'elles aient été privées de leurs superstructures résidentielles et militaires. Au XVIIIe siècle, certains seigneurs normands montaient encore sur leur motte pour rendre la justice.

Le château à motte est donc contemporain du château de pierre, qu'il s'agisse du *Bergfried* - simple refuge ou tour de guet - des pays d'Empire et du Languedoc, ou du grand donjon quadrangulaire résidentiel des pays de l'Ouest et de l'Angleterre. Les deux types de construction mettre en œuvre des matériaux différents, la pierre coûteuse à tailler et à transporter d'une part, la terre et le bois de l'autre. Le prix de revient était différent, mais l'efficacité longtemps identique, vu les moyens dont disposaient les assaillants. Aussi les plus grands princes n'hésitèrent-ils pas à posséder des châteaux de terre et à loger dans des tours de bois.

Les XIe et XIIe siècles ont vu également la multiplication d'une autre sorte de forteresse de terre, la petite enceinte circulaire, de 30 à 100 m de diamètre, sans *domnio,* c'est-à-dire sans signe visible de la présence d'un *dominus.* Est-ce à dire que l'enceinte doive être considérée comme un type d'habitat fortifié politiquement et socialement inférieur au château à motte, vite associé dans l'esprit des contemporains à la simple exploitation foncière, à la seigneurie domestique ou même au parc à bestiaux. Bien des exemples vont dans ce sens. Pourtant les textes montrent que certaines enceintes, parmi les plus fortes (Vanault-le-Châtel) ont joué le rôle de centre de châtellenie (9).

Combinant la fonction résidentielle et la fonction guerrière, les châteaux à motte et les enceintes s'inscrivent, à titre de cas d'espèce, au nombre des camps retranchés que le génie militaire du haut Moyen Age a multiplié et qui n'eurent souvent d'autre fonction que de servir de point d'appui temporaire à une armée. Le vocabulaire est ici quelque peu incertain.

En 1118, le roi d'Angleterre Henri Ier Beauclerc, en guerre contre Louis VI, prépare en grande hâte la construction d'un fortin (*castelli apparatum preparat*) et comme le roi de France vient de quitter le sien, il le fait ériger sur la hauteur la plus proche (*proximo monte erigit castrum*) afin de pouvoir par là, avec ses arbalétriers et ses archers (*balistariorum et saggitariorum repulsione*) couper les vivres à l'adversaire. Mais Louis VI ayant réuni une troupe, revient à l'aube, attaque le camp anglo-normand (*novum castrum*) appelé vulgairement Malassis et le détruit. Tel est le récit de Suger. L'enceinte fossoyée de Malassis subsistait encore en 1850 au sud de Gasny. Complétant Suger, Ordéric Vital précise que Henri Ier avait également fait bâtir un autre château que les Français appellèrent le " Gîte du lièvre " (*trulla leporis*). La préparation d'éléments préfabriqués, la rapidité de l'exécution, l'existence encore au XIXe siècle d'un enclos probablement fossoyé, le surnom donné à l'autre château (le Terrier), tout laisse à penser qu'il s'agissait d'ouvrages improvisés de terre et de bois, plutôt mal que bien assis sur le sol (10).

Il en va certainement de même de la fortification que l'évêque de Verdun Thierry fit ériger pour sa protection devant Clermont-en-Argonne qu'il assiégeait (1049) : *Dudonem virum ingenuum fratesque ejus, filios Hauberti, sibi insurgentes*

---

(7) Sur les maisons seigneuriales et maisons fortes qui se multiplient dans les campagnes à partir de la seconde moitié du XIIe siècle on consultera : **La maison forte au Moyen Age**, éd. M. Bur, Table Ronde du C.N.R.S., 1986.

(8) Sur Montretemps, orthographié parfois Mont-Otran, qui n'est peut-être qu'un Montre-Tout, voir le premier fascicule de cet inventaire. Pour Chantereine, M. Bur, Recherches sur les plus anciennes mottes castrales de Champagne, **Château-Gaillard,** IX-X, Bâle, 1978, p. 55-56. Pour Vinchy, M. Rouche, Vinchy, le plus ancien château à motte, **Mélanges ... en l'honneur de M. de Boüard**, p. 365-370.

(9) Les enceintes circulaires médiévales, **Les fortifications de terre en Europe occidentale du Xe au XIIe siècles,** Colloque de Caen, 1980, **Archéologie médiévale**, XI, 1981, p. 39-53. Sur Vanault, voir le premier fascicule de cet inventaire.

(10) Suger, **Vie de Louis VI le Gros**, éd. H. Waquet, p. 187 et Orderic Vital, **Histoire ecclésiastique,** éd. A. Le Prévost, IV, 1852, p. 31

similiter domuit et munitione ante Clarum Montem firmata, ipsum castrum super eos cepit . Flodoard de son côté rapporte qu'en 952 le roi Louis IV d'Outremer tenta de bloquer Vitry-en-Perthois que tenait le comte Herbert le Vieux : *Aliam munitionem rex contra Victuriacum instruit et quosdam sibi fideles ... ad custodiam inibi dimittit.* Un siècle plus tôt, en 869, l'archevêque d'Arles Roland essayait sans succès de fermer l'entrée du petit Rhône aux Sarrazins en faisant construire un château de terre : *castellum opere tumultuario se sola terra aedificans* (11).

Les exemples plus récents sont également significatifs. Durant les guerres de Vendée, on voit les représentants en mission échelonner des postes entre Nantes et Ancenis pour contenir les insurgés et les empêcher de traverser la Loire (avril1793 - janvier 1794). Les troupes républicaines s'enferment dans des *redoutes de terre.* Lors de la répression opérée par les colonnes infernales de Turreau du 21 janvier au 15 mai 1794, le général Vimieux donne les instructions suivantes : *Il faut des camps retranchés et j' exige en conséquence qu'ils soient enclos sur le front et le flanc d'un fossé circulaire large de huit pieds et cinq de profondeur. La terre jetée en dedans formera une espèce de parapet. Des chemins assez larges pour que la cavalerie puisse défiler par quatre seront pratiqués sur les flancs de chaque camp et fermés autant que faire se pourra par des chevaux de frise ou par des abattis* (12). Il s'agit là de vastes enceintes fossoyées, avec rues, secteurs réservés à chaque bataillon, tentes alignées avec cuisine à l'arrière.

Une enquête plus approfondie révèlerait certainement d'autres travaux de terrassement du même genre. Les ingénieurs du XIXe siècle ont calculé qu'il fallait 100 ouvriers pour accumuler la terre d'une motte fossoyée de 30 m de diamètre et de 15 m de haut ; 4 hommes avec 4 haches, 1 scie de long, 2 masses carrées, 8 coins de bois pour faire quotidiennement 40 palis de bois taillés en pointe, ayant une section de 10 à 15 cm et 2 m 50 de longueur ; que 3 hommes, dont un charpentier, étaient nécessaires pour enfoncer à 1 m de profondeur et réunir par un linteau horizontal 12 mètres de palissade par jour, étant admis que ces hommes disposaient aussi d'une pelle, d'une pioche, d'une tarière, d'un marteau, d'une hâche, d'une serpe (13). On conçoit que devant les témoignages archéologiques de tels travaux les érudits du siècle dernier, négligeant leurs particularités morphologiques, leur forme généralement circulaire, leur adaptation au terrain, les aient spontanément attribués aux Romains : seul un grand Empire avait pu, à leur avis, quadriller le pays et y imprimer la marque de sa domination !

Or ce ne sont pas les légionnaires mais la masse paysanne qui tout au long des Xe-XIIIe siècles a édifié les fortifications de terre (*munitiones*). Cette main d'œuvre, habile également au bûcheronnage et à la charpenterie, était naturellement soumise aux réquisitions royales avant de répondre aux exigences de corvée des seigneurs. On touche là, dans les faits plus que dans lextes, la première et sans doute principale exaction banale connue ultérieurement sous le nom d'*opus castelli.*

La motte apparaît avec le recul du temps comme le moyen le mieux adapté à la conquête et au contrôle du terrain, à l'enracinement et à l'affirmation des nouvelles dominations territoriales. Dans un climat de concurrence sauvage, jadis évoqué par J. Flach, les ouvrages de terre ont permis à des lignages ambitieux d'étendre leur pouvoir ou, pour le moins, de le conserver. Ils furent l'instrument de la révolution aristocratique du Xe siècle, dirigée d'abord contre le roi (dont les invasions normandes avaient montré la faiblesse), puis le symbole insurrectionnel de tous ceux qui, défiant les puissances installées, voulurent se tailler une place au soleil (14).

Les mottes furent donc édifiées dans les centres traditionnels de l'exercice du pouvoir, encore que les comtes, s'appropriant héréditairement la charge qu'ils tenaient du roi, préférèrent souvent se loger dans des sites mieux choisis. Elles se multiplièrent surtout dans les zones de faiblesse du tissu politique et social, comme phénomènes de marge, de lisière, de frontière et de front de colonisation. Elles prospérèrent d'abord sur les confins des principautés, entre les noyaux durs des grandes seigneuries, dans les enclaves constituées par les biens d'église, puis bientôt, sous l'effet de la pression démographique sensible dans toutes les couches de la société, dans les secteurs de défrichement. Les tâtonnements furent nombreux, les essais parfois mal inspirés mais toutes les entreprises malheureuses, à défaut de traces dans les documents, en ont laissé sur le sol.

---

(11) Laurent de Liège, **Gesta episcoporum Virdunensium,** M.G.H., SS.X, p. 494. Flodoard, **Annales,** éd. Ph. Lauer, 1905, p. 134 (952) et 135 (953). **Annales de Saint-Bertin,** éd. F. Grat, 1964, p. 165.

(12) R. Sécher, **La Vendée-Vengé**, Paris, PUF, 1986, p. 138 et 169.

(13) G. Fournier, **Le château dans la France médiévale,** 1978, p. 52 et 79. E. Legrand-Girarde et H. Plessix, **Manuel complet de fortification**, 1909, p. 198-202, d'après J.F. Fino, **Forteresses de la France médiévale**, 2ème éd., 1970, p. 78.

(14) J. Flach, **Origines de l'ancienne France,** t. 1, p. 169 et 447. M. Bur, La motte, une arme pour une révolution, **Information historique,** 44, 1982, p. 101-108 et The social influence of the motte and bailey castle, **Scientific American,** 248, 5, mai 1983, p. 132-138.

Au nombre des constructeurs de châteaux , on compte en premier lieu les officiers publics mais aussi ceux qui, leur étant peu ou prou apparentés, disposaient de suffisamment d'hommes et de ressources pour se lancer dans l'aventure. Au XIe siècle, ce sont les détenteurs de la fortune foncière - la seule véritable fortune de l'époque - qui ont fourni le plus gros contingent de fondateurs de seigneuries. Il n'est pas abusif de prétendre que, dans certaines régions au moins comme la Saintonge et l'Angoumois, ce n'est pas le droit de ban qui a engendré le château mais le château, édifié par les serfs et les tenanciers qui a, pour son détenteur, engendré le droit de ban, c'est-à-dire le droit de commander, de contraindre et de punir la population vivant dans le détroit castral. Il convient donc de nuancer une conception par trop juridique de la révolution aristocratique et de substituer à l'expression seigneurie banale, celle plus exacte, de seigneurie châtelaine, c'est-à-dire de seigneurie née du château (15).

Nécessairement cette auto-affirmation des bâtisseurs de châteaux, qui se manifeste dans les périodes d'affaiblissement des grandes principautés (Normandie en 1035-47, Poitou en 1039-58, Champagne en 1047-65, Anjou vers 1060, Normandie de nouveau vers 1087-1106, Flandre au début du XIIe siècle) se heurte à une farouche résistance, dès que les princes - ceux qui avaient les premiers bafoué le roi - parviennent à rétablir leur autorité et à revendiquer avec toujours plus d'insistance le monopole des fortifications. Les fils de Guillaume le Conquérant proclament dans leurs *Consuetudines et Justitie* leur intention de détruire les châteaux adultérins (16). Même les évêques, qui veulent récupérer les domaines ecclésiastiques usurpés par les avoués et par là restaurer la paix publique, s'engagent dans des conflits dont les chartes, les *Vitae*, les chroniques et les *Gesta* relatent, avec détails parfois, les épisodes sanglants (17).

La meilleure façon de régler le problème était finalement de légaliser l'état de fait par le biais d'une reprise féodale, le nouveau châtelain conservant sa forteresse à condition de la tenir en fief du prince. Les deux parties y trouvent leur avantage, le prince voyant croître sa mouvance et se gonfler le nombre de ses vassaux, le vassal s'intégrant sans dommage irréparable dans la hiérarchie des dominants. Ainsi se renforcent les structures - mais l'échec d'un duc d'Aquitaine est patent - de la société aristocratique du Moyen Age (18).

S'il est une zone sur laquelle le prince jette désormais un œil vigilant, c'est la frontière dont il a été dit plus haut qu'elle était un milieu favorable à toutes les audaces. Guillaume le Conquérant s'était efforcé de contrôler celle du Pays de Galles. Il avait jalonné de forteresses et de nouvelles agglomérations la frange orientale de son duché normand. Au siècle suivant un grave conflit dresse le comte de Champagne contre l'archevêque de Reims à cause de Sampigny que l'archevêque détruit et remplace par Sept-Saulx. En Brie, le comte et le roi multiplient les points forts au fur et à mesure que progressent les défrichements. Des observations analogues peuvent être faites sur les limites de l'évêché de Liège et du Namurois (19).

Quand il fait son apparition dans le paysage, le château est une arme entre les mains de ses occupants. Il ne saurait dans un premier temps attirer la population. Puis les années passent, la châtellenie se consolide, la forteresse cesse d'être un camp retranché, hostile et sur le qui-vive, pour devenir peu à peu le centre de la vie locale. Le seigneur crée église et marché. La contrainte et la spontanéité se conjuguent pour faire naître à l'ombre du rempart un noyau de peuplement. L'insécurité structurelle d'une société morcelée, les avantages juridiques, les facilités économiques, le lotissement éventuel d'un domaine font le reste. Un bourg se forme, futur chef-lieu de la châtellenie.

---

(15) A. Debord, **La société laïque dans les pays de la Charente,** Xe-XIIe siècles, 1984 et Châteaux et pouvoir de commandement, Colloque de Caen, 1980, **Archéologie médiévale**, 1981, p. 73-102.

(16) **Consuetudines et justicie**, 4e éd. Ch. Haskins, **Norman Institutions,** 1918, p. 282.

(17) **Chronicon mosomense,** M.G.H., SS XIV, p. 604-606. **Vita Balderici episcopi leodiensis**, M.G.H., SS. IV, p. 727-728. **Gesta episcoporum cameracensium,** M.G.H., SS.VII, p. 443 (Vinchy). **Gesta episcoporum leodiensium**, M.G.H., SS.VII, p. 221-223.

(18) Selon A. Debord, **La société laïque dans les pays de Charente,** 50 % des châteaux sont indépendants du duc d'Aquitaine en 1030, 80 % en 1200.

(19) F. Lot et R. Fawtier, **Histoire des Institutions françaises au Moyen Age,** t. 1. **Les Institutions seigneurlales,** 1957, p. 21 (Normandie). - A la fin du XIIe siècle, les limites du pays rémois sont jalonnées de fortresses : Courville, Cormicy, Béthéniville, Sept-Saulx ... Les vestiges du château de Sampigny ont été repérés par R. Threiss au lieudit la Mottelle, à 2150 m au sud-sud-est de l'église de Sept-Saulx. (I.G.N. 25.000e, Avize 3-4, coord. Lambert I : 740, 4 x 161, 2). Ils se trouvent sur la rive ouest d'un chenal alimentant en eau le canal de l'Aisne à la Marne et affectent actuellement la forme d'une levée de terre en léger croissant. Le creusement du chenal a défiguré le site. - Sur la frontière de la Brie, J. Hubert, La frontière occidentale du comté de Champagne du XIe au XIIIe siècle, **Recueil... Clovis Brunel,** 1955, p. 14-30. Sur celle du pays liégeois, R. Desprez, La politique castrale dans la principauté de Liège du Xe au XIVe siècle, **Le Moyen Age,** 1959, p. 501-538.

Le mouvement se dessine entre 1050 et 1150. Dans le midi, les *castra populata* finissent par noyer l'habitat seigneurial au milieu des maisons serrées contre lui. Les castelnaux de Gascogne affectent la même ordonnance linéaire que les microsystèmes de défense de Champagne (Vanault, Bourcq) où les obstacles s'échelonnent en profondeur depuis le fossé du village jusqu'au refuge du maître. Enfin, dans l'ouest, le bourg castral prend souvent l'aspect d'une nébuleuse à plusieurs noyaux de peuplement (20).

Le bourg représente l'environnement bâti de la résistance aristocratique. Il se distingue de l'agglomération paysanne comme de la simple basse-cour artisanale par ses dimensions (500 m de longueur ou de diamètre en moyenne dans l'Est de la France), ses équipements collectifs, sa fortification qui progressivement embrasse toute la surface habitée. Souvent il donne naissance à une nouvelle paroisse, les anciennes obéissant à une répartition antérieure à la mise en place de la carte des châtellenies. Sans être une ville par la taille, le bourg castral en a la vocation. Survivant à la forteresse qui l'a fait naître, il est souvent devenu au XIXe siècle un chef-lieu de canton.

Ce qui est dit ici des châteaux de terre et de bois est également valable pour les châteaux de pierre. D'ailleurs il a toujours existé des châteaux de pierre concurremment aux châteaux de terre. Dans ces derniers, la pierre s'est introduite très tôt pour renforcer la défense (21). Des tours de pierre ont été construites sur des mottes quand la terre était suffisamment tassée : *Deinde apud Ghisnas super dongionem domum rotundam a lapidibus quadris aedificavit,* rapporte Lambert d'un comte de Guines en 1180 (22). Dans d'autres cas, ce sont des tours de pierre qui ont été emmottées (23).

Avec l'évolution de l'art militaire et les progrès de l'attaque, les châteaux de terre et de bois ont subi un déclassement qui a entraîné celui de leurs habitants. Si, vers 1200, à l'instar du comte de Guines, le comte de Champagne remplace à Montereau sa tour de bois par un donjon en pierre (24), que des moindres seigneurs, incapables de lutter contre l'archaïsme de leur résidence, ont sombré au cours du XIIIe siècle ! Quand il entasse les matériaux de la motte de Montretemps (1243), le comte de Grandpré est au bord de la ruine. Les châteaux de pierre coûtaient cher ; ils furent l'apanage des plus riches.

A la fin du Moyen Age, les aveux et dénombrements mentionnent des mottes qui désormais se dressent toutes nues à l'orée des villages ou dans les champs. Il s'y attache encore une notion de pouvoir et de justice qui leur vaut le respect. Au XVIIIe siècle, on commence à planter dessus des moulins. Au XIXe, elles se fondent dans le paysage à titre de curiosités naturelles. Cet oubli les protège. Aujourd'hui que les enquêtes archéologiques et les fouilles en révèlent le caractère artificiel, elles sont menacées, moins par la politique des grands travaux que par la prise de conscience de leurs propriétaires, qui, armés de pelleteuses, s'estiment en droit de détruire de leurs mains ce que d'autres mains ont jadis construit. C'est en vertu d'un tel raisonnement que le site de Vanault-le-Châtel - sans doute le plus bel exemple d'aménagement de l'espace rural champenois au Moyen Age - encore presque intact en 1980, a été récemment saccagé. Les fortifications de terre ne font pas encore partie du patrimoine (27). Tout reste à faire pour les protéger.

---

(20) Sur cette question, **Châteaux et peuplements en Europe occidentale du Xe au XVIIIe siècle, Flaran 1,** 1979 et aussi Ch. Higounet, Structures sociales, *castra* et castelnaux dans le Sud-Ouest aquitain, **Structurales féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen, Xe-XIIIe siècles,** Rome, 1980, p. 109-117.

(21) E. Zadora-Rio, L'enceinte fortifiée du Plessis-Grimoult (XIe siècle) **Archéologie médiévale,** III-IV, 1973-74, p. 111-243.

(22) M.G.H., SS. XXIV, p. 596 (c. 76).

(23) Le plus ancien exemple est celui de Doué-la-Fontaine, vers 1000. M. de Boärd, De l'aula au donjon : les fouilles de la motte de la Chapelle à Doué-la-Fontaine (Xe-XIe siècle), **Archéologie médiévale,** III-IV, 1973-74, p. 5-110.

(24) J. Hubert, Le château de Montereau, **Bulletin de la Société des Antiquaires de France,** 1954-55, p. 56-57.

(25) Le dernier numéro de la revue **Monuments historiques** (1986), consacré à la Champagne, ignore les nombreux vestiges de châteaux à motte et d'enceintes répertoriés dans la région.

sources et bibliographie

- Sigles et abréviations :

AA.SS. : Acta Sanctorum.
Feoda : A. Longnon, Documents relatifs au comté de Champagne, et de Brie, t. 1, Les fiefs.
H.R.E. : Flodoard, Historia Remensis Ecclesiae.
M.G.H., SS. : Monumenta Germaniae Historica, Scriptores.
R.H.F. : Recueil des Historiens des Gaules et de la France.

- Sources :

a) Sources diplomatiques :

L. Chantereau -Le Fèvre, **Traité des fiefs et de leur origine**, 1662.
J. Cossé, **Cartulaire de Sain- Nicaise de Reims (XIIe siècle)**, 3 vol. dactylographiés, 1975.
Ch. Lalore, **Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes**, 7 vol., 1875-1890.
J. Laurent, **Cartulaires de Molesme**, 2 vol., 1907-1911.
G. Saige, H. Lacaille, L.H. Labande, **Trésor des chartes du comté de Rethel (1081-1415)**, 5 vol., 1902-1916.
A. Teulet et H.F. Delaborde, **Layettes du Trésor des Chartes**, 5 vol., 1863-1909.

b) Sources administratives :

A. Longnon, **Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (1172-1361),** t. 1, **Les fiefs**, 1901 ; t.2, **Le domaine comtal**, 1904 ; t.3, **Les comptes**, 1914.
- **Rôles des fiefs du comté de Champagne sous le règne de Thibaud le Chansonnier (1249-1252)**, 1877.
- **Pouillés de la Province de Reims**, 2 vol., 1907-1908.

c) Sources narratives :

Flodoard, **Annales**, éd. Ph. Lauer, 1905.
Historia remensis Ecclesiae, M.G.H., SS. XIII, p. 674-950.
Jean Le Bel, **Chronique**, éd. J. Viard et E. Desprez, t. 2, 1905.
Enguerrand de Monstrelet, **Chronique**, éd. J.A. Buchon, t. 6, 1826.
Aubri de Troisfontaines, **Chronique**, M.G.H., SS. XXIII, p. 674-950.

- Bibliographie :

H. d'Arbois de Jubainville**, Histoire des ducs et des comtes de Champagne**, 6 vol., 1859-66.
R. Bourgeois, **Du mouvement communal dans le comté de Champagne**, 1904.
M. Bur, **La formation du comté de Champagne (v. 950-v.1150),** 1977.
- avec la collaboration de J.P. Boureux, G. de Lobel-Mahy et M. Roger, **Vestiges d'habitat seigneurial fortifié du bas pays argonnais,** 1972.
- avec la collaboration de J.P. Boureux et B. Lefevre, **Vestiges d'habitat seigneurial fortifié des Ardennes et de la vallée de l'Aisne**, 1980.
L. Demaison, Ch. Givelet, H. Jadart, **Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims**, 9e fasc., **Canton d'Ay**, 1892.
A. Duchesne, **Histoire de la Maison de Chastillon-sur-Marne**, 1621.
- **Histoire généalogique de la Maison royale de Dreux, des Maisons de Bar-le-Duc ..., de Broyes et de Chasteauvillain**, 1631.
T. Duplessis, **Histoire de l'église de Meaux avec des notes ou dissertations**, 2 vol., 1731.
S. Guilbert, Les maisons fortes dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, **La Maison Forte au Moyen Age**, C.N.R.S., 1986, p. 175-184.
G. Goury, L'enceinte préhistorique de Le Cheppe, **Mémoires de la Société d'Agriculture... de la Marne**, 1957, t. 31, p. 5.
A. Longnon, Etude sur les pagi : le pagus otmensis et le pagus bagensonensis, **Revue archéologique**, t. 1, 1869, p. 361-374.
G. Marlot, **Metropolis remensis historia**, 2 vol., 1666-1679.
J. Mesqui, Les ponts de la Seine, **Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales dans l'Aube**, Société archéologique de l'Aube, 1985, p. 27-55.
A. Nicaise, **Epernay et l'abbaye Saint-Martin de cette ville. Histoire et documents inédits**, 2 vol., 1869.
A. Savy, Notice sur les chemins, camps et tumulus romains du département de la Marne, **Congrès archéologique, Châlons-sur-Marne**, 1855, p. 203-232.
- Mémoire topographique jusqu'au Ve siècle de la partie des Gaules occupée aujourd'hui par le département de la Marne, 1860 (extrait des **Mémoires de la Société d'Agriculture ... de la Marne**, 1859).
Tourneux, **Attila dans les Gaules en 451**, 1833.

enquête sur le terrain

- Un astérisque indique une mention de château ou de maison-forte dans les textes.
- Les noms de lieux en caractères gras correspondent à un relevé au millième ou à un extrait de plan cadastral.

PROSPECTION ET RELEVES DE D. BODOVILLE : 132 Communes

DEPARTEMENT DE LA MARNE

Canton d'Anglure : Allemanche-Launay-Soyer, Anglure*, Bagneux, **Baudement**, La Celle-sous-Chantemerle, La Chapelle-Lasson, **Clesles**, Conflans-sur-Seine, **Esclavolles-Lurey**, Granges-sur-Aube, Marcilly-sur-Seine, Marsangis, Saint-Just*, Saint-Quentin-le-Verger*, Saint-Saturnin, Saron-sur-Aube*, Villiers-aux-Corneilles (Chanolle*), Vouarces.

Canton d'Avize : Avize, Brugny*-Vaudancourt (**La Grange-le-Comte**), Chavot (Montfélix), Cramant, Cuis, Flavigny, Gionges, Grauves, Les Istres-et-Bury, Mancy*, Le Mesnil-sur-Oger, Monthelon, Morangis, Moslins Oger, Oiry, Plivot*, Villers-aux-Bois.

Canton de Fère-Champenoise : Angluzelles-et-Courcelles, Bannes, Broussy-le-Grand, Connantray-Vaurefroy, Connantre, Corroy, Courcemain, Faux-Fresnay, Fère-Champenoise, Gourgançon, Haussimont, Lenharrée Marigny, Montépreux, Normée, Œuvy, Ognes, Thaas, Vassimont-et-Chapelaine*.

Canton de Montmort : Courgeonnet (**Châtillon-sur-Fiens**).

Canton de Sézanne : Allemant, Barbonne-Fayel, Broussy-le-Petit, **Broyes,** Chichey, Fontaine-Denis-Nuisy, Gaye*, **Lachy**, Linthelles, Linthes, Mœurs, Mondement-Mongivroux, Oyes, Péas, Pleurs*, Queudes, Reuves, Saint-Loup, Saint-Remy, Saudoy, Sézanne*, Verdey*, Villeneuve-Saint-Vistre-Villevotte, Vindey.

Canton de Vertus : Aulnay-aux-Planches, Aulnizeux* (La Chapelle*), Bergères-les-Vertus (**La Motte Conflans**, Le Mont Aimé*), Chaintrix-Bierges, Clamanges, Colligny, Ecury-le-Repos, Etrechy, Germinon*, Givry-les-Loisy, Loisy-en-Brie, Morains, Pierremorains, **Pocancy**, Rouffy, **Saint-Mard-les-Rouffy**, Soulières, Toulon, Trécon, Velye, Vert-la-Gravelle, Vertus*, (**La Motte Noire, La MotteR ouge, La La Motte Monthuy**), Villeneuve (**Le Grand** πré) - Renneville - Chevigny (**Le Monthois, Le Plessis**), Villeseneux (**Conflans**), Voipreux, Vouzy.

PROSPECTION ET RELEVES DE R. BONIS-THREISS : 103 Communes

DEPARTEMENT DE LA MARNE

Canton de Châlons-sur-Marne : Aigny, Châlons-sur-Marne, Compertrix, Condé-sur-Marne, Coolus*, Fagnières, Les Grandes-Loges, Isse, Juvigny, Récy, Saint-Etienne-au-Temple, Saint-Gibrien, Saint-Martin-sur-le-Pré Saint-Memmie, La Veuve, Vraux.

Canton d'Ecury-sur-Coole : Athis, Aulnay-sur-Marne, Breuvery, Bussy-Lettrée, Cernon*, Champigneul-Champagne Cheniers, Cheppes, Cherville, Coupetz, Ecury-sur-Coole, Fontaine-sur-Coole, Jâlons, Mairy-sur-Marne, Matougues, Nuisement-sur-Coole, Saint-Martin-aux-Champs, Saint-Pierre-aux-Oies, Saint-Quentin-sur-Coole (Vaugency*), Sogny-aux-Moulins, Soudron, Thibie, Togny-aux-Bœufs, Vatry, Vésigneul-sur-Coole, Villers-aux-Corneilles*, Vitry-la-Ville, Vouciennes.
Canton de Marson : Chepy, Coupéville, Courtisols*, Dampierre-sur-Moivre, L'Epine, Francheville, Le Fresne Marson, Moivre, Moncets, Omey, Pogny, Poix, Saint-Germain-la-Ville, Saint-Jean-sur-Moivre, Sarry*, **Sommevesle**, Vesigneul-sur-Marne.

Canton de Sainte-Menehould : Sommesuippe (**Montbadel**).

Canton de Suippes : Billy-le-Grand, Bouy, **Bussy-le-Château**, La Cheppe, Cuperly*, Dampierre-au-Temple, Jonchery-sur-Suippe, Livry*, Louvercy, Mourmelon-le-Grand, Mourmelon-le-Petit, Saint-Hilaire-au-Temple **Saint-Hilaire-le-Grand**, Suippes, Vadenay, Vaudemanges.

Canton de Verzy : Baconnes, Beaumont-sur-Vesle, Chamery, Champfleury, Chigny, Courmelois, Ludes, Mailly Montbré, Les Petites-Loges, Puisieulx, Rilly-la-Montagne, Sept-Saulx* (Sampigny*), Sermiers, Sillery*, Thuisy, Trépail, Verzenay*, Verzy, Ville-en-Selve, Villers-Allerand, Villers-aux-Nœuds, Villers-Marmery, Wez.

PROSPECTION ET RELEVES DE J.P. BOUREUX ET M. BUR : 279 Communes

DEPARTEMENT DE LA MARNE

Canton d'Ay : Ambonnay, Avenay, Ay (**La Malmaison**, La Neuville-en-Beauvois*), Bisseuil, Bouzy, Champillon, Cormoyeux-et-Romery, Cumières, Dizy-Magenta, Fontaine (Montaigu*), **Germaine**, Hautvillers, Louvois*, Mareuil-sur-Ay* (Chausot*), Mutigny, **Saint-Imoges** (**Vernay**), Tauxières-Mutry, Tours-sur-Marne.

Canton de Beine : Auberive, Beine, Berru, Bétheniville*, Cernay-les-Reims, Dontrien, Epoye, Moronvilliers, Nauroy, Nogent-l'Abbesse, Pontfaverger, Prosnes, Prunay, Saint-Hilaire-le-Petit, Saint-Martin l'Heureux, Saint-Masmes, Saint-Souplet, Selles, Vaudesincourt.

Canton de Bourgogne : Auménancourt-le-Grand, Auménancourt-le-Petit*, Bazancourt, Berméricourt, Boult-sur-Suippe, Bourgogne, Brimont, Caurel, Cauroy-les-Hermonville, Cormicy*, Courcy, Fresnes, Heutrégiville, Isles-sur-Suippe, Lavannes, Loivre*, Merfy, Pomacle, Pouillon, Saint-Etienne-sur-Suippe*, Saint-Thierry, Thil, Villers-Franqueux, Wameriville, Witry-les-Reims.

Canton de Châtillon-sur-Marne : Anthenay*, Baslieux-sous-Châtillon, Belval, Binson-Orquigny, Champlat-et-Boujacourt, **Châtillon-sur-Marne,** Courtagnon*, Cuchery, Cuisles, Jonquery, Nanteuil-la-Fosse*, La Neuville-aux-Larris, Olizy-et-Violaine, Passy-Grigny*, Pourcy (**Courton**), Rueil, Sainte-Gemme, Vandières, Villers-sous-Châtillon.

Canton de Dormans : Boursault*, Le Breuil, Champvoisy, Comblizy, Courthiézy, Dormans*, Festigny, Igny-le-Jard*, Leuvrigny, Mareuil-le-Port, Nesle-le-Repons, Œuilly, Soilly, Troissy, Verneuil, Vincelles.

Canton d'Epernay : Ablois-Saint-Martin, Chouilly*, Damery, Epernay*, Fleury, Mardeuil, Moussy, Pierry, Vauciennes, Venteuil, Vinay.

Canton d'Esternay : Bethon, Bouchy-le-Repos, Champguyon, **Chantemerle**, Châtillon-sur-Morin, Courgivaux, Escardes, Les Essarts-les-Sézanne, Les Escarts-le-Vicomte, Esternay, La Forestière, Joiselle, Le Meix-Saint-Epoing, Montgenost, Nesle-la-Reposte, Neuvy, La Noue, Potangis, Reveillon, Saint-Bon, Saint-Genest, Villeneuve-la-Lionne.

Canton de Fismes : Arcis-le-Ponsart, Baslieux-les-Fismes, Bouvancourt, Breuil-sur-Vesle, Châlons-sur-Vesle, Chenay, Courlandon*, Courville*, Crugny, Fismes*, Hermonville, Hourges, Jonchery-sur-Vesle, Magneux, Montigny-sur-Vesle, Mont-de-Courville, Pévy, Prouilly, Romain, Saint-Gilles, Trigny, Unchair, Vandeuil, Ventelay.

Canton d'Heiltz-le-Maurupt : **Rosay**, **Vavray-le-Petit.**

Canton de Montmirail : Bergères-sous-Montmirail, Boissy-le-Repos, Charleville (Le Recoude*), Corfélix, Corrobert, Courbetaux, L'Echelle, Fromentières, Le Gault (**Garlande**), Janvilliers, Maclaunay, Mécringes, Montmirail*, Morsains, Rieux, Soigny, Soizy-aux-Bois, Le Thoult-Trosnay, Tréfols (Doussigny*), Vauchamps, Verdon, Le Vézier, La Villeneuve-les- Charleville.

Canton de Montmort : Le Baizil, Bannay, Baye*, Beaunay, La Caure, Chaltrait, Champaubert, La Chapelle-sous-Orbais, Coizard-Joches,Congy, Corribert, Etoges*, Férébrianges, Lucy, Mareuil-en-Brie*, Magny, Montmort*, Orbais, Saint-Prix, Suizy-le-Franc, La Ville-sous-Orbais, Villevenard.

Cantons de Reims : Bezannes*, Ormes, Reims, Thillois, Tinqueux.
Bétheny, Champigny, La Neuvillette, Reims, Saint-Brice-et-Courcelles.
Cormontreuil, Reims, Saint-Léonard , Taissy, Trois-Puits.

Canton de Sainte-Menehould : **Argers.**

Canton de Ville-en-Tardenois : Aougny (Forzy, Le Plessier), Aubilly, Bligny, Bouilly, Bouleuse, Branscourt, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy*, Coulomnes, Courcelles-les-Rosnay, Courmas, Ecueil, Faverolles, Germigny, Gueux, Janvry, Jouy, Lagery*, Lhéry, Marfaux, Méry-Prémecy, Les Mesneux, Muizon, Pargny, Poilly, Romigny, Rosnay, Sacy, Sainte-Euphraise-et-Clairizet, Sapicourt, Sarcy, Savigny-sur-Ardres, Sergy-et-Prin, Tramery, Treslon, Ville-Dommange, Ville-en-Tardenois, Vrigny.

Canton de Ville-sur-Tourbe (en partie) : Sommepy-Tahure, Sainte-Marie-à-Py, Fontaine-en-Dormois, Grateuil, Massiges, Le Mesnil-les-Hurlus, Ripont, Rouvroy.

Canton de Vitry-le-François : **Pringy**, **Vitry-en-Perthois.**

DEPARTEMENT DES ARDENNES

Canton de Machault : Cauroy, Chardeny, Hauviné, Leffincourt-et-Dricourt, Machault, Pauvre, Mont-Saint-Remy, Quilly, Saint-Clément-à-Arnes, Saint-Etienne-à-Arnes, Saint-Pierre-à-Arnes, Semide, Tourcelles-et-Chaumont.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Canton de Saint-Dizier : **Moeslains.**

TOTAL GENERAL

Communes prospectées : 514.
Relevés au millième : 28.
Extraits cadastraux : 12.

Sites étudiés dans ce travail : 38.
Photographies : 11.
Gravures de Cl. Chastillon (1547-1616) : 3.

CHATEAUX (13)

Lieu	Site	Par rapport à l'habitat paysan		Vestiges	Dimensions			Fossé	
					Diamètre			Largeur	Profondeur
		Position	Relation		Base	Sommet	Hauteur		
BAUDEMENT	Versant	A côté	Indépendance	Motte	60	15	10 / 18		
BROYES	Promontoire élevé	A côté	Association						
BUSSY-LE-CHATEAU	Plaine Marais	A côté	Association	Motte Motte Motte Plate-forme Motte	55 / 65 50 / 77 91 / 94 95 / 115 35 / 50	6 / 14 6 / 15 21 / 21 69 / 77 13 / 30	17 18 12 4 7	4	2
CHANTEMERLE	Crête	Au milieu		Motte Enceinte	33 / 54		5 / 9 5 / 15		
CHATILLON-SUR-MARNE	Promontoire élevé	A côté	Association	Motte	100	60	12		8
LACHY	Promontoire mou	A côté En face	Indépendance	Plate-forme	90 / 118			5 / 9	3 / 5
MOESLAINS	Promontoire mou	Au-dessus	Indépendance	Butte Motte	50 82	32	7 / 12 7 / 18		4
MONTBADEL	Plaine Marais	A 1500 m	Indépendance	Motte	45 / 53	16 / 18	10		2 / 3
MONTFELIX	Eperon barré	Au-dessus	Indépendance	Motte	60	30	8	5 / 8	2
ST-HILAIRE-LE-GRAND	Plaine Marais	A côté	Association	Motte	31 / 35	11 / 17	8 / 9		
SOMMEVESLE	Plaine Marais	A côté	Association						
VAVRAY-LE-PETIT	Versant	Au-dessus	Indépendance	Motte quadrangulaire	36 / 47	23 / 30	9		
VITRY-EN-PERTHOIS	Promontoire butte témoin	Au-dessus	Association	Butte Motte	140 35 / 55	87 / 114 19 / 30	20 5 / 20	4 / 9	1 / 5

LEGENDE :

Ca Castellum
Mu Munitio
C Castrum
O Oppidum

Ch Chastel
Fo Forteresse
Mo Motte
* un tel dominus de tel endroit

00 10 00 11 00 12 00 13 00 14 00 15 00 16	Justice	Détenteur
C Mo Fo	J	Dominus
C Ca C C C Ch		Dominus
C Ca Ca C a C Ch C Ch	J	Comes Rex
C Ca Ca Ch Ch		Comes
C Mu Ca C Ch C Ch	J	Comes
* C Ch Ch Ch	J	Comes Rex
C C C		Miles Dominus
Ch Ch		Sire
Mu O C Ca Mo		Comes
* C CC Ch Mo		Comes
C Ch Fo		Sire Ecuyer
*		Dominus Miles
Ca Ca Mu C C C C C C C C Ch Fo		Comes Rex

MAISONS et MAISONS FORTES (25)

LIEU	SITE	Distance par rapport à l'église	VESTIGES	Dimensions				
				Côtés		Hauteur	Fossés	
				Base	Sommet		Largeur	Profondeur
ARGERS	Fond humide	200 m	Plate-forme quadrangulaire Idem	45 x 80 35 x 78	28 x 60 21 x 57	1 1	8	
BERGERES-LES-VERTUS	Fond humide	1250 m	Plate-forme quadrangulaire	40 x 70		0,5	10	
CHATILLON-SUR-FIENS	Marais	2200 m	Plate-forme quadrangulaire	90 x 100		2,5 / 4	5	1,5
CHEVIGNY (1)	Fond humide	150 m	Plate-forme quadrangulaire	75 x 75			4	
CHEVIGNY (2)	Marais	300 m	Plate-forme quadrandulaire	75 / 40				
CLESLES	Fond humide	100 m	Plate-forme circulaire	d : 45/48			5 / 10	1,5
CONFLANS	Fond humide	2500 m	Plate-forme quadrangulaire					
COURTON	Versant	2000 m	Enclos quadrangulaire	60 x 120			6 / 9	
CUIS	Versant	80 m	Tertre	d : 55 / 63		6,5	20	
ESCLAVOLLES LUREY	Fond humide	500 m	Plate-forme circulaire	d : 35 / 50			4 / 6	
GARLANDE	Bas de pente humide	900 m	Plate-forme quadrangulaire	18 x 23		1,5 / 2,5		
GERMAINE	Rebord de plateau	200 m	Plate-forme quadrangulaire	58 x 90			8	
LA GRANGE LECOMTE	Plateau	2500 m	Enceinte quadrangulaire	80 x 85		Levée 3,5	9	
LA MALMAISON	Plateau humide	2750 m	Plate-forme quadrangulaire	44 x 48				
POCANCY	Fond humide	150 m	Plate-forme quadrangulaire	38 x 62			10	
PRINGY	Sommet de versant	à côté	Plate-forme quadrangulaire	57 x 60			6	
ROSAY	Fond humide	300 m	Plate-forme quadrangulaire	48 x 58			10 / 20	2
SAINT-IMOGES	Plateau humide	225 m	Plate-forme quadrangulaire	40 x 50			5 / 7	1 / 2
SAINT-MARD-LES-ROUFFY	Fond humide	550 m	Plate-forme quadrangulaire	46 x 55			5	
VERNAY	Plateau humide	1650 m	Plate-forme quadrangulaire	72x111x 41x81			15 / 41 10 / 17	2 / 3 3
VERTUS 1	Fond humide	1300 m	Plate-forme circulaire	d : 55 / 60			12	
VERTUS 2	Fond humide	1800 m	Plate-forme quadrangulaire	50			7 / 8	
VERTUS 3	Fond humide	1900 m	Plate-forme quadrangulaire	50 x 60			10 / 15	
VERTUS 4	Fond humide	2250 m	Plate-forme quadrangulaire					
VILLENEUVE-LES-ROUFFY	Marais	400 m	Plate-forme quadrangulaire	28 x 45			4 / 5	

LEGENDE D : domus Df : domus fortis M : maison Mf : maison forte Fo : forteresse Mo : Motte Ch : chastel G : grange

12 00	13 00	14 00	15 00	Justice	Détenteur
D		Df		J	Dominus
Mo D M Df	Ch				Dominus
Df				J	Domina
Df Fo	Ch				Dominus
Df Mf	Ch			Jh	Dominus
Fo	M	Mo			
D M	M				Sire
* D D Df M M	M				Dominus
G	G G				Comes
M	M		Ch		Chevalier
D Mo	M				
F Df					Dominus
Df M					Dominus
Df					Dominus
Mf Fo					Dominus
M					

F : firmitas

Jh : haute justice

* : un tel, de tel endroit

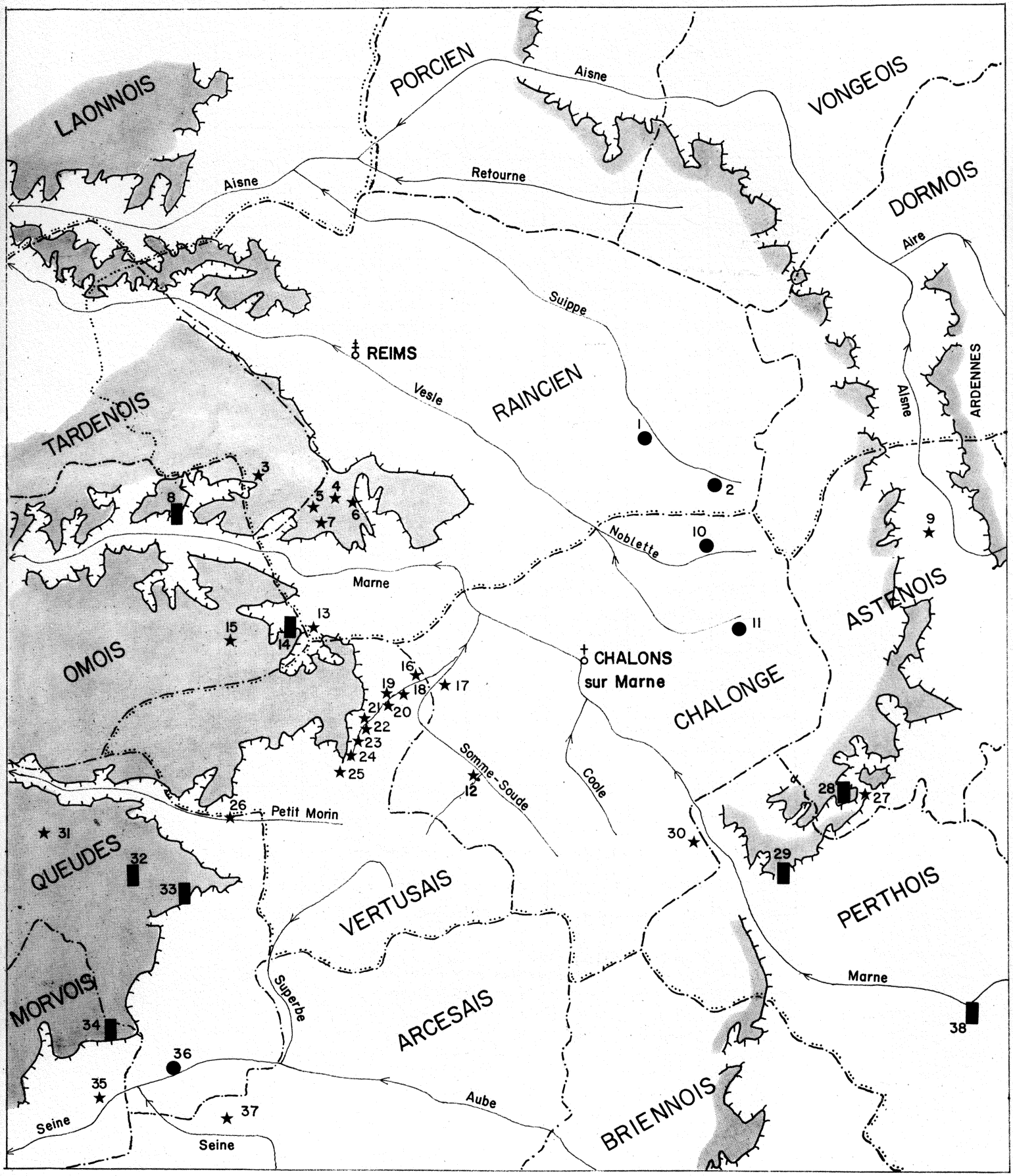
LAONNOIS
PORCIEN
Aisne
VONGEOIS
Aisne
Retourne
DORMOIS
Aire
Suippe
REIMS
Vesle
RAINCIEN
TARDENOIS
Aisne
ARDENNES
Noblette
Marne
ASTENOIS
OMOIS
CHALONS
sur Marne
CHALONGE
Somme-Soude
Coole
Petit Morin
QUEUDES
VERTUSAIS
PERTHOIS
MORVOIS
Superbe
ARCESAIS
Marne
Aube
BRIENNOIS
Seine
Seine

LEGENDE DE LA CARTE

1 - Saint-Hilaire-le-Grand
2 - Montbadel (Nantivet)
3 - Courton
4 - Vernay
5 - Saint Imoges (L'Oseraie)
6 - Germaine
7 - La Malmaison
8 - Châtillon-sur-Marne
9 - Argers
10 - Bussy-le-Château
11 - Sommevesle
12 - Conflans
13 - Cuis
14 - Montfélix
15 - La Grange -le-Comte
16 - Saint-Mard-les-Rouffy
17 - Pocancy
18 - Villeneuve-les-Rouffy
19 - Chevigny (Le Plessis)
20 - Chevigny (Le Monthois)
21 - Vertus (La Cense Bizet)
22 - Vertus (La Motte des Prés)
23 - Vertus (La Motte Rouge)
24 - Vertus (La Motte Noire)
25 - Bergères-les-Vertus (La Motte Conflans)
26 - Châtillon-sur-Fiens
27 - Rosay
28 - Vavray-le-Petit
29 - Vitry-en-Perthois
30 - Pringy
31 - Garlande
32 - Lachy
33 - Broyes
34 - Chantemerle
35 - Esclavolles-Lurey
36 - Baudement
37 - Clesles
38 - Moëslains

château d'éperon ou de hauteur
château de vallée ou de marais
maison forte

... ... limite de diocèse
–. –. –. – limite de pagus

inventaire

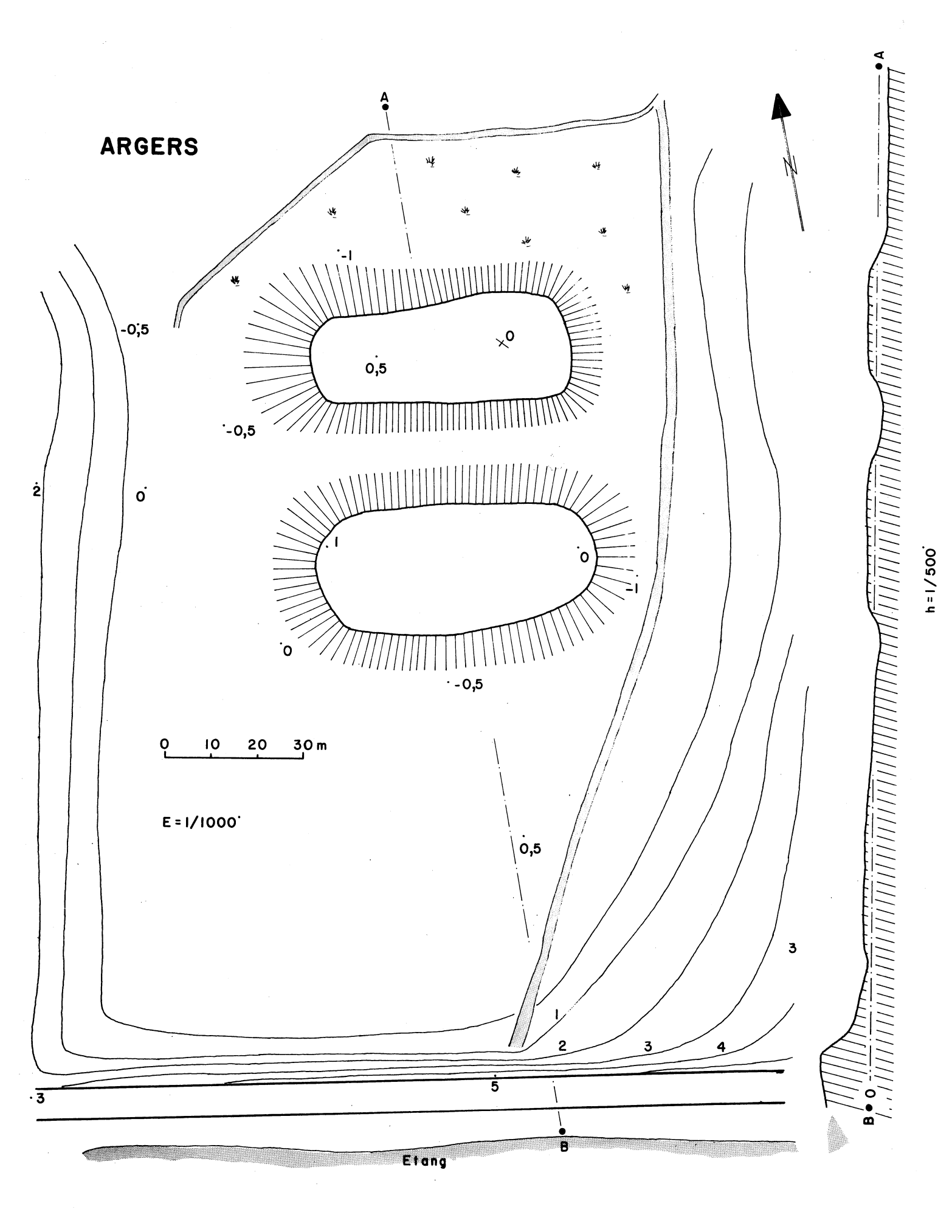
ARGERS
A
B
-1
-0,5
0,5
0
-0,5
2
0
1
0
-1
0
-0,5
0 10 20 30 m
E = 1/1000
0,5
3
1
2
3
4
5
3
Etang
A
B
h = 1/500

ARGERS

Marne, Sainte-Menehould, diocèse de Châlons-sur-Marne, doyenné de Sainte-Menehould.

I.G.N. 1/25.000 Sainte-Menehould 3-4.

Eglise dédiée à saint Pierre ; l'abbé de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons présente à la cure.

VESTIGES

A la sortie du village, en direction de Sainte-Menehould, à 200 m à l'est de l'église. Altitude 150 m. Coordonnées Lambert I : 784,2 x 155,1.

Au nord et en contrebas de la D 85 qui emprunte la chaussée de l'étang d'Argers (hauteur 5 m), dans une prairie marécageuse drainée par l'émissaire de l'étang, deux buttes quadrangulaires hautes de 1 m, séparées par un léger fossé (largeur 8 m.).
La première au sud mesure à la base 45 m x 80, au sommet 28 x 60 ; la seconde au nord 35 x 78 à la base et 21 x 57 au sommet. Le site est presque effacé.

TRADITION ECRITE

" Le château d'Argers fut probablement détruit lors de la prise de Sainte-Menehould par les Espagnols puisque nous voyons le maréchal de Praslin en occuper les ruines en 1653. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un amas confus de débris et de terre parmi lesquels on distingue à peine quelques dispositions. Un bois s'élève sur cet emplacement ".

Ed. de Barthélemy, **Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne**, t. 2, 1862, p. 149.

DATATION

1249-52 - *Dominus Galterus Baaillars de Soume-Yèvre tenet apud Argiez quartam partem domus et quartam partem hominum, justicie, prati et quarrucagii loci.*

A. Longnon, **Rôles** (Sainte-Menehould), 942.

Jacomminus d'Argiez, burgensis de Sancta Manehilde tenet ... domum suam de Argiez et quartam partem domus que quondam fuit domini Gypuini ...

A. Longnon, **Rôles**, 963.

1256-70 - *Monseigneur Wautiers Baaillarz, liges de ces choses qu'il a Argiers, c'est assavoir de sa meson avec le charruage, avec les cenz, ban, justice et des hommes et prez.*

A. Longnon, **Feoda**, 6389, n. 9.

1256-70 - *Jacquemin d'Argiers, liges de la moitie du moulin, de la meson, du charruage, du boys, de l'uitième du ban et des prez et de l'yaue et de l'estanc et du moulin que l'en dit Wargemolin.*

A. Longnon, **Feoda,** 6411, n. 6

1405 - Pouillé du diocèse de Châlons-sur-Marne.
Capellania Sancti Georgii domus fortis de Argeriis valet 25 lb. ; non est ad decinam. De presentatione domini de Argieriis et heredum suorum corpore descendentium, alias ad collationem domini pleno jure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, p. 166 B

1530 - Aveu et dénombrement.
A Argers, *le siège d'une maison ou il souloit avoir forte maison, cloz de fossez entour, entre basse cour et certain grand jardin.*

A.N., **P 184**^{2}, n° 88.

BAUDEMENT

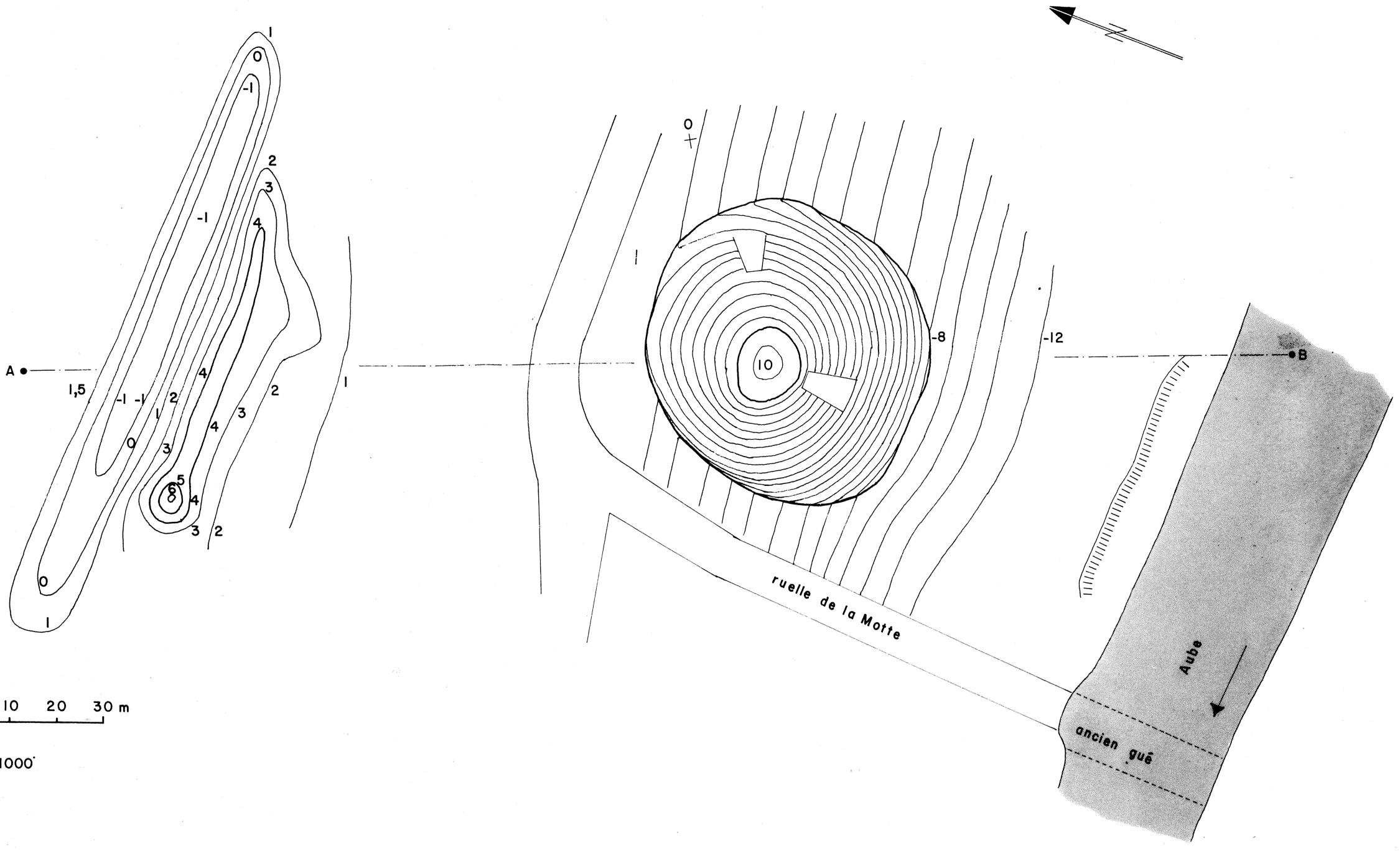

A
B
1,5
-1
0
1
2
3
4
5
6
10
-8
-12
ruelle de la Motte
Aube
ancien gué
0 10 20 30 m
E = 1/1000

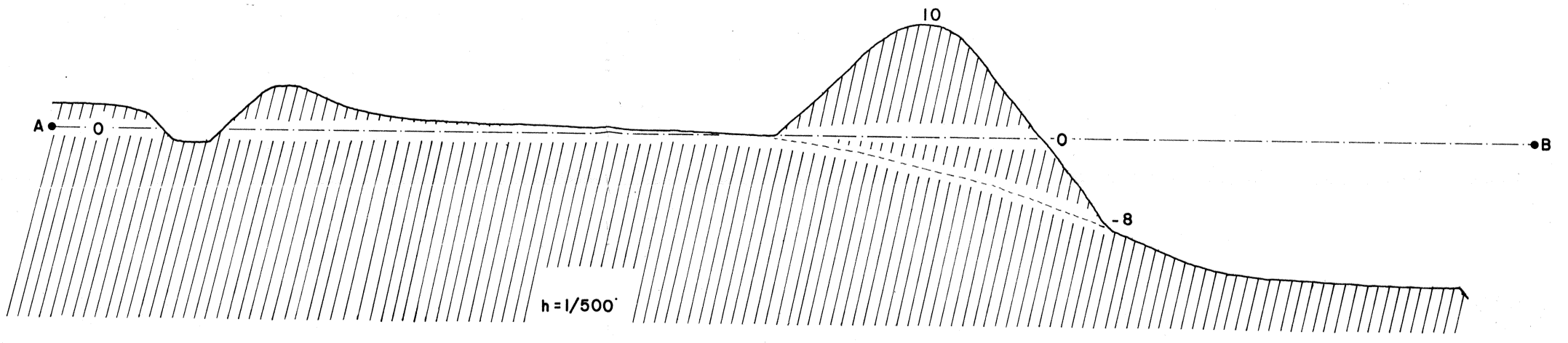

A
B
0
10
-8
h = 1/500

BAUDEMENT

Marne, Epernay, Anglure, diocèse de Troyes, doyenné de Sézanne.

I.G.N. 1/25.000 Romilly 3-4.

Eglise dédiée à saint Loup de Sens ; l'évêque de Troyes est collateur. Prieuré augustin relevant de Saint-Quentin de Beauvais (XIIe s.).

VESTIGES

A la sortie du village en direction d'Anglure, à droite de la D.51 et à 750 m à l'est-nord-est de l'église.
Altitude 100 m.
Coordonnées Lambert I : 706,8 x 098,5.

Sur le versant qui domine d'une douzaine de mètres le cours de l'Aube, à proximité immédiate d'un gué visible en période de basses eaux :

- une motte tronconique couverte d'arbres, faisant 10 m de hauteur au nord, 18 au sud et 60 m de diamètre à la base, 15 au sommet. Des traces de fouilles peuvent être observées sur les flancs nord-est et sud. Ce tertre est classé monument historique ;
- à 90 m au nord, sur le plateau de craie, un fossé rectiligne, orienté est-ouest, est encore conservé sur 135 m de longueur. Il mesure 2 m/2,5 m de profondeur et est bordé au sud d'une levée de terre longue de 80 m, haute de 3.

TRADITION ECRITE

"Ce tumulus se trouve à l'entrée du village de Baudement, du côté de l'est, sur le bord de la rivière d'Aube et au pied d'une petite colline qui présente en cet endroit une forte déclivité. On l'a planté de bois et on en a fait, au moyen de petites allées qui le contournent, un lieu d'agrément. Le sommet, pour cette cause, a été déprimé.

En plan, sa figure est celle d'un cercle légèrement aplati, dont le diamètre a 56 m 50 ; sa hauteur du côté de la rivière est de 17 m 35 ; elle n'est que de 10 m 30 du côté de la colline ; primitivement elle devait être d'environ 3 m plus grande, ce qui portait l'élévation, du côté de l'Aube, à 20 m et le cube de la masse de terre a plus de 10.000 m.

Ce tumulus n'a jamais été fouillé. On dit que c'est le tombeau d'un officier romain du nom de Cireneus. Il se trouve à l'endroit où la voie de Sézanne à Troyes traversait la rivière d'Aube. Nous ajouterons aussi qu'il est situé à 10 km 500 de Méry-sur-Seine où certains historiens placent la bataille de Mauriac".

A. Savy, Notice sur les chemins, camps et tumulus romains du département de la Marne, **Congrès archéologique,** 1855, p. 230-231.

FOUILLES

par Hippolyte de Vivès, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris et Louis Bonnefont, professeur au lycée Fontanes en 1873-74.

Les fouilleurs ont percé à l'est, vers le centre de la butte, une galerie d'exploration et effectué plusieurs sondages périphériques. En creusant la galerie, ils ont trouvé une cave, en fait une excavation faite par des chercheurs de trésor au XVIIIe siècle.

Grâce aux sondages, ils ont observé :

a) L'existence dans la butte d'un noyau primitif de 40 m de diamètre entouré d'un fossé de 2 à 4 m de largeur, lui-même circonscrit par une levée externe faisant 10 m de largeur à la base.

b) La nature des matériaux utilisés pour édifier ce noyau primitif et cette levée : du béton, c'est-à-dire de la craie écrasée, mouillée, pilonnée. Ce noyau fait 5 m de hauteur, la levée 2 à 3 m .

c) L'évolution du site. Sur la base bétonnée, on a accumulé de la terre pour surélever la butte. Au cours des âges, cette terre a glissé et a fini par combler le fossé .

d) Le type d'habitation défensive : au centre de la butte reposent dans le béton, à 10 m de profondeur, les fondations d'une tour quadrangulaire en pierre de 14 m 80 sur 13 m 90, les murs ayant à ce niveau une épaisseur de 2 m 30 à 2 m 50.

Le croquis, par lequel Vivès essaie de reconstituer la motte de Baudement, témoigne de la qualité des observations des deux fouilleurs, à une époque où l'on prenait couramment les mottes médiévales pour des tumulus celtiques ou romains. Le même auteur signale à 30 m environ du site, du côté d'Anglure (est), l'existence d'un fossé qui descendait vers l'Aube. Ce fossé a complètement disparu aujourd'hui.

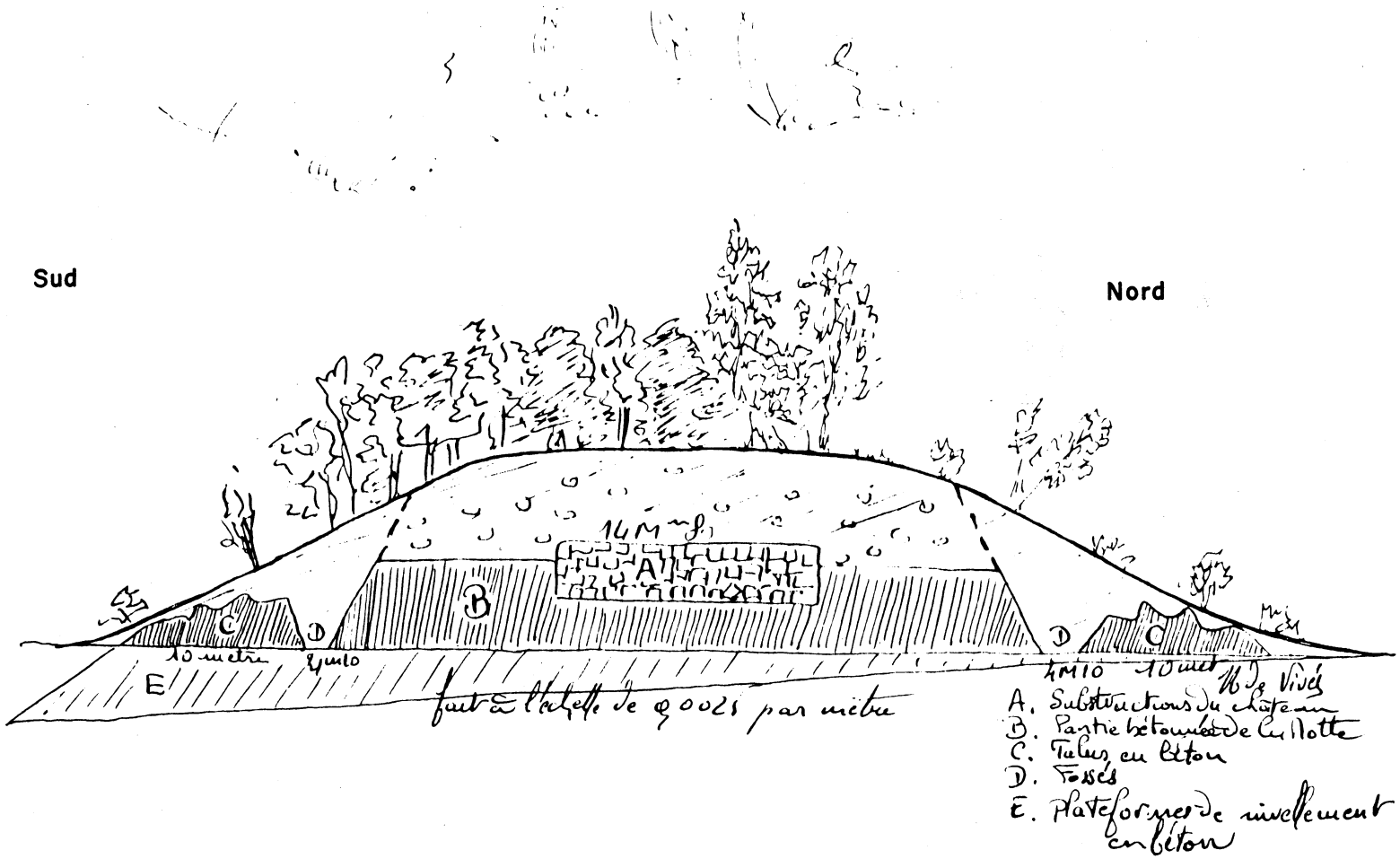
Sud
Nord
14 M
A
B
C
D
E
10 mètre
4 m 10
4 M 10
10 mètre
fait à l'échelle de 0,0025 par mètre
A. Substructions du château
B. Partie bétonnée de la Motte
C. Talus en béton
D. Fossés
E. Plateformes de nivellement en béton

DATATION

1133 - Donation d'André de Baudement aux Templiers.

...dominus Andreas senescalcus... dedit quicquid in dominio apud Baldimentum habebat in servis et in ancillis. Dedit etiam quicquid habebat in agris cultis et incultis, in aquis et in pratis et in pontibus, videlicet redditus pontium dedit et redditus tocius castri nichilque retinuit preter firmitatem et preter casamentum suorum militum et preter unum famulum... Hoc donum laudavit Theobaldus comes, a quo totum movebat...

V. Carrière, **Histoire et cartulaire des Templiers de Provins,** 1919, p. 101, n° 81.

1203 - Blanche, comtesse de Troyes, cède à Robert, prévôt de Sézanne et à Froger de Méry, à Isambard de Barbonne et à Pierre de Baudement la jouissance du péage et de la chaîne de Baudement pendant sept ans à condition qu'ils réparent chaque année un septième de la chaussée et qu'ils la rendent entièrement pavée à l'expiration des sept ans. La comtesse fournira le bois de service nécessaire pour les deux grands ponts.

H. d'Arbois, **Catalogue,** n° 588.
J. Mesqui, **Les ponts sur la Seine,** p, n° 44.
B.N., **ms lat. 5992**, fol. 196.

1210 février - Elisabeth, dame de Châteauvillain, et son fils Simon donne à Blanche, comtesse de Champagne, la motte et forteresse de Baudement.

... Notum facimus ... quod nos motam et forteritiam Baudemanti et quicquid in tota castellaria habemus in hominibus, in terris, in aquis, in consuetudinibus, in justitia, in feodis et in omnibus modis et commodis et quicquid habebamus in villis adjacentibus, videlicet Corbeson, Soisy, Thomines et Estrechi et Waisiam similiter in omnibus modis et commodis proprio motu et spontanea voluntate dedimus et concessimus carissimae dominae nostrae Blanchae illustri comtissae Trecensi et Theobaldo filio suo et eorum heredibus quiete et pacifice perpetuo possidenda.

H. D'Arbois, **Cat.,** 764.
A. Duchesne, **Histoire ... Broyes,** pr. p. 19.
L. Chantereau Le Fèvre, **Traité des fiefs,** t. 2, p. 42.

HISTORIQUE

Placée sur la route de Troyes à Sézanne par Méry, Saint-Oulph, Clesles, Saint-Just-en-l'Angle, et au nord de l'Aube, Barbonne, la seigneurie de Baudement appartient au sénéchal André dès la fin du XIe siècle. Sa position, comme celle de Bray, Pont-sur-Seine, Nogent, Méry, lui permet de contrôler le passage des marchands qui se rendent périodiquement, pour les foires, de Bar-sur-Aube et Troyes à Sézanne, Provins et Lagny. C'est la raison pour laquelle, tout le long du XIIe siècle, les comtes de Champagne se sont efforcés de mettre la main sur ces différentes forteresses dans le cadre d'une politique délibérée de développement du commerce, de protection des marchands et d'entretien des ponts. Bray tombe au pouvoir du comte en 1118, Pont-sur-Seine avant 1140, Méry vers la même date. La foire de Provins prend son essor. A Baudement le passage est comtal avant 1203, la motte et toute la forteresse en 1210. Il est trop tard pour Sézanne qui a commencé à péricliter. Baudement végète, tandis que se développe Nogent sur l'axe Troyes-Provins (cf. J. Mesqui).

BIBLIOGRAPHIE

A. Duchesne, **Histoire généalogique... de la Maison de Broyes,** Paris, 1631.
S. Prioux, **Histoire de Braisne et de ses environs,** Paris, 1846.
A. Savy, **Mémoire topographique jusqu'au Ve siècle de la partie des Gaules aujourd'hui dans le département de la Marne,** Châlons, 1859-60.
L. Bonnefont et H. de Vivès, **Fouilles exécutées à la motte seigneuriale de Baudement,** Paris, 1875.
J. Mesqui, Les ponts sur la Seine et ses affluents entre Troyes et Montereau au XIIIe siècle, **Mélanges d'Archéologie et d'Histoire médiévales dans l'Aube,** 1985, p. 27-55.

Motte de Baudement
Croquis de H. de Vivès

BERGERES-LES-VERTUS

LA MOTTE

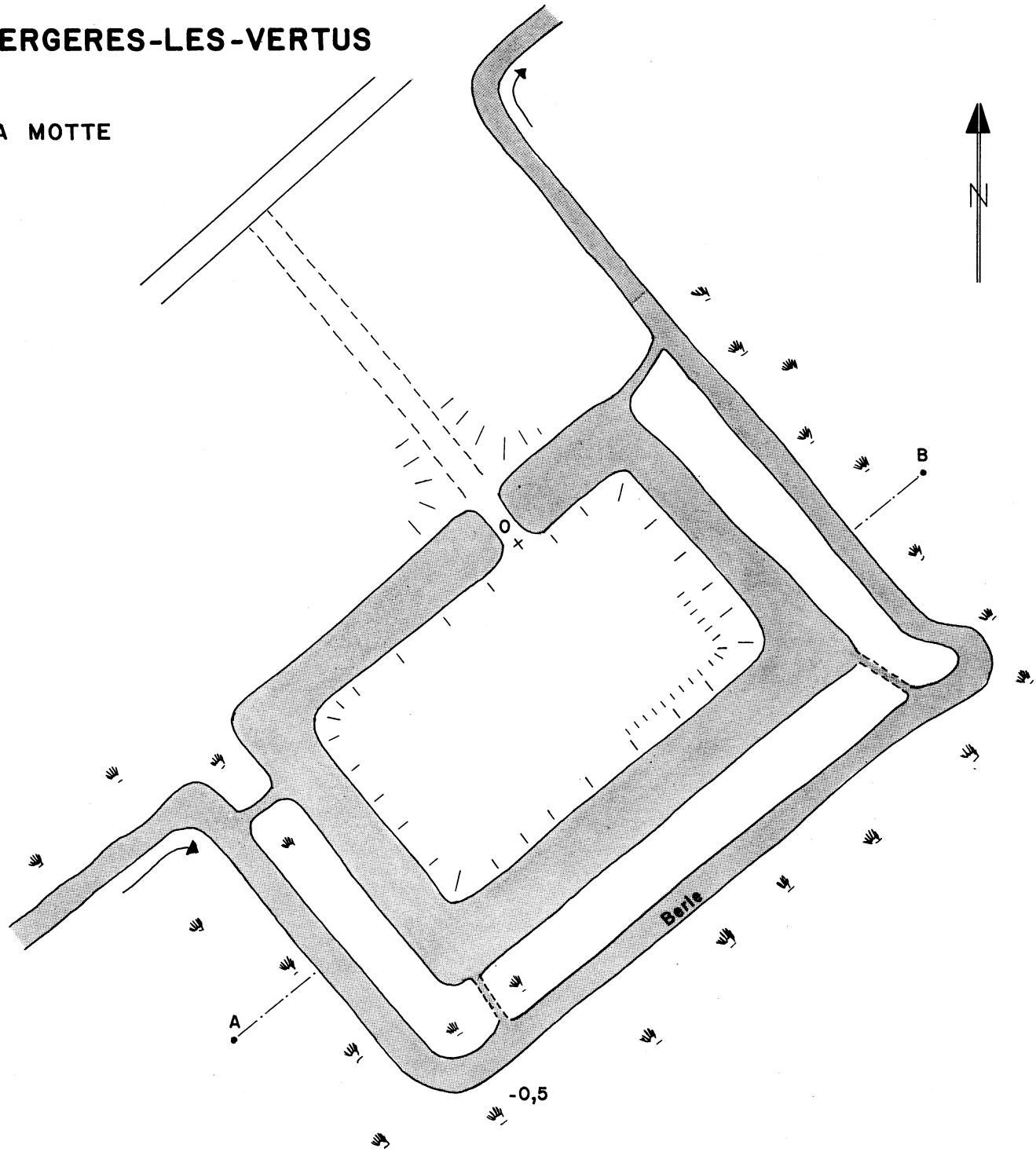

0 10 20 30m

E=1/1000'

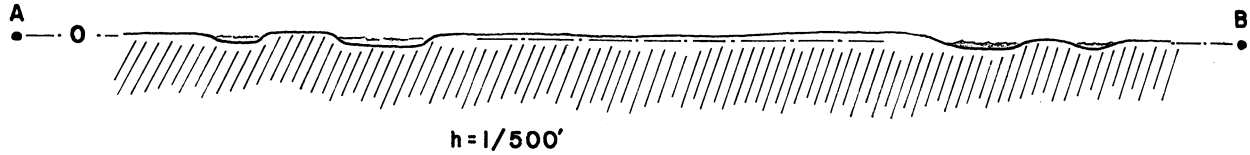

h=1/500'

BERGERES-LES-VERTUS

Marne, Châlons-sur-Marne, Vertus , diocèse de Châlons, doyenné de Vertus.

I.G.N. 1/25.000e Vertus 1-2.

Eglise dédiée à saint Memmie ; le doyen de Gaye présente à la cure.

Dans le voisinage, château du Mont-Aimé construit par Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, vers 1210.

VESTIGES

Lieu-dit "La Motte" ou "La Motte-Conflans". Dans la campagne, à 1250 m au nord-est de l'église de Bergères. Coordonnées Lambert I : 723 x 133,2.

Sur la rive gauche de la Berle, dans un fond humide et inondable (alt. 106), une plate-forme rectangulaire couverte de broussailles, mesurant 70 m sur 40, haute de 0,50 (un peu plus à l'angle est) par rapport au sol environnant. Elle est entourée d'un fossé large de 10 m, longée sur trois côtés par une bande de terre marécageuse de 10 m de large ; le tout s'emboîte dans un méandre artificiel de la Berle qui, à cet endroit, fait 5 m de largeur. Le fossé est alimenté par la nappe phréatique et par des prises d'eau de la Berle. Au nord-nord-ouest, une chaussée d'accès, large de 4 m, longue de 60, relie le pont de terre d'entrée au chemin rural.

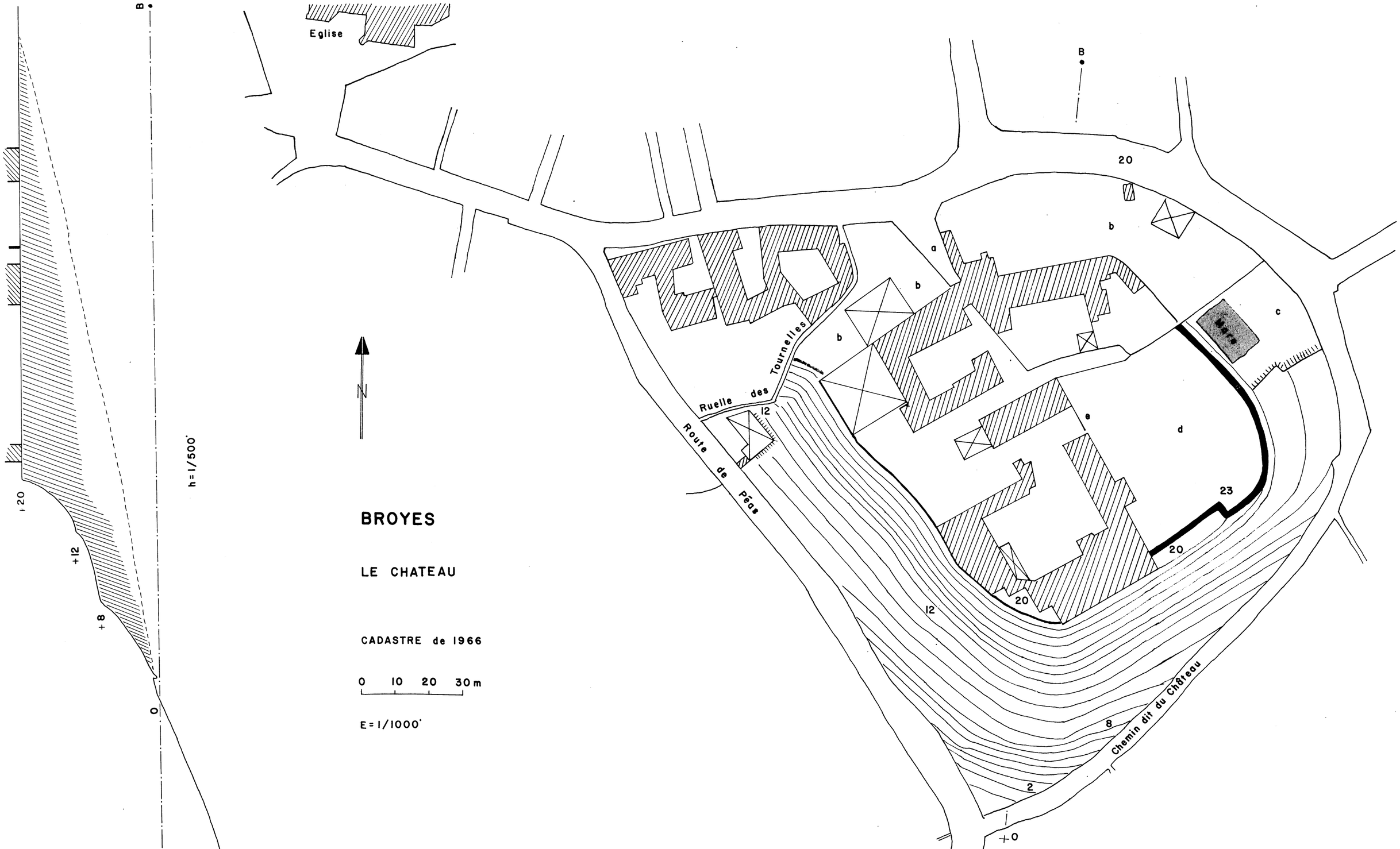

BROYES

LE CHATEAU

CADASTRE de 1966

0 10 20 30 m

E=1/1000'

BROYES

Marne, Epernay, Sézanne, diocèse de Troyes, doyenné de Sézanne.

I.G.N. 1/25.000 Sézanne 1-2.

Eglise dédiée à saint Martin ; le chapitre castral de Saint-Blier présente à la cure.

En 813, la terre de Broyes avait été donnée, avec Chapton, Soisy, Châtillon-les-Broussy, Les Marais, Péas, Linthes, Linthelles, Allemant, Le Mont-Août, par le comte Helmgauz à Saint-Martin de Tours.

E. Mabille, La pancarte noire (de Saint-Martin de Tours), **Mémoires de la Société archéologique de Touraine**, t. 17, 1865, n° 29.

VESTIGES

Dans le village, à 150 m au sud-sud-est de l'église.
Coordonnée Lambert I : 705,3 x 118,4.

Sur une excroissance arrondie de la côte tertiaire de l'Ile-de-France (alt. 215/220), dominant au sud d'un abrupt de 70 m la plaine de craie dite "Pays de Brie" ou plaine des Auges, un espace quadrangulaire de 100 m de côté, séparé jadis du plateau par un fossé (comme l'attestent les traces d'un pont-levis) et cantonné à l'est d'un mur haut de 5 à 6 m. Des bâtiments d'époques variées (XVIIe siècle) s'étagent à l'intérieur du site. Ils renferments, non loin de l'entrée, à gauche, les restes encore bien conservés de ce qui paraît être la crypte de la collégiale Saint-Blier (XIe siècle).

DATATION

Vers 1058 - Vie de saint Blier, ermite du VIIe siècle.
Hac signorum gloria permotus dominus Brecarum nomine Hugo... ad castrum Brecarum fecit eumdem (sanctum Blitharium) deferri cum ingenti devotione et reverentia et collocavit eum in ecclesia quae tunc temporis erat valde brevis et lignea...

Un peu plus tard : *Dominus Brecarum ... cum magno processionis honore ad castrum suum (corps sancti) revexit et praedia multa attribuens, eclesiam quae adhuc praesens est ipse et insignis ejus uxor Aeyluidis nomine ad honorem Dei et sancti Blitherii constituit.*

A.A.S.S., juin II, 473-74.

Vers 1060 - Pour réparer ses torts, Hugues Bardoul Ier, sire de Broyes et de Beaufort donne à l'abbaye de Montier-en-Der :
apud castellum Breias ... unum mansum cum terris ad ipsum mansum pertinentibus et vineas simul.

A. Duchesne, **Histoire ... Broyes**, pr. p. 7-8.
Ch. Lalore, **Cartulaires,** IV, p. 169, n° 42.

1110 - Philippe évêque de Troyes confirme à Molesme ses possessions :
ecclesia de Peiaco coram castro Brecensi.

J. Laurent, **Cartulaires de Molesme,** (1er cart.), t. 2, p. 181, n° 200 A.

1131 - Simon, sire de Broyes, donne au prieuré de Jully-les-Nonnains la terre d'Andecy et divers autres biens :
portagium duarum portarum Brecensium, scilicet porte Berengerii et porte que vocatur La Gaite, pro pitantiis dominarum dicte domus in Quadragesima et duos modios vini in cellario suo apud Brecas ...

Ch. Lalore, **Cartulaires,** IV, p. 260, n° 162.

1190 - Siège et ruine du château de Broyes alors que les Croisés partent pour l'Orient :
Hos autem parvo post tempore palatinus Campanie comes Henricus junior, postquam castrum de Brois dejecit ... et multi Francorum nobiles subsequuntur.

Aubri de Troisfontaines, **Chronique**, M.G.H., SS. XXIII, p. 864.

1233 mai 18 - Hugues, sire de Broyes, autorisé par le comte Thibaud IV à établir une forteresse dans son petit château de Broyes, promet de ne pas faire d'autre fortification sans l'assentiment de Thibaud.
... Quod ego faciam fortericiam in parvo castello meo apud Breias de quindecim pedibus circumquaque, ego promisi ei quod aliam fortericiam non faciam apud Breias nisi de assensu et voluntate sua.

H. d'Arbois, **Cat.**, 2263.
A. Teulet, **Layettes**, t. 2, p. 252, n° 2240.
B.N., **Coll. Champagne,** 136, p. 182.

1258 juin 16 - Do*minus Brecarum recognovit anno Domini MCCLVIII coram rege Navarre et bonia* (sic), *dominica post Sanctum Barnabam, se esse ligium domini Campanie de Brecis, castro et villa, de Brouciaco et de omnibus que in mundo habebat, exceptis circa XX libratis terre et paucis terris arbilibus, que ei exciderunt.*

A. Longnon, **Feoda** (Sézanne), 6628.

1375 - Jean, sire de Broyes fait au roi aveu et dénombrement de :
toutes les choses ... tenues... en chastellerie et en baronnie qui est la première de Champaigne. Premierement le chastel de Broyes a tout le fossez et comme il se comporte. La collation de douze prouvandes et de trois chappeleries de l'eglise saint Bliee de Broyes, laquelle siet ondit chastel, ausquels prouvandes compete la nomination de l'eglise parroichialle de saint Martin de Broyes. Item la collation de la chapelle de la maladrerie de Broyes, toutes lesquelles choses peuent bien valoir par an soixante livres de terre seans en la collation desdictes prouvendes et chappelles...
(suit l'énumération des privilèges, justices, nomination du personnel administratif et judiciaire, poids, mesures, taxes de circulation, mutation de biens et fiefs relevant du sire de Broyes et du roi).

A.N., **P 204,** 172, fol. 1 r°.

BIBLIOGRAPHIE

A. Duchesne, **Histoire généalogique de la maison de Broyes et Châteauvillain,** Paris, 1631.
A. Millard, De la réunion de Châteauvillain au domaine des sires de Broyes, **Revue de Champagne et de Brie,** juillet 1893, p. 481-494.

Château de Broyes
vu d'avion

BUSSY-LE-CHATEAU

Eglise

N

route

chemin de terre

-10

A

-11

5

-12

-15

Emplacement d'une
motte disparue

champs

Noblette

-16

2

-14

B

-15

D

E

-8

0

-2

-6

-8

-12

-14

C

-11

-12

-16

-18

hangar

0 10 20 30 m

E = 1/1000

A 0 B C

D 0 E

h = 1/500

BUSSY-LE-CHATEAU

Marne, Châlons-sur-Marne, Suippes, diocèse de Châlons, doyenné de Bussy.

I.G.N. 1/25.000 Suippes 3-4.

Eglise dédiée à saint Hilaire ; l'abbé de Saint-Nicaise de Reims présente à la cure.

IXème s. : *Buxidum* (Polyptyque de Saint-Remi de Reims).
1794 : Bussy-les-Mottes.

VESTIGES

En lisière du village, le long de la Noblette, à 200 m au sud de l'église.
Coordonnées Lambert I : 761,2 x 153,7
761,3 x 153,7
761,4 x 153,7
761,5 x 153,6
761,5 x 153,8.

Sur la courbe de niveau des 135 m, à la limite de la plaine de craie où est implanté le village et du lit inondable de la Noblette, un alignement de quatre ouvrages de terre sur une distance de 435 m, complété au nord-est par un cinquième, plus petit.

D'ouest en est on observe :

a) Une motte tronconique profondément entaillée à l'est dans sa moitié supérieure, circulaire à la base (d : 55/65 m), allongée au sommet (6/14 m), haute de 17 m. Cette motte est classée monument historique.

b) A 35 m, une autre motte tronconique, pointue, en forme d'amande, haute de 18 m, mesurant à la base 50/77 m et au sommet 6/15 m.

c) A 7 m, un " cavalier ", long de 44 m du nord au sud et large de 13 m.

d) A 65 m, un tertre aux flancs dissymétriques, appuyé au sud directement sur la Noblette, mesurant à la base 91 x 94 m et présentant à mi-hauteur (7 m) un palier bombé que prolonge vers le nord-nord-ouest la pente d'une motte en amande haute de 5 m, faisant 39/62 m à la base, couronnée au sommet (21 x 21 m) par les ruines d'un moulin .

e) A 14 m, une plate-forme ovoïde, haute de 4 m, mesurant 95/115 m à la base, 69/77 au sommet, ceinturée par un fossé étroit (4 m), profond de 2 m.

f) A 60 m au nord de cette plate-forme, un dernier ouvrage, grossièrement triangulaire, haut de 7 m, long de 50 à la base, 30 au sommet, large de 35 et de 13.

Le site comportait à l'origine, à l'extrémité occidentale, une motte supplémentaire, rasée entre 1573 et 1772.Un léger dénivelé près d'un méandre de la Noblette, occupé actuellement par un hangar métallique, en indique l'emplacement.
Un rapport de classement du 13 mars 1930, signale que vingt ans plus tôt on aurait creusé une cave profonde d'environ 10 m dans la motte b (Ministère de la Culture, Paris).

TRADITION ECRITE

Dans un ouvrage de 1833, intitulé **Attila dans les Gaules,** un ancien polytechnicien du nom de Tourneux, réfute l'argumentation de Sabbathier qui lui-même rejetait l'opinion de Grosley, relativement à la localisation de la bataille des Champs Catalauniques (451).

Pour Tourneux, cette bataille s'est déroulée entre Suippes et Noblette. Après leur victoire, les vainqueurs ont élevé les tumulus de Bussy, de Poix et de Nantivet sur les tombes des chefs morts au combat.

Voici comment Tourneux se représente les événements :

p. 51 : "Attila avait appuyé ses lignes au sud sur le camp de la Cheppe (Mauriac) et au nord sur la redoute de Nantivet. Prévoyant que son centre pourrait plier, il fit aménager une seconde position sur la Noblette autour du pont de Bussy : " Une vaste demi-lune, ayant deux cent cinquante toises, l'enveloppe et en défend l'approche du côté de la rive droite tandis qu'elle se lie à 1800 toises de distance par la rive gauche, avec Mauriac et son camp retranché ".

p. 68 : Après la bataille, les derniers devoirs sont rendus aux morts : "A Bussy où le combat a été le plus long et le plus acharné, trois ... pyramides s'élèvent dans l'enceinte même de la tête de pont. La première à l'ouest l'emporte sur les deux autres par sa masse et par sa hauteur. Elle est l'ouvrage des Romains. La seconde appartient aux Visigoths qui, secondés par les Alains, avaient, après les Romains, le plus contribué à la délivrance du pays. La troisième est érigée par les Bourguignons. Les cendres des chefs morts au champ d'honneur, recueillies par des mains pieuses, sont disposées au centre de ces pyramides après que de vastes bûchers ont été allumés pour les consumer".

Dans les notes de son livre, Tourneux donne un aperçu de l'état du terrain.

p. 94, n. 23 : "Les mottes ou cônes de Bussy sont en quelque sorte encore plus étonnants que le tumulus de Poix (la tombe de Théodoric). On ne peut méconnaître au premier aspect que ce sont les monuments de quelques grande action. De même que le cône de Nantivet, ils ne sont propres à aucun usage et cependant ils sont le résultat d'un travail prodigieux.
Leur disposition respective n'offre ni symétrie ni régularité. Chaque cône paraît occuper la place qui a offert le plus de facilité pour l'approche des terres dont il est formé. Leurs dimensions sont inégales et cette irrégularité ne peut s'expliquer, selon moi, que par le nombre, le rang ou la valeur des troupes qui les ont élevées...
Ces masses sont circulaires à leur base et s'élèvent en forme de cône, dont le sommet a été plus ou moins déprimé. Il paraît que dans le Moyen Age, ils ont servi, comme celui de Nantivet, de base à des tours ou observatoires, du haut desquels des vedettes pouvaient annoncer l'approche de l'ennemi. Les vestiges de ces constructions n'ont pas entièrement disparu ; on fouillait encore, dit-on, il y a peu d'années, les matériaux de leurs fondations au sommet de l'un des cônes de Bussy et dans celui de Nantivet. Leurs talus sont réguliers et se soutiennent à l'aide d'un gazon bien enraciné, sous une inclinaison qui varie de un et un quart à un et demi de base pour un de hauteur...
Le premier cône, à l'ouest, est le plus élevé ; c'est aussi celui qui se présente dans le meilleur état de conservation. Il a 205 m de circonférence à la base et 53 au sommet. Sa hauteur est de 17 m (52 pieds 5 pouces) et son volume de 23.000 m^3.
Le second, qui n'est séparé du premier que par un intervalle de 35 m, se trouve également dans un bon état de conservation. Il a 177 m de circonférence à la base, 74 au sommet, ce qui indique qu'il a été fortement déprimé, et le sol sur lequel il repose étant inégalement nivelé dans son pourtour, sa hauteur varie de 11 à 14 m ; son volume actuel est d'environ 14.000 m^3. Il a pu être primitivement de 15.000 m^3.
Le troisième, séparé du second par le chemin du village, en est distant de 89 m. Il a subi une forte altération. Son sommet, après avoir été abaissé de plusieurs mètres, a été occupé par un moulin à vent auquel on arrive par une rampe en spirale, de construction moderne, qui enveloppe la moitié du cône et a fait disparaître une partie de ses talus. Le pourtour de cette butte, à son sommet, est de 75 m, à peu près le même que celui de la seconde, mais à un niveau inférieur de 2 m, ce qui annonce que son élévation primitive était moindre que celle des deux autres. Son volume a pu être de 12 à 13.000 m^3. C'est ce cône dont j'attribue la formation aux Bourguignons, moins nombreux que les Visigoths qui ont dû élever le second, cédant eux-mêmes dans cette circonstance le premier rang aux Romains dont le premier cône est l'ouvrage...
Les officiers, les principaux chefs, après avoir reçu les honneurs du bûcher, ont dû être déposés au centre de ces pyramides, qui étaient à la fois des trophées et des monuments de deuil et de regrets. Quant à la foule des soldats, elle fut ensevelie pêle-mêle sur les bords de la rivière et sur tous les points où la mort les avait frappés. Leurs restes se retrouvent partout. Il y a peu d'années encore, un particulier de Bussy, en creusant la fondation d'une grange, à côté du moulin, découvrit à deux pieds sous terre, une quantité considérable d'ossements ou plutôt des squelettes entiers très bien conservés ".

Abondant dans le sens de Tourneux, A. Savy écrit dans le **Congrès archéologique de France** de 1855 :
" Mais si nous ne pouvons fixer l'âge de ces importants travaux, nous ne pourrions trop les signaler aux amateurs d'antiquités et les engager à visiter ce camp de la Cheppe, ces travaux de Bussy, où trois énormes tumulus, dont un ne contient par moins de 22.000 m^3 de terre, se dressent comme des montagne élevées par des Titans. On s'incline devant ces gigantesques monuments qui portent à la postérité le dernier adieu d'une armée à ses illustres morts. Construits sur le lieu-même où moururent les soldats, avec la terre qu'ils baignèrent de leur sang, sans faste mais redoutant peu les injures du temps, ces monuments n'ont-ils pas un caractère plus sacré, plus grandiose et plus durable que les nôtres ? Pour moi j'avoue que la vue de ces hauts monticules, élevés il y a quinze siècles pour perpétuer le lieu et la mémoire d'une grande bataille et servir de nécropole aux mânes des guerriers tombés sur le champ d'honneur, m'a profondément impressionné...
Trois tumulus très rapprochés l'un de l'autre existent à Bussy, sur le bord de la petite rivière appelée la Noblette. On a enlevé une grande partie de celui qui est le plus à l'est pour y placer un moulin à vent. Les sommets des deux autres ont aussi été détruits pour y élever des tours qui n'existent plus et qui sans doute défendaient l'ancien château dont l'emplacement, près du premier tumulus, se voit encore entouré de fossés. Le dessus et les revers de ces deux derniers tumulus sont plantés de sapins. Celui qui est le plus à l'ouest est le plus entier. Il a une base de forme circulaire, dont le diamètre est de 62 m ; le sol sur lequel il s'élève est légèrement incliné ; sa hauteur actuelle, du côté de la rivière est de 20 m ; elle n'est plus que de 17 m du côté opposé. Il devait être primitivement de 3 m plus haut, ce qui donnait un cube de 22.000 m...
Nous n'avons point appris que des objets d'antiquités aient été trouvés près de ces tumulus. Aucune fouille d'ailleurs n'a été faite dans leur intérieur ".

A la suite des fouilles ordonnées par Napoléon III, A. Savy note dans les **Mémoires de la Société d'Agriculture ... de la Marne,** en 1859 :
" Les fouilles faites au tumulus de Bussy, le plus à l'ouest, ont fait découvrir au sommet les fondations d'une ancienne tour et

---

Bussy-le-Château
Motte dite Tour Moyenne

un puits qui descendait jusqu'au centre. On a trouvé autour de ces fondations un plat d'étain et un petit médaillon (5 cm) en terre cuite recouverte d'un vernis blanc, représentant un bœuf assez grossièrement sculpté. La coupe des fouilles laissait voir aussi l'existence d'un ancien bûcher sépulcral et qui prouve que ces buttes sont des tumulus. Les terres contiennent beaucoup d'ossements d'animaux, bœufs et chevaux ".

Tandis qu'A. Longnon démontrait dans la **Revue archéologique,** en 1869, que les tertres de Bussy étaient des mottes castrales, les érudits locaux s'efforçaient de maintenir la fiction des tumulus. On ne sait, par exemple, sur quelle base M. Poinsignon, dans sa **Géographie du département de la Marne** (Châlons-sur-Marne, 1874, p. 180) appuie ses affirmations : " On a trouvé dans les fouilles que l'empereur Napoléon III a fait faire un squelette humain entouré de onze pots en terre de différentes capacités, des os de volailles, un pommeau d'épée à ciselures, une tasse en terre à ornements, une coupe en verre et une chaînette en fer ". Sans doute s'agit-il de trouvailles extérieures au site, faites dans le cimetière de la colline du Piémont.

La confusion atteint son comble sous la plume de P.H. Letaudin, qui combine les descriptions de Tourneux et de Savy avec des renseignements apparemment recueillis sur place en 1869. Cet auteur signale l'emplacement de la première motte détruite à l'époque moderne, alors en voie de complet aplanissement. Son témoignage dépourvu de cohérence et d'esprit critique, n'inspire aucune confiance. Pourtant G. Goury en a résumé les deux premiers paragraphes - les seuls ayant un certain contenu - dans un rapport publié dans les **Mémoires de la Société d'Agriculture ... de la Marne,** en 1957 :
" Jadis à Bussy-le-Château, non loin de la Cheppe se voyaient cinq buttes ; une a disparu, nivelée par le propriétaire.

1) Butte située le plus à l'ouest, dite château Tholengo. Depuis 1857, les propriétaires, en enlevant les terres ont mis à découvert les fondements d'un ancien château fort entouré d'une double enceinte de murs, consolidés à l'extérieur par un accotement de moellons de craie recouvert de terre. A disparu.

2) La plus grosse des buttes, achetée en 1863 pour le compte du département de la Marne comme monument historique de la bataille d'Attila. Fouillée en 1858 par ordre de Napoléon III. On a découvert au sommet les fondations d'une ancienne tour dans lesquelles on a trouvé un plat d'étain et un petit médaillon d'environ cinq centimètres de diamètre, en terre cuite recouvert d'un vernis blanc, représentant un bœuf assez grossièrement modelé. La coupe des fouilles laissait voir une couche de cendres noires décelant l'existence d'un énorme foyer. Cette butte, à base de forme circulaire, a un diamètre de 62 m. Le sol, sur lequel elle s'élève, est légèrement en plan incliné. Cette butte a une hauteur d'une quinzaine de mètres.

3) Butte en face de la précédente, sur la ligne ouest-est, dite la Petite Tour. Fouillée en même temps que l'autre butte, a donné au sommet des amoncellements de cendres que l'on a pris pour les restes de bûchers funéraires de l'armée d'Attila.

4) La plus à l'est des buttes, près de la route de la Croix, est dite le Châtel ou le Châtelet. Sur son sommet, ruines d'un moulin à vent, construit avec les pierres du château dit le Vidame appartenant au comte de Sainte-Suzanne, qui l'avait précédé sur la plate-forme. On y monte par une rampe large et demi-circulaire établie pour l'accès au château. La butte devait avoir environ 15 m de hauteur.

5) Butte un peu plus au nord, dite la Voisaiterie, a été démolie pour être mise en culture. Elle présente encore une élévation de 2 m 30 à l'ouest.

Nous avons montré, dans les **Mélanges ... M. de Bouärd,** que le premier tumulus, qui a disparu dans sa presque totalité entre 1573 et 1772, se nommait le Chastel de Bussy et était le siège de la seigneurie et que ceux qui susbsistent peuvent être caractérisés d'ouest en est par les appellations suivantes, empuntées aux aveux et dénombrements de la période moderne :

a) La Tour Moyenne, séant devant le dit Chastel, siège de la Prévôté.

b) Le Chastel de Thoulangon : cette motte fut probablement inféodée avec son baile à la famille bourguignonne de Toulonjon, connue en Champagne au XVème siècle.

c) Le Chastel Le Vidame " avec son baile qui était devant ". Il s'agit du fief du vidame de Châlons à la fin du Moyen Age. Ce "chastel" porte les ruines du moulin.

DATATION

1067-72 - Charte de Raoul de Valois en faveur de Saint-Remi de Reims à l'occasion de la mort de son fils :

... Pro hac igitur re, ego Rodulfus comes, accipiens de servis et ancillis meis quos circa Buxitum castellum meum habebam, tradidi eos beatissimo Remigio ... Iterum notum sit ... quod Radulfus de Vuadenensi villa a Simone comite impetravit donari sancto Remigio quoddam hospitium quod est municipio Buxiti castri in quo hospitarentur supervenientes monachi ejusdem sancti ...

G. Marlot, **Metropolis**, t. 2, p. 130-132

1172 - Allant de tournoi en tournoi, Baudoin II de Hainaut :

Cum LXXX militibus torniavit inter Bussci castellum et Cathalaunum civitatem.

Gislebert de Mons, **Chronique**, p. 108.

1200 - Charte de Bussy donnée par le comte de Champagne Thibaud III :
5) - Unusquisque operabitur una septimana in anno sine redemptione ad firmitatem castelli.
7) - Quatuor jurati in villa erunt qui jura mea et villae conservabunt.

R. Bourgeois, **Du mouvement communal,** p. 108.

1222-1243 - *Guido de Enomont fecit emendam domino comiti de eo quod extraxerat prisones a turre de Bussiaco.*

A. Longnon, **Feoda**, 3797.

1249 janvier 7 - Bulle d'Innocent IV confirmant les biens de Saint-Nicaise de Reims.
In dyocesi Cathalaunensi jus patronatus in ecclesia de Bussiaco castro.

B.M. Reims, **Cart. Saint-Nicaise,** ms. 1843. fol. 60, n° 136-137
J. Cossé, **Cartulaire de Saint-Nicaise,** t. 2, p. 278, n° 154-155.

1249-1252 - *Vicedominus Cathalanensis tenet de rege id quod habet apud Buxiacum et apud la Chappe.*

A. Longnon, **Rôles**, 1305.

1392 juillet 13 - Charles VI accorde à Béraud, dauphin d'Auvergne et comte de Clermont un délai d'un an pour lui *baillier le denombrement des chasteaulx, villes et chastellenies de Buxi le Chastel en Champagne et de Wanant.*

A.N., **P 162** ^{2} (Sainte-Menehould), n° 237.

1403 juillet 7 - Charles VI fait savoir que Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, lui a fait hommage lige de *la terre de Buxi le Chastel en Champagne pres de Chaalons et de ses appartenances et appendences a lui appartenant a cause de Marie dalphine sa femme.*

A.N. **P 162** ^{2}, n° 243.

1405 - Pouillé du diocèse de Châlons-sur-Marne.
Cappellania nuper fundata in honore sancti Nicolai situata in castro de Bussiaco Castro, de collatione domini episcopi pleno jure.

A. Longnon, **Pouillés,** t. 1, p. 164 A.

1422 - *Et d'autre partie, ceux qui tenaient le châtel de Moy... doutant que les Anglois ne les allassent assieger soudainement, bouterent le feu dedans ledit châtel et s'en allerent a Guise. Et pareillement ardirent et desolerent les châteaux de Mouteront et de Bussy.*

E. de Monstrelet, **Chronique,** c. 271, ed. J.A. Buchon, t. 4, 1826, p. 379.

1462 juin 20 - Louis XI fait savoir que Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, lui a fait hommage *à cause de la terre de Bussi et ses appartenances ...*

A.N., **P 162** ^{2}, n° 261.

1509 décembre 6 - Jean d'Amboise, chevalier, sire de Bussy, Vavray, Blaise, Vignory, Reynel, Sexfontaines, bailli de Chaumont fait hommage au roi pour *son chastel, baronnie, terre, seigneurie de Bussy le Chastel, ses appartenances et appendances dont la declaration sensuit : Premiers la Mothe et siege de la tour que on dit le chastel de Bussy, les fossez et tout le circuit dicelle mothe et chastel, lequel est de present en ruyne et ne nous est d'aucun proffit.*
Item la ville dudit Bussy, le ban et tout le finaige dicelle, la justice et seigneurie haulte, moyenne et basse desdits chastel, ville, ban et finaige et appartenances ...
Item une motte ronde que on dit la tour moyenne avec les fossez et environs dicelle seant devant ledit chastel qui n'est mise en aucun pris excepté partie des fossez dicelle qui puis nagueres sont baillez a cens et peullent valoir par an environ quatre solz trois deniers tournois.
Item la prevosté de Bussy ou le prevost prend toutes amandes.
Item nous avons audit Bussy la mothe et chastel nommé le chastel le vidame qui souloit estre mouvant en plain fief de nous a cause de nostre chastel dudit Bussy et en arriere fief du roi nostre dit sire à la cause que dessus et de present est reuny a nostre demaine, a cause duquel nous avons audit Bussy certains cens et aultres droiz ci apres declairez, lequel chastel, fossez, motte et circuit d'icelluy est de present en ruyne et ne nous est d'aucun proffit, sinom que nous avons baillé a cens a vie les arbres et herbaiges d'icelluy, moiennant chacun an vingt solz.
Item pareillement le chastel, motte, fossez et circuit d'icelluy, nomme le chastel de Thoulangon qui semblablement souloit estre mouvant de nous a la cause que dessus et de present est reuny a nostre domaine et est en ruyne et ne nous est d'aucun proffit.

A.N., **P 184** ^{2}, p. 78.

1516 avril 18 - Autre aveu précisant la description du château.

Item des longtemps nous avons reugny a nostre demmaine la motte et place seant au bout de ladite ville de Bussy ou souloit estre le chastel que on dit le chastel le Vidame, ensemble les fossez et le baale qui est devant et les appartenances et appendances dudit chastel et motte.

A.N. **P 184**^{2} n° 80.

1772 décembre 7 - Aveu de Jean Gilles de Cappy.

Item trois mottes rondes, sur l'une desquelles était le château le Vidame, sur l'autre le château appelé le Toulongon et la troisième appellée la Tour moyenne, ruinés depuis longtemps, desquelles mottes, où étoit le château le Vidame a été construit sur l'une par Pierre Jaquet un moulin à vent chargé d'un cens ci-après déclaré au chapitre des censives.

A. Longnon, **Les tumuli**, p. 39.

REMARQUE

La rivalité de Troyes et de Châlons pour le titre de capitale de la Champagne explique l'acharnement avec lequel des deux côtés les érudits se sont efforcés de localiser près de leur ville la bataille dite des Champs Catalauniques. Plus endurants que leurs concurrents, les Châlonnais ont multiplié les pseudo-identifications archéologiques et ont été jusqu'à faire des Huns blessés les ancêtres des habitants du village de Courtisols. Cette polémique s'est naturellement développée à l'écart des travaux scientifiques représentés dans la bibliographie notamment par A. Longnon et A. de Barthélemy.

BIBLIOGRAPHIE

[Tourneux], **Attila dans les Gaules en 451,** Paris, 1833 (avec plans).

A. Boitel, **Histoire de saint Alpin, huitième évêque de Châlons-sur-Marne,** Châlons, 1853 (reprend Tourneux après avoir fait un historique de la question depuis le XVIe siècle).

A. Savy, Notice sur les chemins, camps et tumulus romains du département de la Marne, **Congrès archéologique de France, Châlons-sur-Marne,** 1855, p. 226-228.

A. Savy, Topographie de la Marne, **Mémoires de la Société d'Agriculture ... de la Marne,** 1859, p. 98-99.

A. Longnon, Les tumuli de Bussy (Marne), **Revue archéologique,** 1869, p. 34-41.

P.H. Letaudin, **Etude historique sur la Cheppe, le camp d'Attila et ses environs,** Châlons-sur-Marne, 1869.

A. de Barthélemy, **La campagne d'Attila, invasion des Huns dans les Gaules en 451,** Paris, 1870 (Extr. de la **Revue des Questions historiques**). L'auteur estime que la bataille dite des Champs Cathalauniques doit être localisée entre Orléans et Troyes).

R. Bourgeois, **Du mouvement communal dans le comté de Champagne aux XIIe et XIIIe siècles,** Paris, 1904.

G. Goury, L'enceinte préhistorique de la Cheppe, **Mémoires de la Société d'Agriculture... de la Marne,** 1957, p. 12-13.

M. Bur, Mottes multiples et groupe de mottes. Un problème de définition, **Mélanges ... Michel de Boüard,** 1982, p. 39-48.

CHANTEMERLE

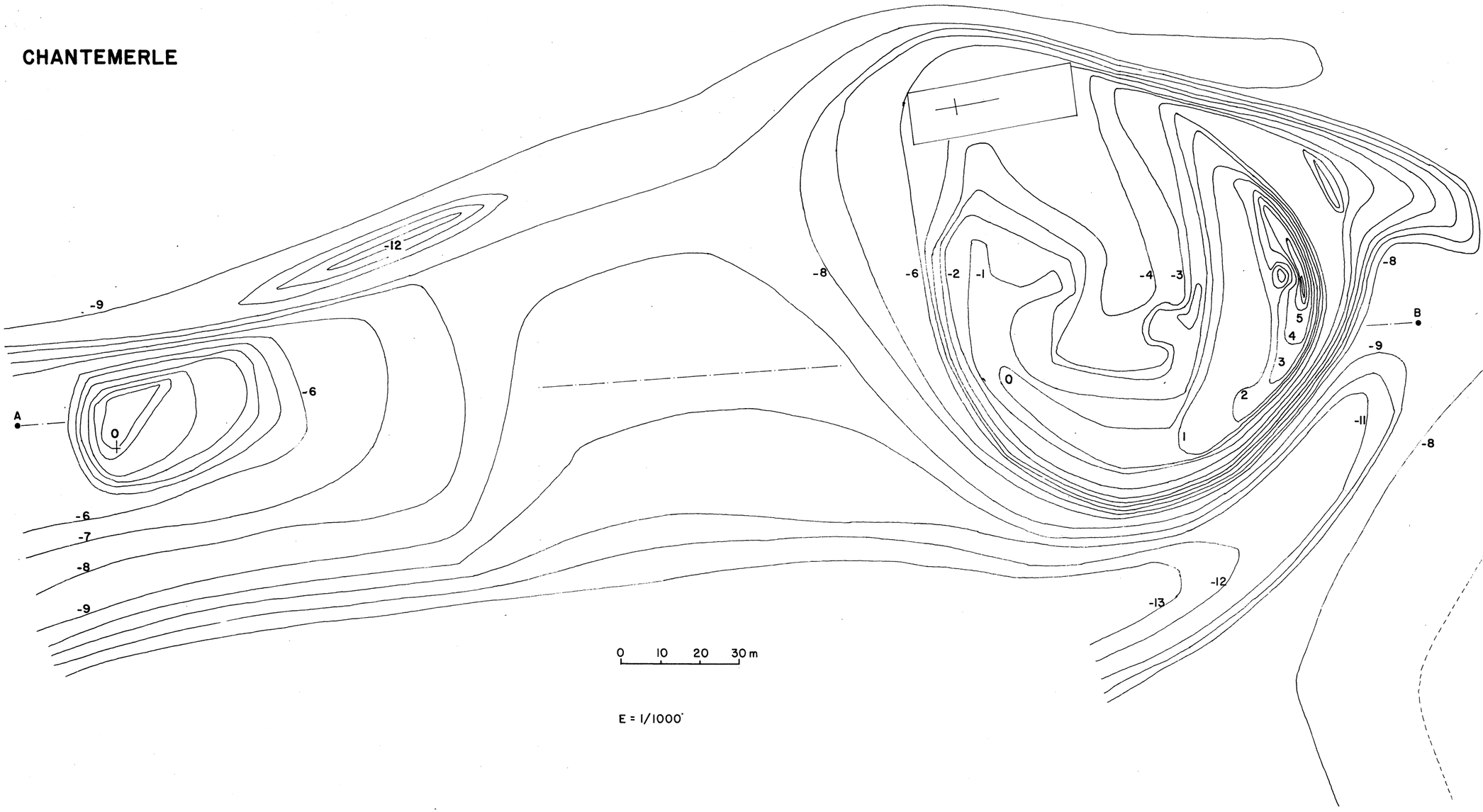

E = 1/1000

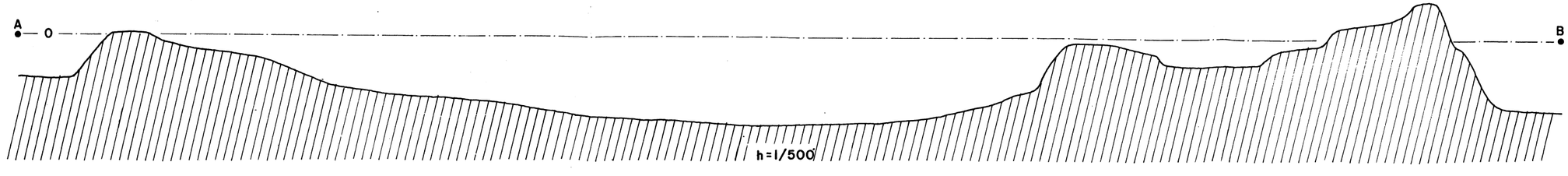

CHANTEMERLE

Marne, Epernay, Esternay, diocèse de Troyes, doyenné de Pont-sur-Seine.

I.G.N. 1/25.000 Sézanne 5-6.

Eglise dédiée à saint Serein et à saint Sébastien ; l'abbé du lieu présente à la cure.
Collégiale castrale transformée en 1135 en une abbaye augustine dédiée à saint Serein.

VESTIGES

Dans le village, à côté de l'église.
Coordonnées Lambert I : 697,50 x 102,30 (enceinte)
697,51 x 102,01 (motte).

Sur une crête dissymétrique qui prolonge vers le sud une colline boisée, de part et d'autre d'un léger ensellement emprunté par la D. 350, un dispositif fortifié comprenant une motte (alt. 190) et une enceinte circulaire (alt. 195).

La motte barre la crête au sud. Son profil, vigoureux au sud et à l'ouest, s'adoucit vers le nord. Sa hauteur est de 5 m, mais augmentée du relief naturel, elle domine à l'ouest le pied de l'abrupt de 9 m. Son grand axe mesure à la base 54 m et son petit 33.

L'enceinte, appelée " l'Abbaye", largement échancrée à l'ouest au voisinage de l'église et du cimetière, offre une topographie mouvementée. A l'extérieur le talus, qui n'a que 5 m de hauteur au sud, s'élève à 15 m au nord où il présente une excroissance en direction de la colline toute proche. Sur le flanc sud, on distingue les restes d'un mur de soutènement.

Entre la motte et l'enceinte, distantes de 165 m, s'étendait probablement un enclos, protégé à l'ouest sur toute sa longueur par un fossé aujourd'hui presque entièrement comblé. Là où il subsiste, ce fossé mesure encore 6 m de largeur au fond et 3 m de profondeur.

DATATION

1165 - Bulle d'Alexandre III confirmant les possessions de l'abbaye.
... totam parrochiam castri de Cantumerula ... mediatatem decimae annonae et vini ejusdem castri ... et quidquid habetis in potestate ipsius castri tam in hominibus quam in vineis et villis ... libertatem a duobus dominis ejusdem castri, comite videlicet et Oddone de Averli et quatuor militibus qui vulgo pares vocantur ...

Gallia Christiana, XII, inst. 271, n° 36.

1173 - Charte délivrée par *Gregorius, Dei gratia abbas Sancti Sereni de castello Cantumerule.*

Ch. Lalore, **Cartulaires,** t. 6, p. 56 et 135.

1199 juillet 1er - Thibaut III, comte de Champagne, constitue le douaire de sa femme, Blanche de Navarre.
... Quod septem de castellis cum omnibus pertinentiis et appenditiis suis, videlicet Sparnacum, Virtutum, Sezanniam, Cantumerulam, Pontes, Nogentum, Meriacum et quicquid in castellaniis eorum habebam tam in proprio dominio quam in feodis et custodiis ecclesiarum ... uxori meae dedi in dotalicium et concessi.

B.N., **Coll. Champagne**, 136, p. 6-7.
H. d'Arbois, **Cat.**, 485.

1275 janvier 6 - Marguerite, veuve de Thibaud IV, renonce à toute prétention sur le comté de Champagne, hormis son douaire à savoir les châtellenies d'Epernay, Vertus, Sézanne, Chantemerle, Pont-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Méry-sur-Seine :
... et aurons tous les moibles de la terre de Champaigne et de Brie soient en detes ou en autres choses qui sont et ont été jusqu'aujourd'hui sans les aubalestes et les quarriaux et les angins des chastiaus et les garnisons des chastiax de marches por garder ces chastiaus...

B.N., **Coll. Champagne,** 136, p. 21
H. d'Arbois, **Cat.**, 3098.

1273 février - Henri III constitue le douaire de sa femme Blanche d'Artois.

... li chanions li devant dit doaire a ce que nous tenons et porsevons aux chastiaux, en chastelleries, en villes et en leus cy-dessous nommez, chargiez de dons, d'aumosnes et d'autres choses ensin comme il estoit ores, c'est a scavoir a Sezanne et a toute la chastellerie, a Chantemerle et a toute la chastellerie ...

B.N., **500 Colbert,** 56, fol. 116
H. d'Arbois, **Cat.**, 3737

BIBLIOGRAPHIE

J. de Baye, Etude sur les carreaux émaillés du département (de la Marne), **Congrès archéologique, Châlons-sur-Marne,** 1875, p. 247-253.

Chantemerle
L'enceinte et la motte
vues d'avion

COURJONNET

CHATILLON

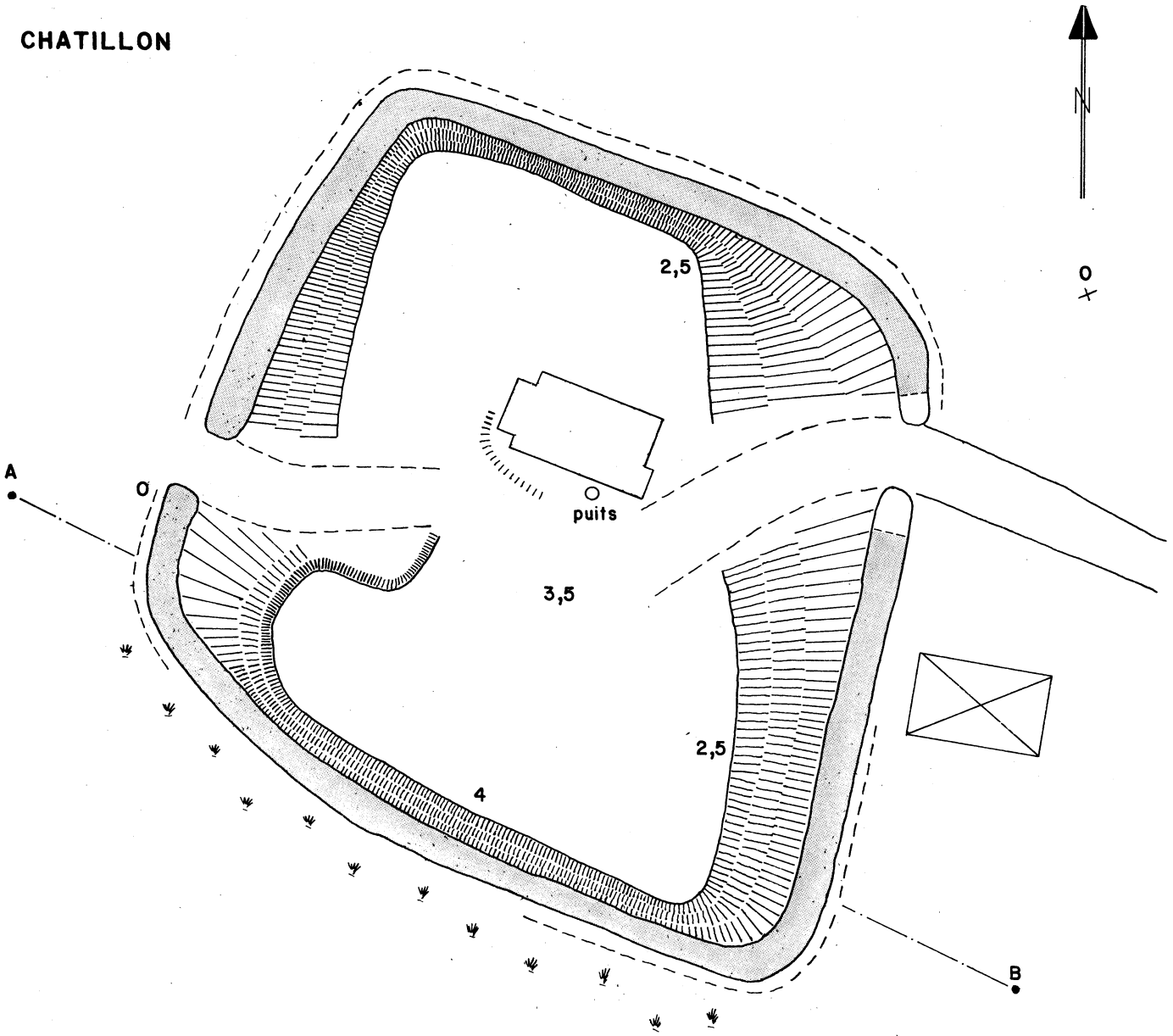

E = 1/1000

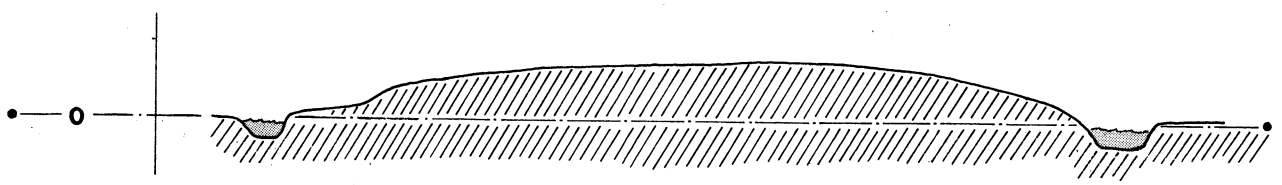

h = 1/500

CHATILLON-SUR-FIENS

Marne, Epernay, Montmort, cne de Courjonnet, diocèce de Châlons, doyenné de Vertus.

I.G.N. 1/25.000 Montmort 7-8.

A l'origine dépendance de Broussy-le-Petit, dans la seigneurie de Broyes, diocèse de Troyes, doyenné de Sézanne. Eglise de Broussy dédiée à saint Pierre et à saint Hubert. L'évêque de Troyes présente à la cure.

VESTIGES

Lieu-dit "Châtillon", sur un léger bombement émergeant des marais de Saint-Gond (alt. 140 m), à 2.200 m au nord de l'église de Broussy-le-Petit.
Coordonnées Lambert I : 709,35 x 124,55

Tertre quadrangulaire artificiel, mesurant 90 m sur 100 de côté, entouré d'un fossé dont la profondeur atteint 1 m 50 et dont la largeur, de 5 m, peut doubler en période d'humidité.

Le tertre domine le fossé à l'est et au nord de 2 m 50 et au sud de 4 m. On y accède par une chaussée longue de 1.700 m, large de 4 m, qui traverse le marais à partir de la D. 45.

Jadis en eau à la fin de l'hiver et au printemps, le marais a été progressivement cantonné et asséché depuis le XVIIe siècle. Chassant la faune aquatique, les grands travaux récents l'ont transformé en terrain de culture pour le maïs.

Le site a subi le contre-coup de ce changement avec la construction d'une maison, l'élargissement de l'accès à l'est et l'ouverture d'un second passage à travers le fossé à l'autre extrémité.

DATATION

1242 mars - Construction de la maison de Châtillon dans le marais de Broussy, par Eudes de Broyes, seigneur de Soisy, avec l'autorisation du comte de Champagne Thibaud IV.
Odo de Brecis, dominus de Soysiaco, notum facit dominum suum Theobaldum, regem Navarrae, Campaniae et Bryae comitem palatinum, sibi concessisse ut infra maresium de Broceio, in loco qui dicitur Mota de Chastellon, domum cum fossatis quinquaginta pedum circa ipsam, palicio ligneo et porta lapidea vel lignea sed quadrata, construeret et nichil ultra nisi fuerit de assensu praefati regis ; quae domus dicto domino regi ad magnam vim et ad parvam jurabilis et reddibilis erit. (Analyse).

H. d'Arbois, **Cat.**, 2597.
A. Duchesne, **Histoire ... Broyes**, pr. p. 29.
A. Teulet, **Layettes**, t. 2, p. 467, n° 2963.

1249-52 - *Dominus Oddo de Brecis, juratus, tenet domum fortem de Chattellons et id quod habet apud Broceium Magnum et Soissiacum et villam novam et Broceium Parvum.*

A. Longnon, **Rôles** (Sézanne), 1034.

1252 janvier - Symon et Gaucher de Broyes, frères, abandonnent au comte Thibaud IV *la meison de Chateillon a tout les appances ...*

A. Duchesne, **Histoire ... Broyes**, pr. p. 29.

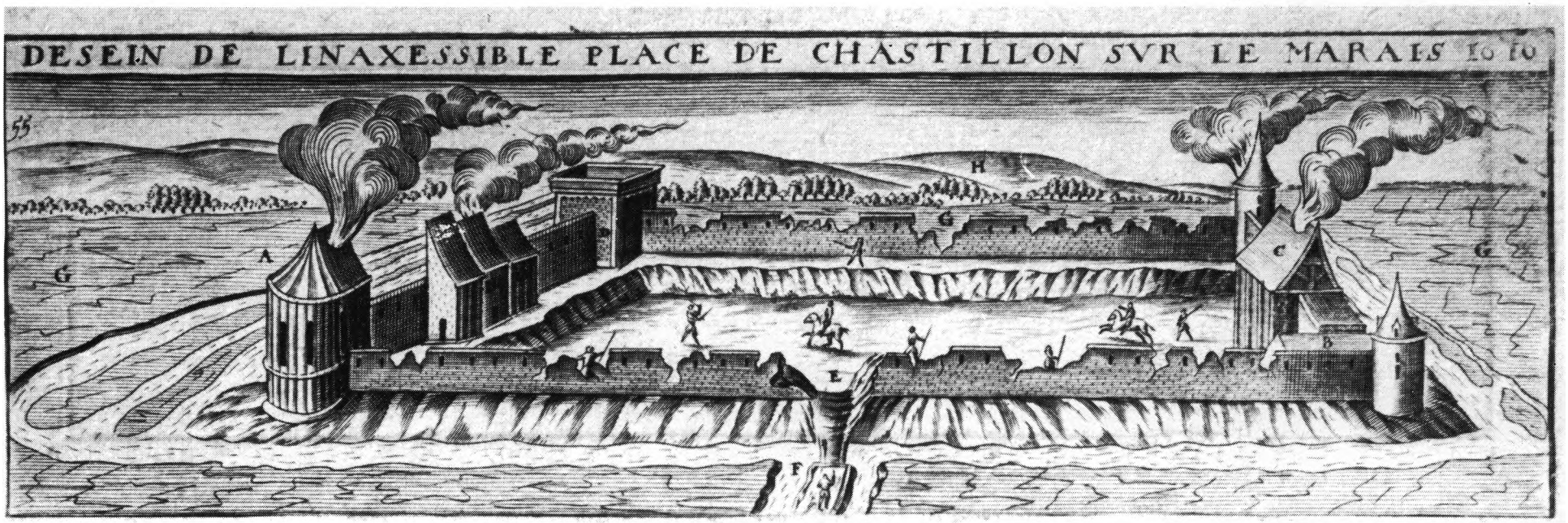
DESEIN DE LINAXESSIBLE PLACE DE CHASTILLON SVR LE MARAIS 1610
55
A
G
H
G
C
G
B
E
F

1375 février 12 - Jean, sire de Broyes, chevalier, fait aveu et dénombrement au roi.

... Item le fief que lediz Huguennins de Broyes tient dudit seigneur a Chastillon. Premier le chastel dudit Chastillon et appartenances. Item soixante arpens de marés ou environ qui peuent valoir environ quinze livres. Item vingt cinq arpens de prez ou environ qui peuent valoir par an environ douze livres dix sols. Item la justice haulte, basse et moyenne des susdits fiefs dudit Huguennins de Broyes ...

A.N., **P 204**, 172, fol. 2v.

BIBLIOGRAPHIE

A. Duchesne, **Histoire généalogique de la Maison de Broyes et de Chateauvillain,** Paris, 1631.

Châtillon-sur-Fiens
p. 44, gravure de Claude Chastillon
p. 45, vue actuelle

CHATILLON-SUR-MARNE

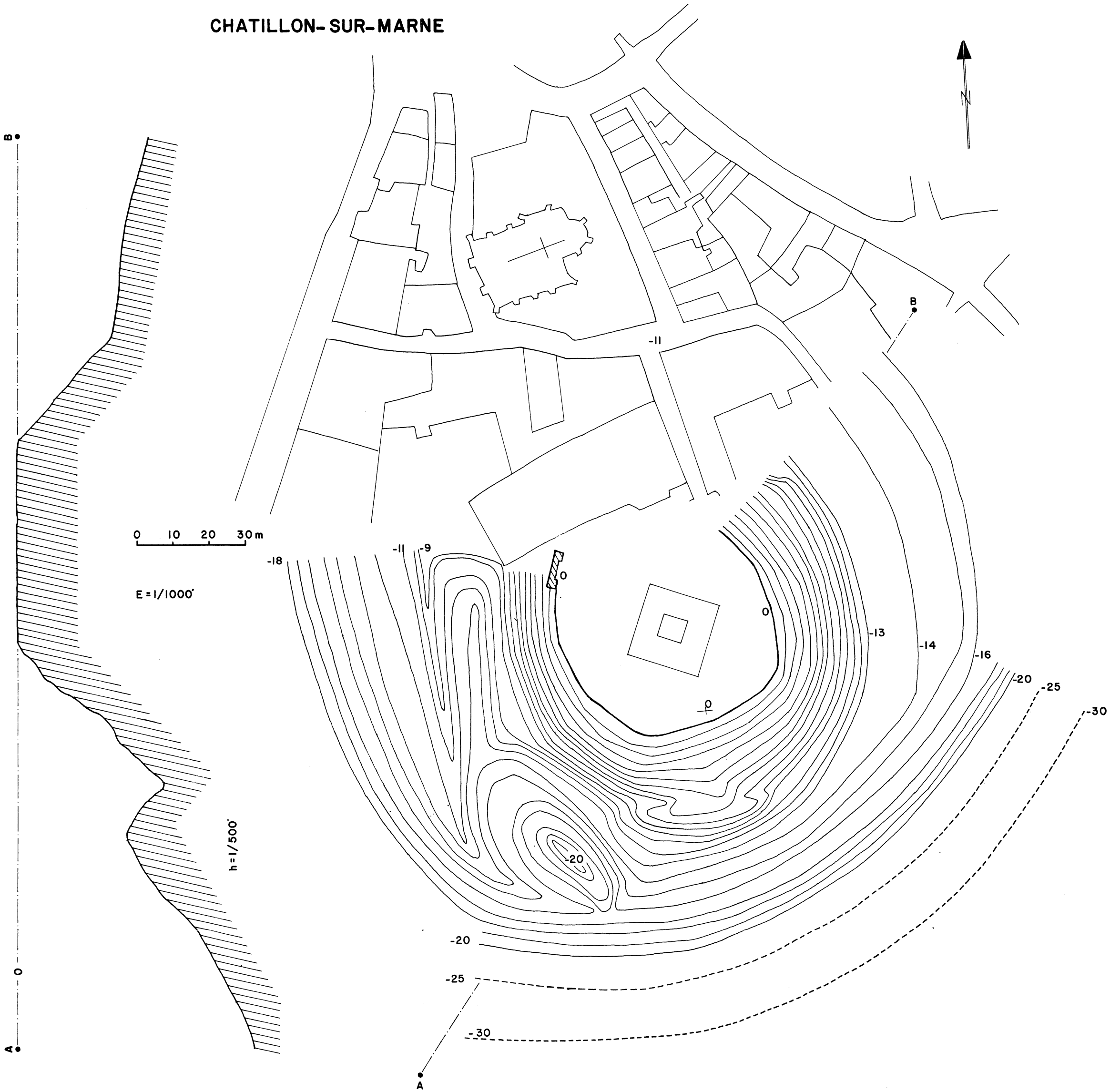

CHATILLON-SUR-MARNE

Marne, Reims, ch.l. cant., diocèse de Soissons, doyenné de Châtillon.

I.G.N. 1/25.000 Epernay 1-2.

Prieuré de Marmoutier (XIIe s.). Paroisse dédiée à Notre-Dame ; le prieur de Coincy présente à la cure en 1572.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, p. 119 F.

VESTIGES

En bordure du village, à 100 m au sud de l'église.
Coordonnées Lambert I : 156,5 x 703,8.

A l'extrémité d'un promontoire dominant au sud la vallée de la Marne de 80 m, à l'est le ruisseau de Belval de 70 m, une puissante motte tronconique haute d'une douzaine de mètres, mesurant 100 m de diamètre à la base, 60 au sommet, ceinturée d'un fossé taillé dans le sol en place, partiellement conservé à l'ouest et au sud où il atteint 8 m de profondeur. La surface sommitale (alt. 155 m) porte les ruines d'une tour de pierre et depuis 1887 la statue monumentale du pape Urbain II, originaire de la châtellenie. Au nord, derrière la motte, sur le promontoire s'est développé, autour de l'église, le bourg castral de Châtillon.

DATATION

Hervé, neveu de l'archevêque de Reims de ce nom, a construit le château de Châtillon-sur-Marne. En 940, le roi Louis IV et l'archevêque Artaud répriment ses pillages. En 947, le comte Renaud de Roucy et Dodon, frère d'Artaud, le tuent au combat. En 949, Renaud s'empare de Châtillon.

940 - *Deinde (rex) ad castrum quoddam quod Heriveus, nepos Herivei quondam episcopi, super fluvium Maternam tenebat, unde et villas episcopii Remensis circumquaque positas depraedabatur, proficiscitur cum Artoldo archiepiscopo. Nec mora, obsidibus acceptis ab ipso Heriveo, revertitur Remis ...*

Flodoard, **Annales,** ed. Ph. Lauer, p. 76 ; cf. *H.R.E.*, L.IV, c 27.

947 - *Heriveus, nepos Herivei quondam archiepiscopi, habens munitionem quam aedificaverat citra Maternam fluvium, villas circumquaque depraedabatur Remensis episcopii, excommunicatus ab Artoldo praesule pro his quas invaserat aecclesiae rebus. Contra cujus praedones egressi quadam die Ragenoldus comes et Dodo frater ipsius praesulis, cum quibusdam militibus aecclesiae, ipsos grassatores in fugam agunt. Quo audito, idem Heriveus, armatis his quos secum habebat militibus, a munitione sua egressus, contra nostros ad pugnam et congressus cum eis, interemptus est cum suorum quibusdam ; ceteri omnes in fugam versi sunt, vulneratis ex utraque parte nonnullis. Corpus ejusdem Remos a victoribus perlatum est.*

Flodoard, **Annales,** p. 106 ; cf. *H.R.E.*, IV, c 33, *ibid.*, p. 192-3

949 - *Ragenoldus comes castrum quondam Herivei, videlicet Castellionem, conscenso noctu muro, capit.*

Flodoard, **Annales,** p. 125.

1082 - Les comtes Ebles de Roucy et Hugues de Dammartin donnent à Marmoutier l'abbaye de la Celle-en-Brie avec l'accord du comte de Champagne Thibaut Ier.
... Fecimus autem hoc per consilium et assensum domini nostri comitis Tetbaudi et uxoris ejus dominae nostrae A(delaidis), qui ambo hoc concesserant apud Castellionem coram abbate prefati monasterii venerabili Bartholomeo in domo in qua ipse hospitabatur, qui illuc propter hanc causam venerat. Ibi et ego affui et coram ipsis donationem confirmavi. In crastino quoque ipse comes et filius ejus comes Stephanus hoc idem auctoraverunt, multis praesentibus, in porticu domus quae est ante ecclesiam ipsius castelli, via interposita.

T. Duplessis, **Histoire ... Meaux,** t. 2, p. 13, n° 18.

1144 - *Ecclesia beate Marie sita intra murum Castellionis supra Maternam.*

Arch. dép. Aisne, **G 253** (**Cart. Chapitre de Soissons**), fol. 154 v°.

CHASTILLON Sur Marne.

1146 - Gaucher de Châtillon donne au prieuré de Châtillon :
... omnem censum meum et homines quos habeo apud Castellionem et macellum cum omni jure macellarii et omni justicia alta, media et bassa per totam terram et dominium eorum in tota terra nostra de Castellione sive in castro sive alibi...

A. Duchesne, **Histoire ... Châtillon**, pr. p. 24.

1262 - *Raoulz de Vendieres ... devint homme lige ... du four en chasteau de Chastillon et cinq solz de cens de la franchise de thonoil de Chastillon ...*

A. Longnon, **Feoda** (Châtillon), 6086.

1290 janvier - Echange de la châtellenie de Châtillon contre celle de Crécy-en-Brie.
Philippe le Bel cède *castrum, villam et castellaniam de Castellione super Maternam cum suis pertinentiis* et en échange Gaucher de Châtillon lui abandonne *castrum, villam et castellaniam de Creciaco.*

A. Duchesne, **Histoire ... Châtillon**, pr. p. 195.

1303 octobre 22 - Philippe le Bel cède à Gaucher de Châtillon le comté de Porcien contre le châtellenie de Châtillon-sur-Marne.

A. Duchesne, **Histoire ... Châtillon**, pr. p. 201.

1325-1334 - *Item li roys met en la ville (de Damery) un sergent ... qui garde les fievez d'illec, les trespassans par illec, les hommes au roy et les adjourne au chastel à Chasteillon quant le cas y eschiet.*

A. Longnon, **Domaine**, p. 281 A.

1325-1334 - *Monsieur Gaucher de Chasteillon, cuens de Portiens, connestable de France, tient en fié du roy ligement, en la prevosté de Chasteillon sur Marne, le chastel dudit lieu.*

A. Longnon, **Domaine**, p. 293 L.

HISTORIQUE

Au cœur du *Pagus Bansionensis,* non loin d'un *portus* (Port-à-Pinson) né au carrefour d'une route nord-sud et de la Marne, le château de Châtillon a été construit au Xème siècle sur la terre de Vendières appartenant à l'église de Reims. Possession des comtes de Champagne au XIème siècle, tenue en son nom par une famille de châtelains, à qui sa brillante ascension sociale vaudra au XIIIème siècle les comtés de Saint-Pol, de Blois, de Chartres et au début du XIVème, de Porcien, la châtellenie de Châtillon a vu naître le pape Urbain II. Les parents du pontife, seigneurs de Lagery, sont les fondateurs du prieuré de Binson, dépendance clunisienne de Coincy. C'est au comte de Champagne Thibaut II qu'est due en 1140 l'existence du prieuré fontevriste de Longueau sur le ru de Belval et en 1144 celle du prieuré de Marmoutier dans l'église Notre-Dame de Châtillon. Pris par Charles Quint le 5 septembre 1544 (rue de la Brèche), le château serait tombé en ruine après 1575.

BIBLIOGRAPHIE

A. Duchesne, **Histoire généalogique de la Maison de Chastillon-sur-Marne,** Paris, 1621.
A. Longnon, Etude sur les pagi : Le pagus Otmensis et le pagus Bagensonensis, **Revue archéologique,** t.1, 1869, p. 361-374.

Châtillon-sur-Marne
p. 48, gravure de Claude Chastillon
p. 49, motte et statue d'Urbain II

CHEVIGNY

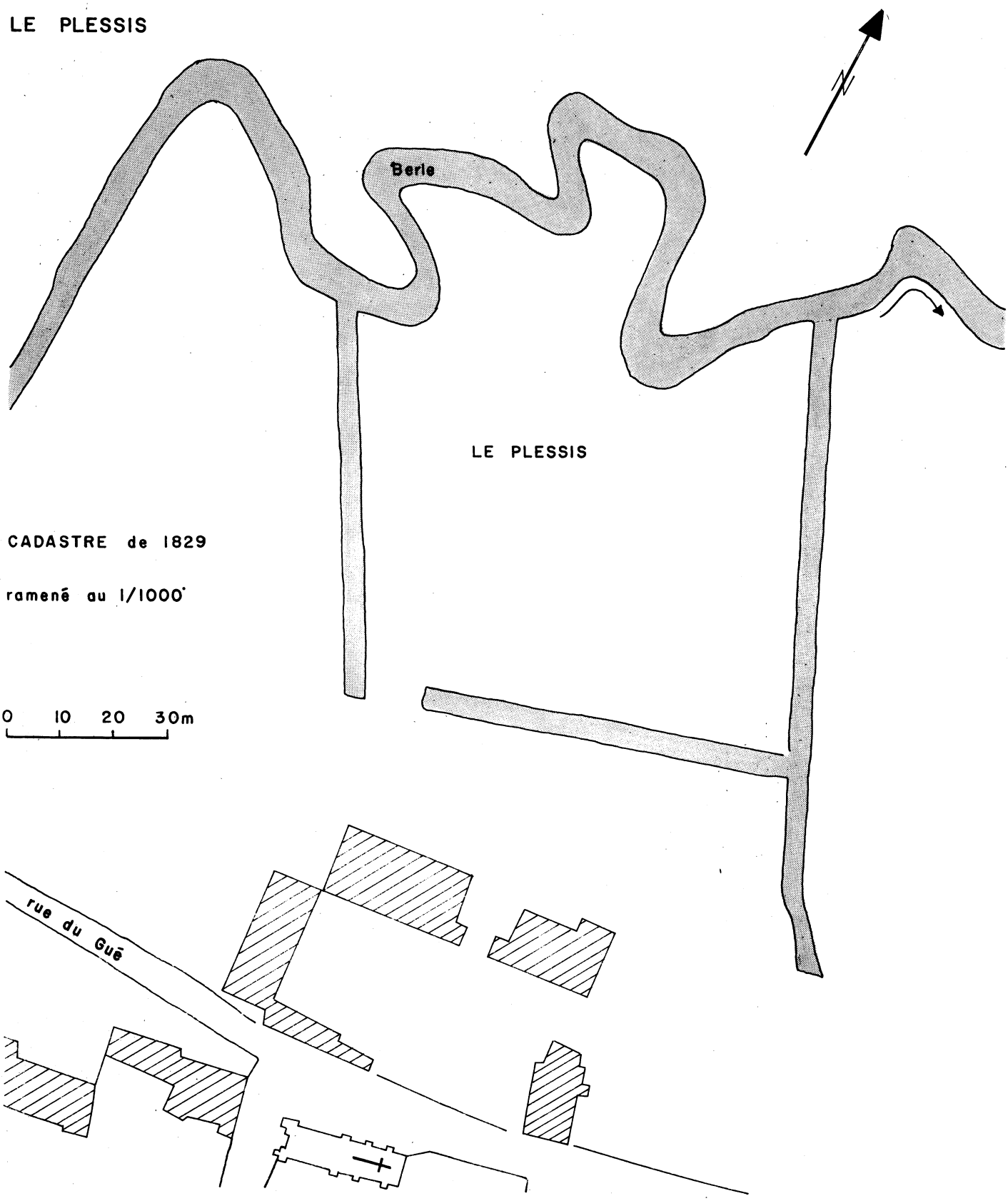
LE PLESSIS
Berle
LE PLESSIS
CADASTRE de 1829
ramené au 1/1000
0 10 20 30m
rue du Gué

CHEVIGNY (1)

Marne, Châlons-sur-Marne, Vertus, cne de Villeneuve-Renneville-Chevigny, diocèse de Châlons, doyenné de Vertus.

I.G.N. 1/25.000 Vertus 1-2.

Eglise, annexe de la paroisse de Voipreux, dédiée à saint Hélain ; l'abbé de Saint-Sauveur de Vertus présente à la cure de Voipreux.

VESTIGES

A proximité des lieux-dits "Le Saule du Plessis" et "Le Pré du Plessis", en bordure du village, à 150 m au nord de l'église.
Coordonnées Lambert I : 725,8 x 136,2.

Dans un fond marécageux, le long de la Berle (alt. 97 m.), une plate-forme quadrangulaire de 75 x 75 m, bordée au nord par la rivière et par un fossé sur les autres côtés (ce fossé mesure 4 m de largeur sur le cadastre de 1829)

TRADITION ORALE (recueillie par D. Bodovillé)

" Il s'agit bien d'une fortification. Il y a quelques vingt ans le propriétaire décida de combler les fossés. Il constata bien vite que son jardin était inondé au printemps. Il décida donc de les recreuser sur une plus grande largeur, si bien que la pelle mécanique arracha de terre de nombreux troncs d'arbres pointus et alignés, restes de l'ancienne palissade qui protégeait le site ".

DATATION

1249-52 - *Domina de Chevigneio (tenet) domum fortem de Chevigneio de doario et ballio et etiam molendinum, aquam et homines et justiciam et medietatem gaaignagii et pratum magnum.*

A. Longnon, **Rôles** (Vertus), 1159.

CHEVIGNY

LES ABIMES

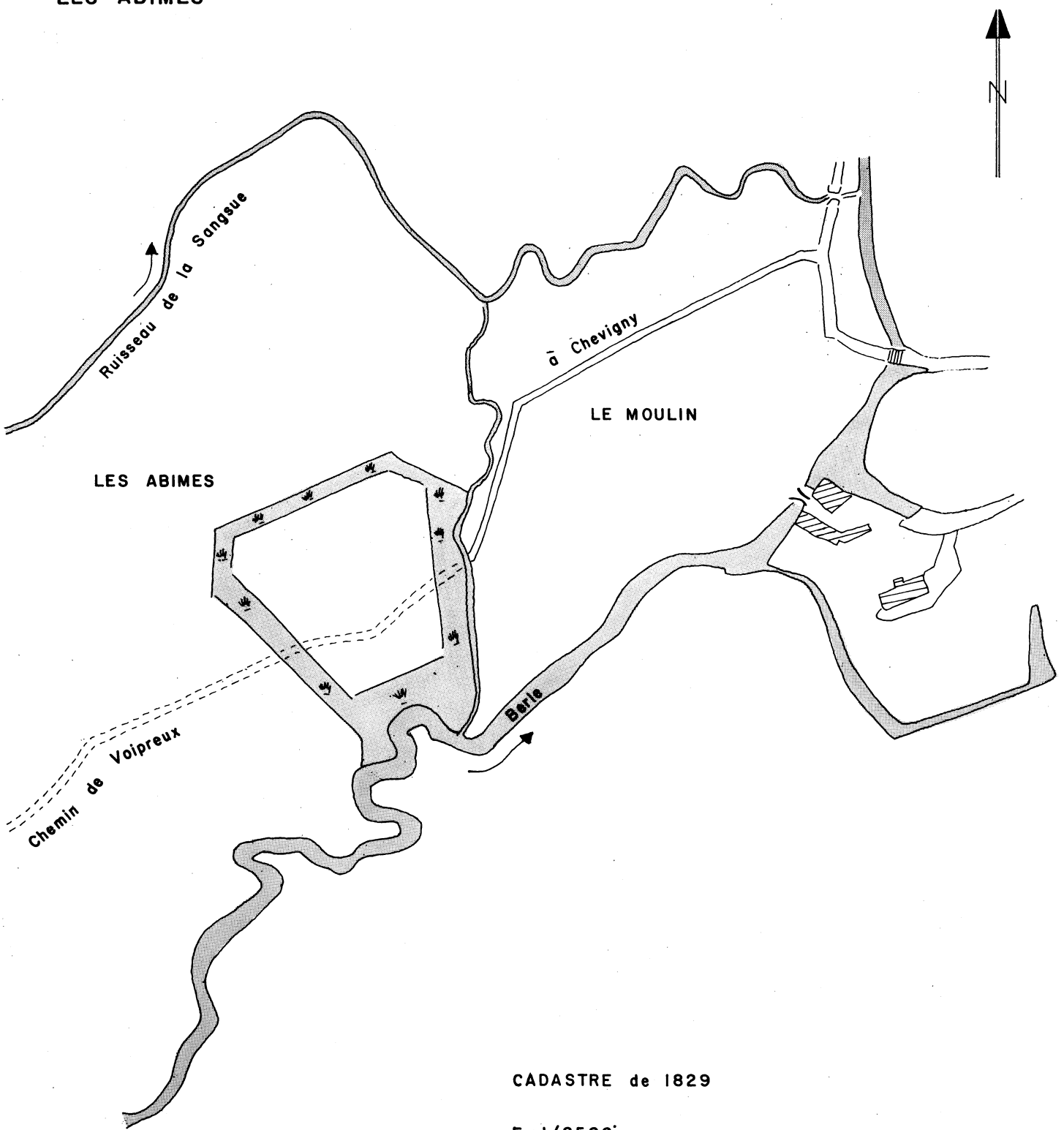

CADASTRE de 1829

E = 1/2500

CHEVIGNY (2)

Marne, Châlons-sur-Marne, Vertus, cne de Villeneuve-Renneville-Chevigny.

VESTIGES

Lieu-dit "Les Abîmes" ou "Le Monthois", en bordure du village, à 300 m au sud-ouest de l'église.
Coordonnées Lambert I : 725,45 x 135,90.

Dans un marécage de tourbe et de joncs au sol gorgé d'eau (alt. 97 m), circonscrit au sud par la Berle, au nord par le ruisseau de la Sangsue, à l'est par un petit canal de jonction, une plate-forme trapézoïdale sans élévation, dont les côtés nord, est et ouest mesurent 75 m tandis que le côté sud n'en fait que 40. La terre y est ferme ; elle est couverte de sapins et de lierre.

Autour de cette plate-forme, un fossé, comblé par endroit, se confond à l'est avec le canal et s'efface au sud dans le marais jusqu'à la Berle.

CLESLES

LA MOTTE

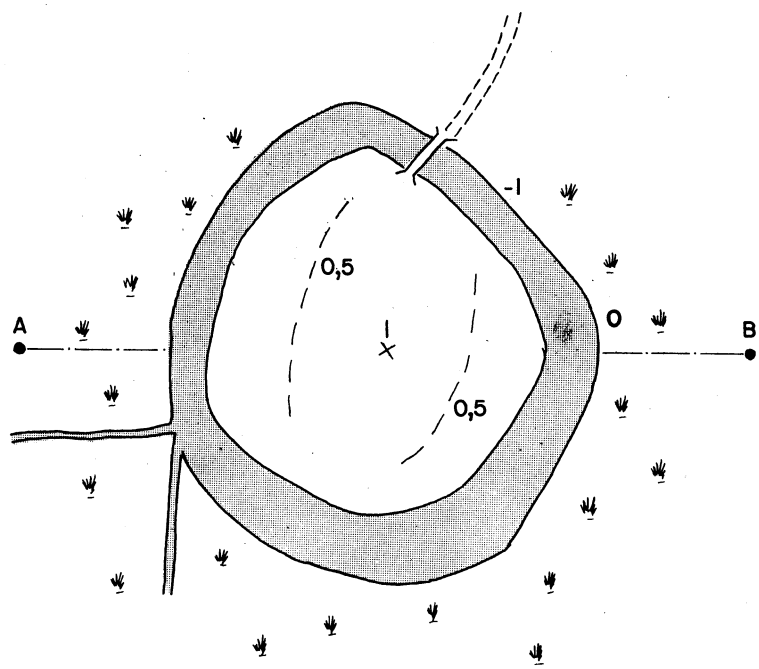

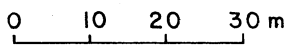

E=1/1000

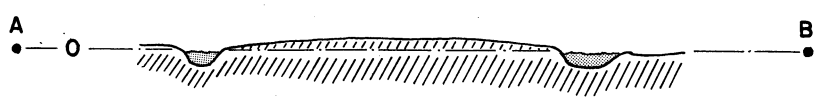

h=1/500

CLESLES

Marne, Epernay, Anglure, diocèse de Troyes, doyenné d'Arcis.

I.G.N. 1/25.000 Romilly 3-4.

Eglise dédiée à saint Sulpice. L'abbé de Saint-Pierre d'Oyes, puis en 1324 celui de Montier-la-Celle par rattachement de l'abbaye d'Oyes à celle de Montier sous le nom de prieuré de Saint-Gond, enfin depuis 1698 le Grand Séminaire de Troyes présente à la cure.

VESTIGES

Lieu-dit "La Motte", en lisière du village, à 100 m de l'église.
Coordonnées Lambert I : 710,4 x 093,5.

Dans un fond humide, coupé de nombreux petits ruisseaux et canaux, inondé en hiver et au printemps (alt. 78 m), une plate-forme légèrement bombée mais sans véritable élévation, approximativement circulaire, de 45/48 m de diamètre, entourée d'un fossé faisant 5 à 10 m de largeur, 1,50 m de profondeur, alimenté par deux petits canaux au sud-ouest. On y pénètre par une passerelle rudimentaire.

DATATION

1642 septembre 10 - Saisie opérée par Nicolas Croiset, dit Thoulouse, aux dépens de Suzanne Berreau, veuve du sieur de la Feuillée *" avec les mains de Jean Millart le Jeune et Claude Richomme, laboureurs demeurant audit Clesles, ses fermiers et administrateurs dudit fief de la Motte, les fondz, fruicts, profficts, revenus et esmolumens du fief de la Motte dudict Clesles, consistant en une maison ou elle dèmourait lors, en laquelle il y a deux chambres basses et une haulte couverte de thuile, encloze de fossez sur lesquels y a pont-levis et généralement tout ce qui dépens dudict fief ".*

A.N., Domaines ecclesiastiques. Ordres de Saint-Lazare et de Saint-Jean de Jérusalem, S 4913., d'après L. Lex, **Revue de Champagne et de Brie,** t. 13, 1882, p. 284, n 2.

1701 avril 30 - Jean-Baptiste des Courtils donne à l'Ordre de Saint-Lazare qui l'érigera en commanderie *" la motte des Murs et de Héraux ".*

L. Lex, **ibid.**, p. 286, n° 8.

HISTORIQUE

Après avoir écrit en 1880 qu'il y avait plusieurs "mottes à donjon" à Clesles à la fin du XIIe siècle ou au début du XIIIe, L. Lex, deux ans plus tard revient sur cette affirmation et déclare qu'il n'y en a jamais eu qu'une seule mais qu'elle a changé de nom au cours des siècles : " Non loin de l'église de Clesles, aux portes du village se trouve un tertre carré entouré de deux larges fossés d'enceinte que la vase a presque comblés. Ce tertre a été depuis deux cents ans successivement appelé des noms des divers propriétaires : motte des Barres, motte des Bordes, motte des Murs, motte des Courtils, motte Saint-Lazare".

Hormis la forme et le second fossé qui, selon L. Lex, entourait une basse-cour, cette description peut correspondre au site ici relevé. En tout cas il convient de distinguer cette motte du " château " repéré par l'abbé Guyot " au bout de Clesles du côté de Méry " et désigné par lui sous le nom de motte Hérault : " Jadis environné de fossés très profonds et flanqués de plusieurs tours ", ce château fort " a été démoli au début du XIXe siècle ". Selon toute vraisemblance, il devait s'agir d'une construction de l'époque moderne.

BIBLIOGRAPHIE

L. Lex, Le fief de Clesles, **Le courrier de Sézanne,** 14 août 1880.
Guyot (Abbé), **Découverte d'un monument druidique à Clesles et notice historique sur le pays,** Sézanne, 1881, p. 30.
L. Lex, La Commanderie de la Motte de Clesles, **Revue de Champagne et de Brie,** t. 13, 1882, p. 283-291.

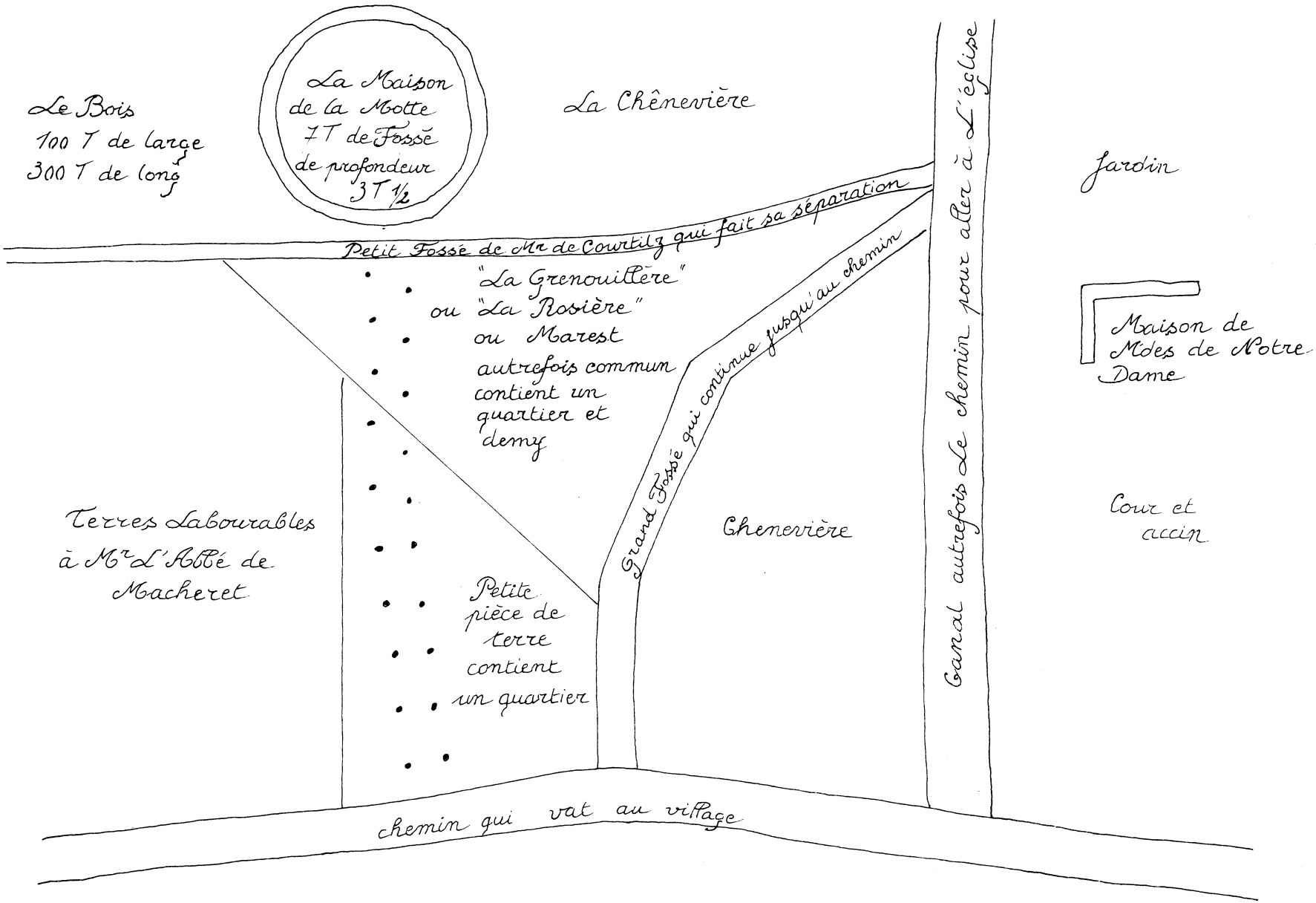
Le Bois
100 T de large
300 T de long
La Maison de la Motte
7 T de Fossé de profondeur
3 T 1/2
La Chênevière
Jardin
Petit Fossé de Mr de Courtilz qui fait sa séparation
"La Grenouillère"
ou "La Rosière"
ou Marest
autrefois commun
contient un quartier et demy
Grand Fossé qui continue jusqu'au chemin
Canal autrefois Le chemin pour aller à L'église
Maison de Mdes de Notre Dame
Terres Labourables à Mr L'Abbé de Macheret
Chenevrière
Cour et accin
Petite pièce de terre contient un quartier
chemin qui vat au village

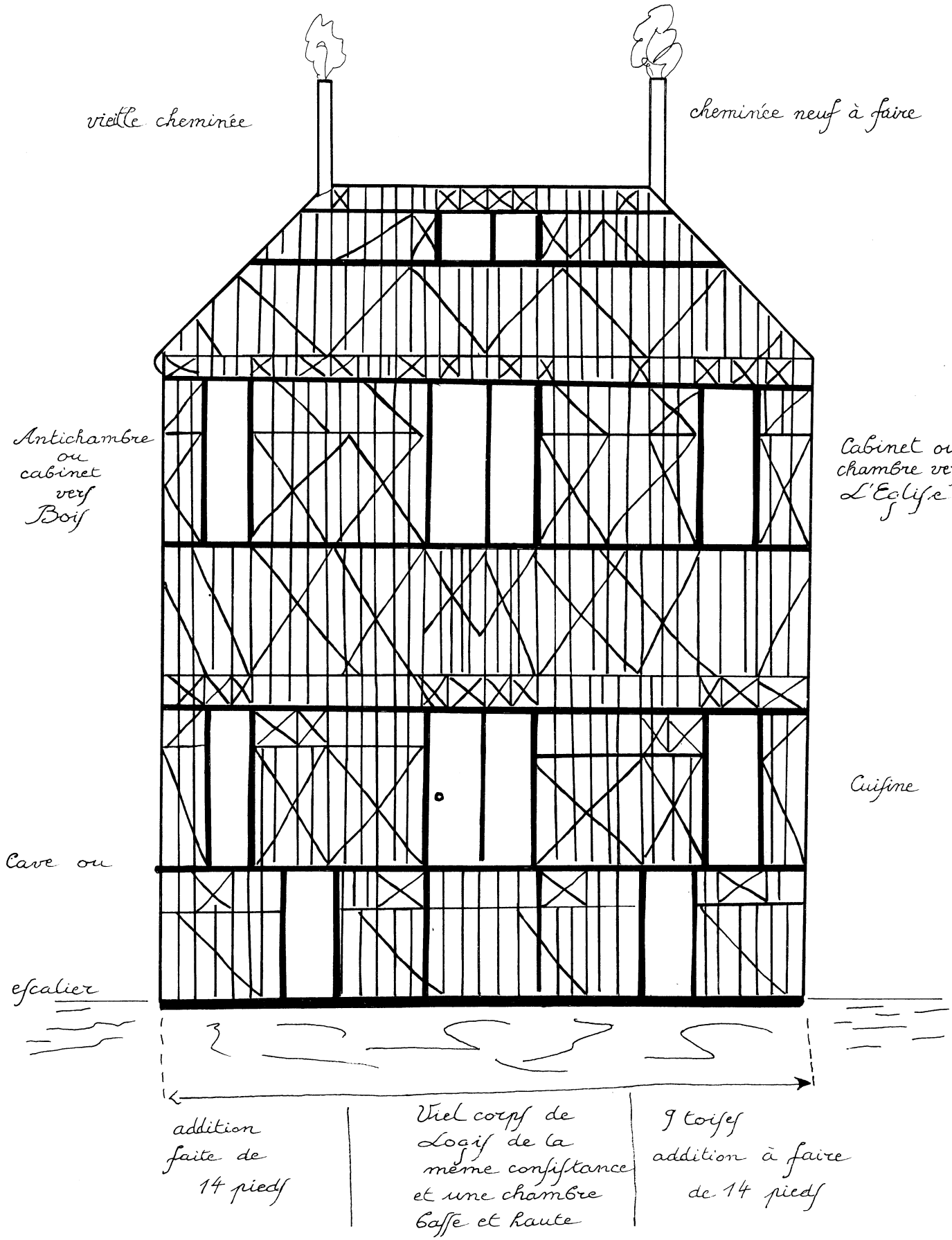
vieille cheminée
cheminée neuf à faire
Antichambre ou cabinet vers Bois
Cabinet ou chambre vers L'Eglise
Cuisine
Cave ou
escalier
addition faite de 14 pieds
Viel corps de Logis de la même consistance et une chambre basse et haute
9 toises addition à faire de 14 pieds

LE CHASTEAV DE LANTIENNE BARONNIE DE CONFLANS PRES CHAALONS
Par. C. Chastillon

CONFLANS

Marne, Châlons-sur-Marne, Vertus, cne de Villeseneux, diocèse et doyenné de Châlons.

I.G.N. 1/25.000 Vertus 7-8.

Eglise paroissiale de Villeseneux dédiée à saint Etienne ; succursale de Conflans, dès avant 1405, dédiée à saint Maurice ; les abbés de Toussaints de Châlons et de Saint-Sauveur de Vertus présentent conjointement à la cure.

VESTIGES

Lieu-dit " La Ferme de Conflans ", dans la campagne, à 2400 m au sud de l'église de Germinon, à 2500 m au nord-est de celle de Villeseneux.
Coordonnées Lambert I : 734,1 x 1130,35.

Au cœur de la plaine de craie, sur la rive nord de la Somme et à 500 m de son confluent avec la Soude, dans une zone marécageuse (alt. 104 m) drainée au XIXe siècle lors de la construction d'une ferme, un site terrassé, aujourd'hui presque effacé sous la végétation.

Seule une gravure de Cl. Chastillon en restitue l'aspect au XVIe siècle : " Le château de l'ancienne baronnie de Conflans" était un bâtiment quadrangulaire flanqué de tours d'angle et sur la face nord-ouest d'une puissante porterie, édifié sur une plate-forme surélevée, entourée d'un double fossé alimenté en eau par dérivation de la Somme. A l'intérieur, le logis seigneurial en pierre et les dépendances à colombage étaient disposés autour de la cour. A l'extérieur, un moulin faisait pendant à l'église. Divers ouvrages avancés, entre les fossés, renforçaient la défense ".

DATATION

1249-52 - *Dominus Hugo de Covlans tenet de rege... de alio feodo domum fortem de Conflans ...*

A. Longnon, **Rôles** (Vertus), 1173.

1256-70 - *Monsieur Hugue de Covlanz, liges de sa forterece illuec, de sa maison fort de Plaiestro (*Pleurs*) ...*

A. Longnon, **Feoda**, 6187.

1359 - Broquart de Fénétrange tient garnison dans *le bon chastel de Conflans Champagne.*

Jean Le Bel, **Chronique**, ed. J. Viard et E. Deprez, t. 2, 1905, p. 237.

HISTORIQUE

L'ascension des Conflans date du XIIIe siècle avec le mariage d'Eustache 1er (+ 1218) et de l'héritière de la seigneurie de Pleurs. Sous le comte Thibaud V, un petit-fils d'Eustache fut connétable de Champagne et un autre maréchal. Le titre de maréchal se transmit dans la branche cadette. Il fut illustré par Jean de Conflans, assassiné sur l'ordre d'Etienne Marcel, sous les yeux du Dauphin Charles dont il était un conseiller écouté, lors des Journées révolutionnaires parisiennes de février 1358. Une généalogie de cette famille, rédigée vers 1350, peut être consultée dans A. Longnon, **Feoda**, p. 463-65.

Conflans
Vue actuelle (1971)

POURCY

COURTON

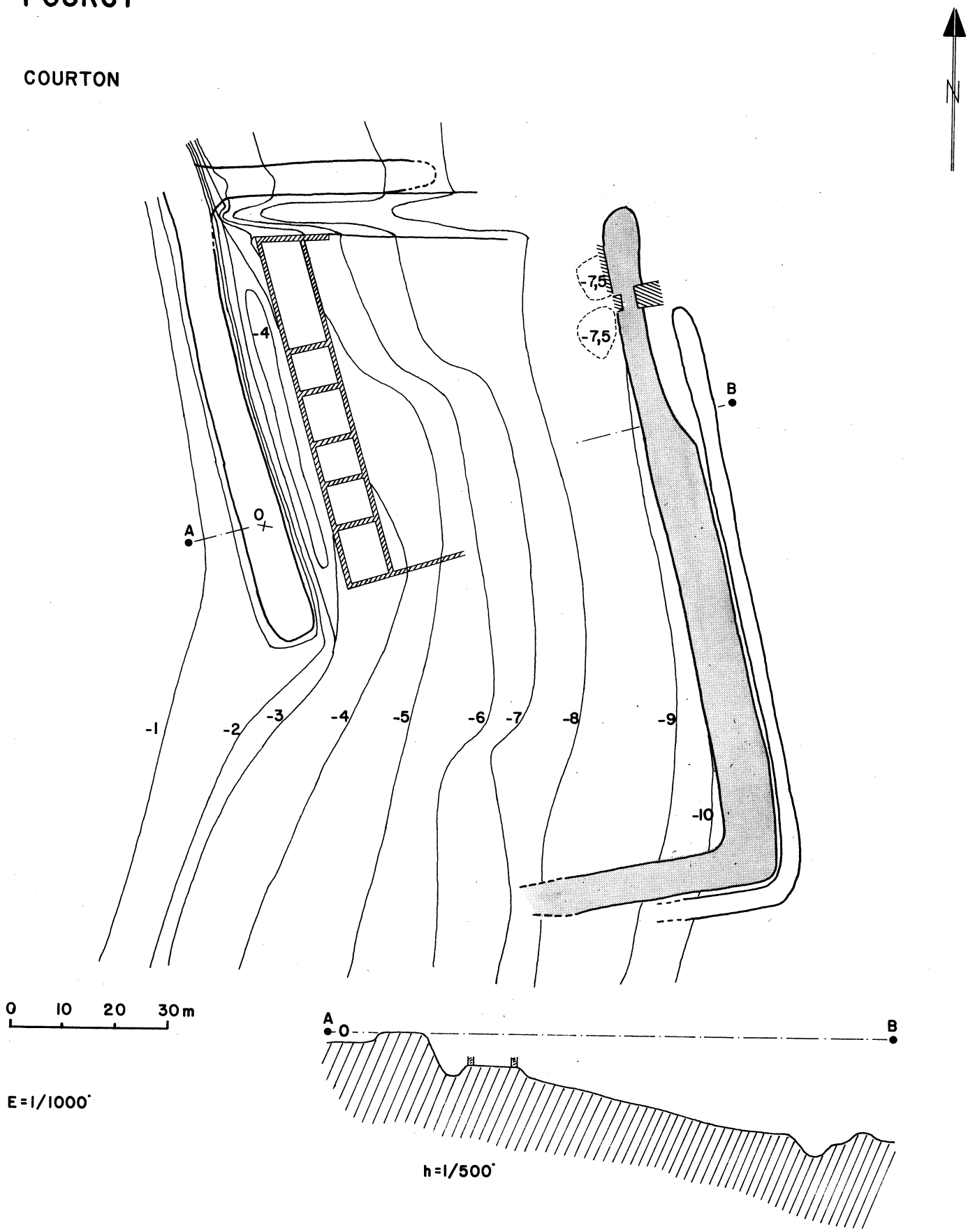

COURTON

Marne, Reims, Châtillon-sur-Marne, cne de Pourcy, diocèse de Reims, doyenné de la Montagne.

I.G.N. 1/25.000 Epernay 3-4.

Eglise de Nanteuil-la-Fosse dédiée à saint Pierre, ayant pour succursale celle de Pourcy dédiée à saint Rémi ; le commandeur du Temple de Reims présente à la cure.

VESTIGES

A l'écart du village de Nanteuil-la-Fosse, à 2000 m à l'est de l'église.
Coordonnées Lambert I : 160 x 713,8.

A l'extrémité d'un vallon défriché, circonscrit au nord, à l'ouest et au sud par les pentes boisées de la forêt de Nanteuil, au tiers inférieur du versant (alt. 200 m), près des sources du ru de Courton, petit affluent de l'Ardres, un site rectangulaire épousant sur sa longueur les courbes isométriques, incomplètement délimité par une levée de terre puissante à l'ouest (l : 9 m) et au nord (l : 6 m), faible à l'est (l: 3 m), extérieure à un fossé sec à l'ouest (l : 9 m) et au nord (l : 7 m), en eau à l'est (l : 9 m) et au sud (l: 6 m).

L'espace intérieur, affecté d'une pente de 6 m pour une largeur de 60 m, mesure en longueur du nord au sud 120 m. Il est divisé en deux zones de même importance, dont l'une, au nord, paraît avoir été construite. On observe en effet à l'ouest, le long du fossé, les fondations d'un bâtiment long de 68 m, large de 9 m, comprenant 6 pièces, dont certaines pourvues d'une cheminée murale, et en face, sur le fossé en eau, les bases maçonnées d'un pont. Une source existe encore au milieu du site.

CUIS

LES VIEUX CHATEAUX

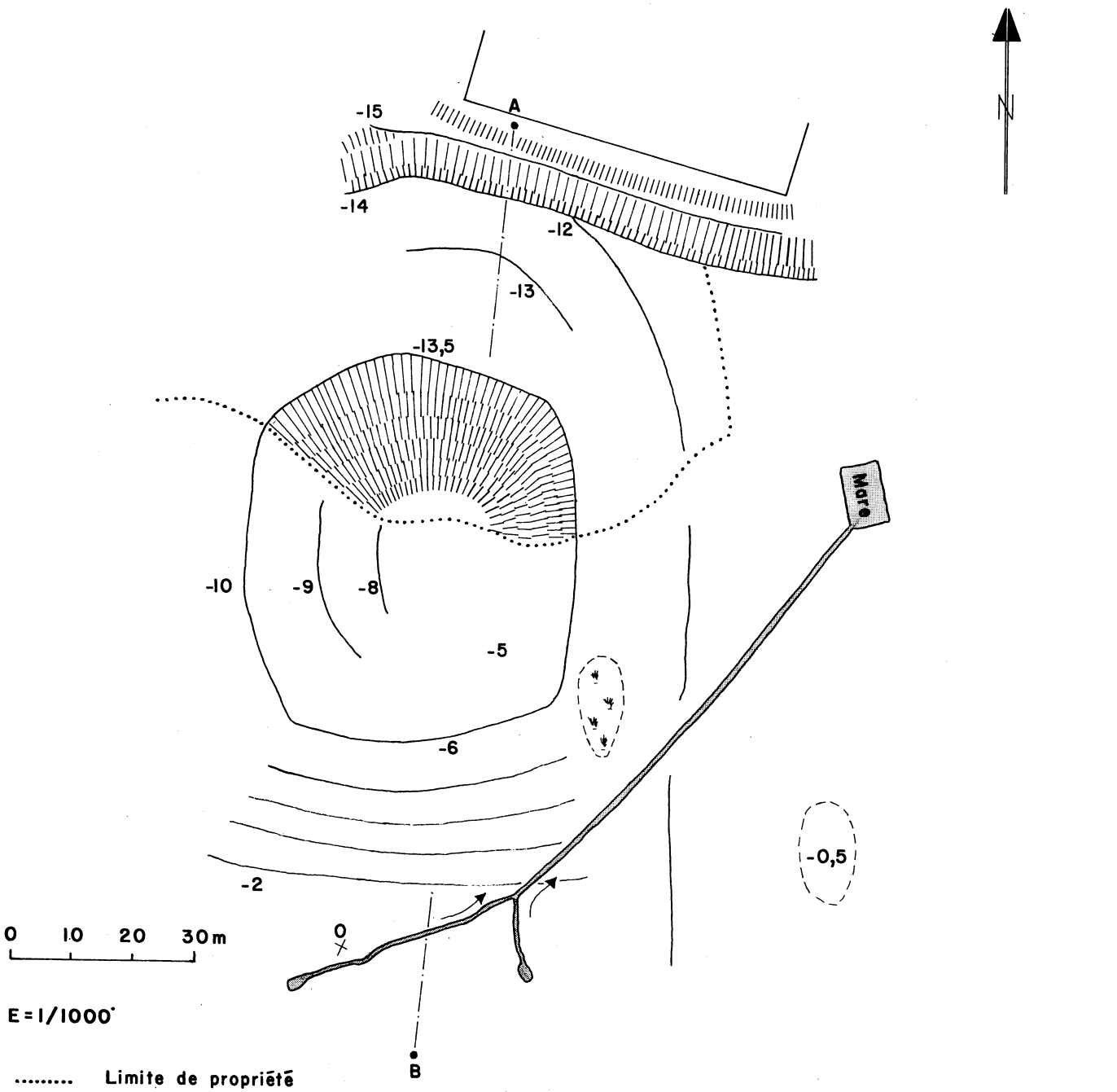

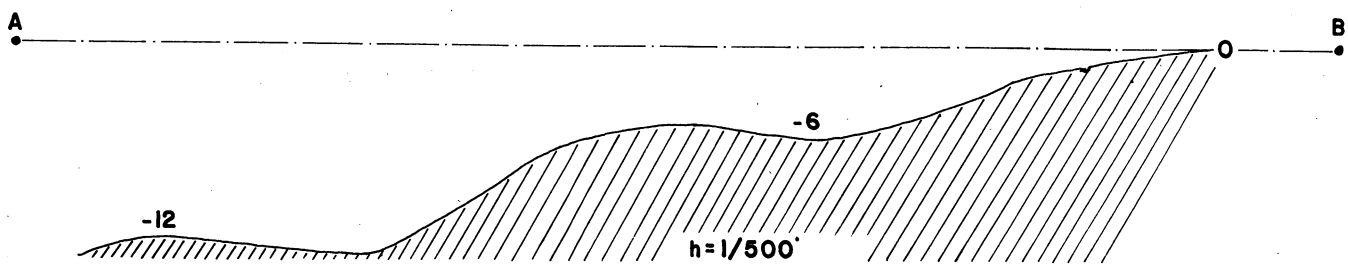

CUIS

Marne, Epernay, Avize, diocèse de Reims, doyenné d'Epernay.

I.G.N. 1/25.000 Avize 5-6.

Eglise dédiée à saint Nicaise ; l'abbé de Hautvillers présente à la cure.

VESTIGES

Lieu-dit " Les Vieux Châteaux ", au-dessus et en lisière du village, à 80 m au sud de l'église.
Coordonnées Lambert I : 719,1 x 145.

Sur le versant d'un côteau (alt. 200 m), une butte au plan mal défini, haute de 6,5 m au nord et dont le diamètre varie de 55 à 63.

Le fossé, au nord, fait 20 m de largeur ; marécageux, il était jadis alimenté en eau par des sources qui naissaient un peu plus haut sur la pente.

Partagé entre deux propriétaires, le site a évolué différemment dans ses deux moitiés. La morphologie ancienne, presque effacée au sud par le mise en culture, est mieux conservée au nord dans une pâture.

La construction de maisons, en contre-bas, a entaillé le côteau et créé un talus abrupt récent.

DATATION

1249-52 - *Dominus Galcherus Bredaines tenet domum fortem de Cuys cum pertinenciis.*

A. Longnon, **Rôles** (Epernay), 234.

1262 septembre - *Dame Marie, dame de Champolain, suer Monsigneur Tilie du Chastiau, devint lige Monsigneur de Champagne de p... l'an Nostre Seigneur MCCLXII au mois de septembre, de fort maison de Cuis et de hommes que illuec a ...*

A. Longnon, **Feoda**, 6111.

1394 mai 8 - Aveu et dénombrement de Raoul Cassinet, écuyer, au duc d'Orléans à cause de sa seigneurie d'Epernay.
Premiers mon chastel dou dit Cuis, bassecourt, fossés, arrier fossés, jardins ou il a fosses a poisson et plusieurs arbres portant fruit qui valent ou puelent valoir les choses dessus dictes environ XX livres de terre. Item ma hauste justice estant en la ville dou dit Cuys en une part dicelle ville apelé la mee Geraust et on terroir de environ à moi appartenant ...

A.N., **P 181**^{2}, 48.

BIBLIOGRAPHIE

A. Nicaise, **Epernay et l'abbaye Saint-Martin de cette ville,** Châlons-sur-Marne, 1869, t. 2, p. 63, 73, 121, 134, 136-140 (Famille Bridaine).

ESCLAVOLLES-LUREY

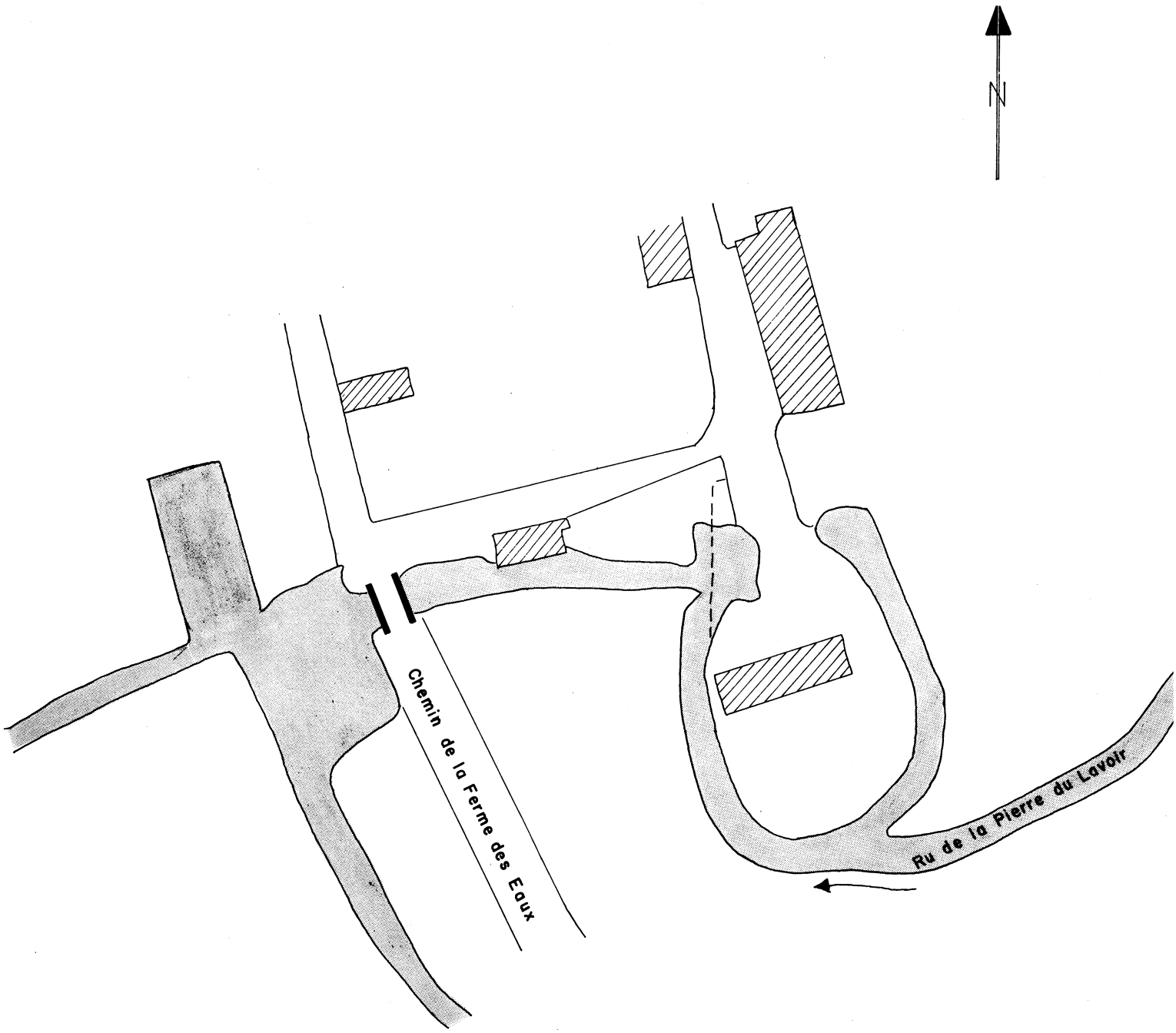

CADASTRE de 1964

E = 1/1000e

ESCLAVOLLES-LUREY

Marne, Epernay, Anglure, diocèse de Troyes, doyenné de Pont-sur-Seine.

I.G.N. 1/25.000 Romilly-sur-Seine 1-2.

Eglise paroissiale de Conflans-sur-Seine, dédiée à saint Etienne ; l'évêque de Troyes présente à la cure.

VESTIGES

En lisière du village, à 500 m au sud-est de l'église actuelle d'Esclavolles-Lurey, à proximité et à l'est d'un pont conduisant à la ferme de la Maison des Eaux.
Coordonnées Lambert I : 697,65 x 095,3.

Dans un fond marécageux (alt. 69), une plate-forme ovale sans élévation, de 50 x 35 m de diamètre, cernée par un fossé et par le ruisseau de la Pierre du Lavoir, larges l'un et l'autre de 4 à 6 m. L'entrée au nord provient du comblement du fossé. Une maison d'habitation a été construite récemment sur le site.

DATATION

1240 - *Guillelmus de Esclavolla fecit homagim ligium ; feudum in fortericia sua de Lereio in castellania Cantemerula.*

A. Longnon, **Rôles**, 12.

1375 - *La maison de la motte, les jardins et les fossez jusques au pont devant seant a Esclavolles.*

A.N., **P 202**, 229.

1453 - *Une motte de fossés, nommée Oigne, séant en la ville dudit Esclavolles.*

A.N., **T 126**^{2}

1766 - *La terre et seigneurie de Lurey, anciennement appelée de Montiliers de Dampierre, située en Champagne, paroisse de Conflans ..., le château et maison seigneuriale dudit lieu de Lurey ci-devant appelée de Montiliers ou autrement de Dampierre.*

A.N., **Q**^{1} 671.

REMARQUE :

Il se peut que la forteresse de Lurey (1240) ne fasse qu'un avec la maison de la motte sise à Esclavolles en 1375, les deux villages étant contigus et leurs limites passant juste à côté du site relevé.

LE GAULT

LA MOTTE DE GARLANDE

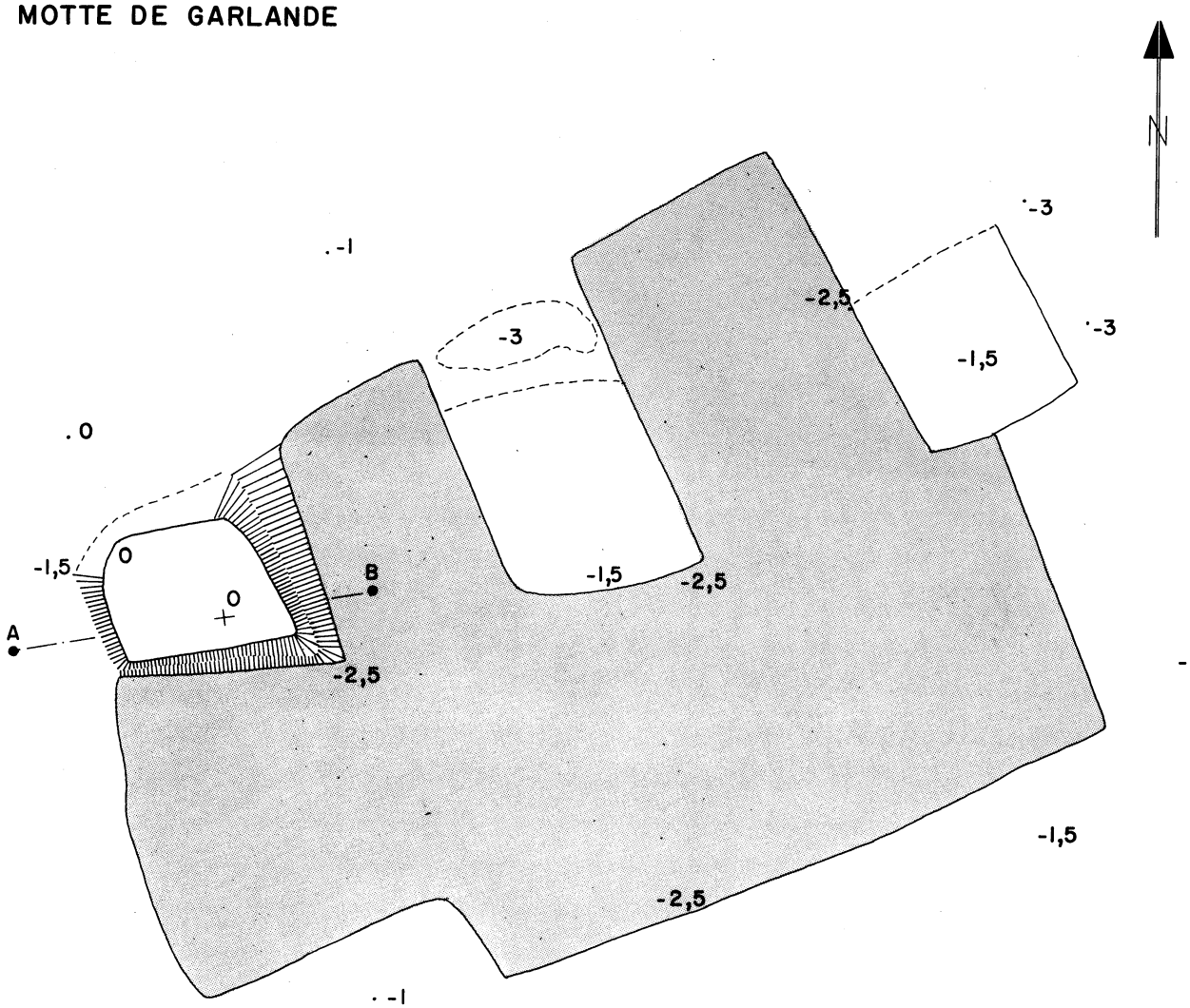

0 10 20 30 m

E = 1/1000

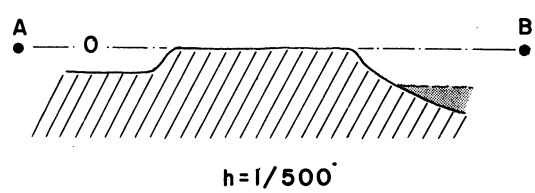

h = 1/500

GARLANDE

Marne, Epernay, Montmirail, cne du Gault-la-Forêt, diocèse de Troyes, doyenné de Sézanne.

I.G.N. 1/25.000 Montmirail 7-8.

Eglise dédiée à saint Nicolas ; l'abbé de Notre-Dame de Vertus présente à la cure.

VESTIGES

Au sud de la Rue le Comte, à 900 m au sud-sud-ouest de l'église du Gault.
Coordonnées Lambert I : 691,7 x 123,9.

Dans une prairie légèrement vallonnée (alt. 185 m), au bas d'une pente où stagne une pièce d'eau curieusement découpée, une plate-forme quadrangulaire couverte d'arbres, horizontale, mal individualisée du côté de la pente (nord), longue de 23 m, large de18, s'élevant de 2 m 50 au sud-est au-dessus de l'étang et de de 1 m 50 à l'ouest au-dessus d'un fossé presque effacé.

DATATION

1222-1243 - *Johannes de Vilereil fecit homagium ligium de hoc quod ipse et frater suus tenent in castellaria Sezannie, scilicet domum de Waudo et terras et terragia et usuarium in nemore.*

A. Longnon, **Feoda,** 4054.

1274-1275 - *C'est ce que mes sires Loïs d'Arceles tient de ma dame la roïne... et ma maison du Gaut et ce que j'ai en la chatelerie de Sezanne et ce (que) j'ai au Gaut.*

A. Longnon, **Feoda,** 6630.

1375 février 13 - *De mon tres redoubté seigneur le roy de France, je Jehans de Sarrebruche, chevalier, sires de Commarcy et de Venisy tien et advoue a tenir au nom et a cause de ma chiere compaigne et espouse Marie d'Arcelles, dame desdis lieux, au nom, pour raison et comme heritiere, en foy et hommage la maison et les appartenances de Gallandes seans en la paroisse du Gaut cy apres declairee. Premierement ung courtil seant devant ladicte maison qui contient environ ung arpent de terre et y souloit estre la granche ou tuit le terrage estoieait mis. Item trois arpens que bois que jardins tenant au derrer de la maison qui peuent valoir chascun an environ trente solz. Item deux arpens de pré seans au grand pré tenant au grand chemin de Provins. Item ung arpent de pré seant aux noelles, lesquels trois arpens peuent valoir chascun an environ XXV solz t. Sur les terrages du Gaut seze grans sextiers froment et neuf grans sextiers avoine. Item les hommes et femmes taillables hault et bas de main morte et peuent bien monter a environ XXI conduit, pris chascun an VI livres de taille qui se paient a la saint Remy, et sont les dessusdits hommes et femmes de mortemain, meubles et heritaiges, et sont de fort mariage li hommes a cause de ma maison de Gallandes. Item le cens de la saint Jean Baptiste appartenant a ladite maison, pris chascun an environ dix sols et dix deniers et sont les dictes terres escheables a moy a cause de ma dite maison de Gallandes et portant lox et ventes. Item les cens de la Saint Remy appartenant a ladite maison peuent valoir chascun an environ XVI sols et doivent lox et ventes et sont escheables a moy à cause de ma dite maison. Item les cens de la Toussains appartenant a ma dite maison de Gallandes peuent bien valoir chascun an environ douze chappons et sont les heritages escheables a moy a cause de ma dite maison et portent lox et ventes. Item les constumes de lendemain de Noel appartenant a ladite maison de Gallandes peuent bien valoir chascun an environ dix poules et XXV sols en argent et sont les heritaiges qui doivent les poules et argent a moy escheables a cause de ma maison de Gallandes. Item les coustumes de la Notre Dame en mars appartenant a ma dite maison de Gallandes peuent bien valoir chascun an quarante deniers et sont a moi escheables les heritaiges a cause de ma dicte maison. Item peuent bien avoir environ ung arpens de masures seans ou finage du Gaut et sont a moy escheables portans lox et ventes. Et en toutes les choses dessusdites j'ay la justice haulte, moienne et basse a cause de ma maison de Gallandes. Item les prez de la haulte tour appartiennent a moy, qui peuent bien valoir par an environ cinquante sols.*
Et se aucune chose avoye oblié a mectre ou escrit en ce present denombrement qui deust mouvoir de mondit seigneur, bien advoue-je a tenir, protestant acroistre, diminuer, muer et changer audit denombrement et de tout mieux consigner et declairer si mestier est et selon ce que raison, us et coustumes donront.En temoing de ce, j'ai scelle ce present denombrement de mon propre scel. Fait et donne le XIIIe jour de fevrier l'an mil CCC L XXV. Parmy lequel denombrement estoient annexees unes lettre faites soulz le scel de la prevosté de Paris l'an de grace MCCC L XXV , le mardi XIXe jour de fevrier.

A.N., **P 204,** n° 173.

BIBLIOGRAPHIE : C. Aubrion, **Le Gault et ses hameaux**, Sézanne, 1879.

GERMAINE

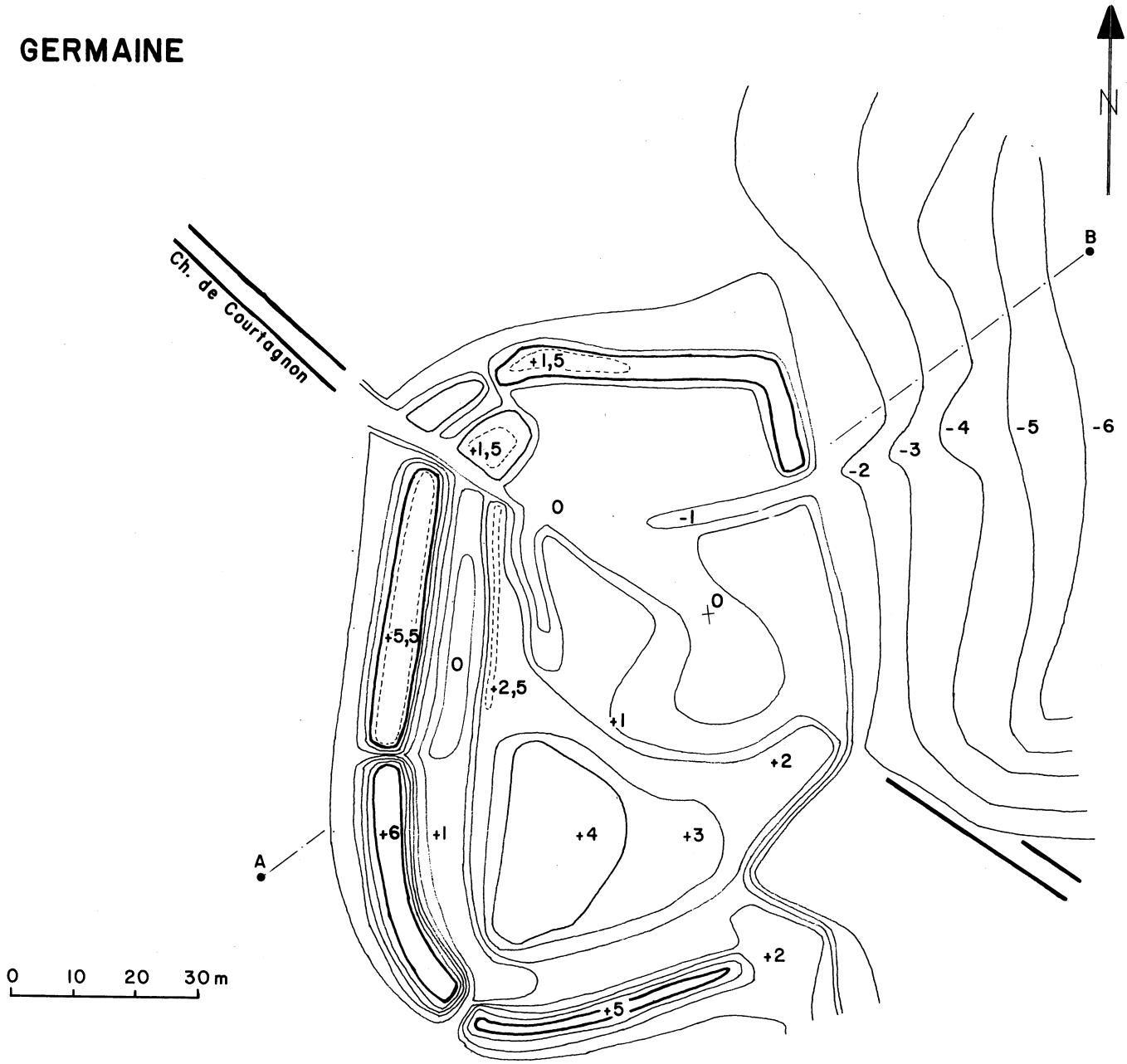

E = 1/1000

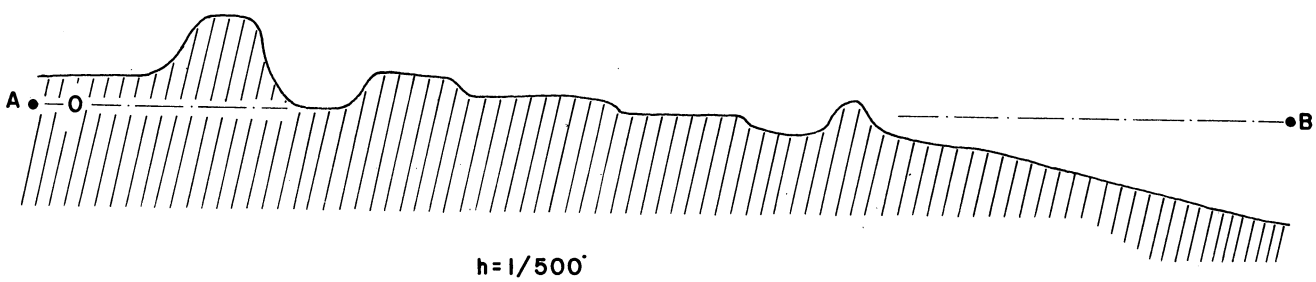

h = 1/500

GERMAINE

Marne, Reims, Ay, diocèse de Reims, doyenné d'Epernay.

I.G.N. 1/25.000 Avize 1-2.

Eglise dédiée à la sainte Croix ; l'abbé de Saint-Basle de Verzy présente à la cure.

VESTIGES

En bordure du village, à 200 m à l'ouest de l'église.
Coordonnées Lambert I : 723,3 x 158,4.

Sous couvert forestier, en lisière du bois de Notre-Dame, près du lieu -dit " La Tuilerie ", en haut du versant (alt. 223 m) sur lequel est implanté le village de Germaine, à 750 m à l'est du Cheminet, ancienne voie romaine de Reims à Troyes par Mareuil-sur-Ay, coupée en deux par le chemin de Germaine à Courtagnon, une plate-forme grossièrement quadrangulaire, longue de 90 m, large de 58, bien délimitée au sud, à l'ouest et au nord. A l'est, où la pente du versant s'accentue rapidement, les limites sont plus floues. Une fouille du XIXème siècle a modifié la topographie interne au sud du chemin.

La partie nord de la plate-forme est bordée d'une levée de terre haute de 1 m 50, large de 6 m, qui se raccorde mal avec le système défensif des côtés ouest et sud (à cause de l'aménagement du chemin). A l'ouest et au sud un fossé partiellement en eau mesure 8 m de largeur au fond. Il est dominé extérieurement par une puissante levée de terre haute de 3 à 4 m, large de 10.

TRADITION ECRITE

" Le château de Germaine était un manoir dépendant au XIIe siècle de la châtellenie de Mareuil et relevant en fief des comtes de Champagne. En dernier lieu, le domaine de Germaine était un démembrement du marquisat de Louvois et appartenait à la famille de Gontaut-Biron. Le château féodal ne se releva pas des désastres que les guerres des XVe et XVIe siècles lui infligèrent mais il en subsistait encore deux tours à la fin du XVIIIe siècle.

L'emplacement est encore facile à préciser aujourd'hui... Il n'y a plus guère de traces au-dessus du sol : un petit pont de pierre, deux larges fossés sont seuls visibles à travers les broussailles ; quelques tas de pierres tirées des fondations indiquent que les derniers débris du manoir servirent de carrière aux habitants depuis plus d'un siècle. Plusieurs vieillards se souviennent de trouvailles faites dans les ruines : monnaies, plats de cuivre ... sans qu'on en ait gardé d'objets de réelle importance. La tradition mentionne également un caveau formé de murs de cinq pieds d'épaisseur. La dernière tour qui fut démolie au commencement du siècle était, paraît-il, d'une grande élévation (environ 10 m). De beaux groupes d'arbres, composés en majeure partie d'érables, signalent seuls maintenant au visiteur l'étendue de la redoutable enceinte des seigneurs de Germaine".

L. Demaison, **Répertoire** (1892), p. 197.

TRADITION ORALE (recueillie en 1969)

"Il y a à Germaine une motte, avec une trace de construction en pierre, située à 20 m environ au nord-ouest du village. Il existe un lieu-dit " Le Château " qui serait une forteresse romaine défendant la voie romaine du Cheminet. Il y avait deux tours en ruine au XVIIIe siècle. Elles ont disparu au XIXe. Les fondations ont été extirpées en 1930. Il n'y a pas eu de fouille. C'est l'ancienne propriété des marquis de Gontaut-Biron. La charpente de l'ancien château a été reportée sur l'ancien presbytère et la maison forestière y attenant en 1730. Plusieurs pierres de taille se trouvent disséminées dans des propriétés privées".

DATATION

1121 - Hugues, comte de Champagne, donne à l'abbaye de Saint-Nicaise le bois de Montrieul
... Jacobus etiam de Germania totam terram illam de Sarcles quam de me ibidem in fiodum tenebat... vobis dedit cum banno et justicia.

G. Marlot, **Metropolis,** t. 2, p. 280. **Histoire,** t. 3, p. 734.
J. Cossé, **Cartulaire,** t. 2, p. 104, n° 44.

1222-1243 - *Milo de Germania fecit homagium ligium de domo sua de Germania que est jurabilis et reddibilis ad magnam vim et ad parvam.*

A. Longnon, **Feoda**, 3983.

1237 octobre - Acte de l'official et de l'archidiacre de Reims faisant savoir que :
Milo de Germania, miles, et dominus Guillelmus, miles, filius ejus primogenitus, recognoverunt se fundasse et instituisse quandam capellaniam apud Germaniam sufficienter dotatam in domo dicte Milonis, concedentes quod jus patronatus post decessum dictorum militum ad ecclesiam Sancti Basoli integre et libere devolvatur...

Arch. dép. Marne, **12 H 16** (Abbaye Saint-Basle de Verzy).

1249-1252 - *Johannes de Toni tenet ex parte uxoris domum fortem de Germania jurabilem et reddibilem et nemus de la Forestele ...*

A. Longnon, **Rôles** (Epernay), 320.

1256-1270 - *Monsigneur Jehan du Bois, liges de la maison de Germaine et dou bois Wilein de par sa femme...*

A. Longnon, **Feoda**, 6165.

1274-1275 - *Je Jehans dou Bois, sires de Tonneiz et de Germangne, denomme mon fié que je tieng de ma dame la roïne de Navarre et comtesse de Champaigne, c'est a savoir la meson de Germangne ...*

A. Longnon, **Feoda,** 7148.

vers 1312 - *Capellanie site in domo domini de Germania, fundate in honore beate Marie Virginis. Patronus : abbas Sancti Bazoli.*

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, p. 49 D.

BIBLIOGRAPHIE

L. Demaison, Ch. Givelet, M. Jadart, **Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims,** 9ème fascicule, **Canton d' Ay,** Reims, 1892, p. 197-198.

BRUGNY

LA GRANGE LE COMTE

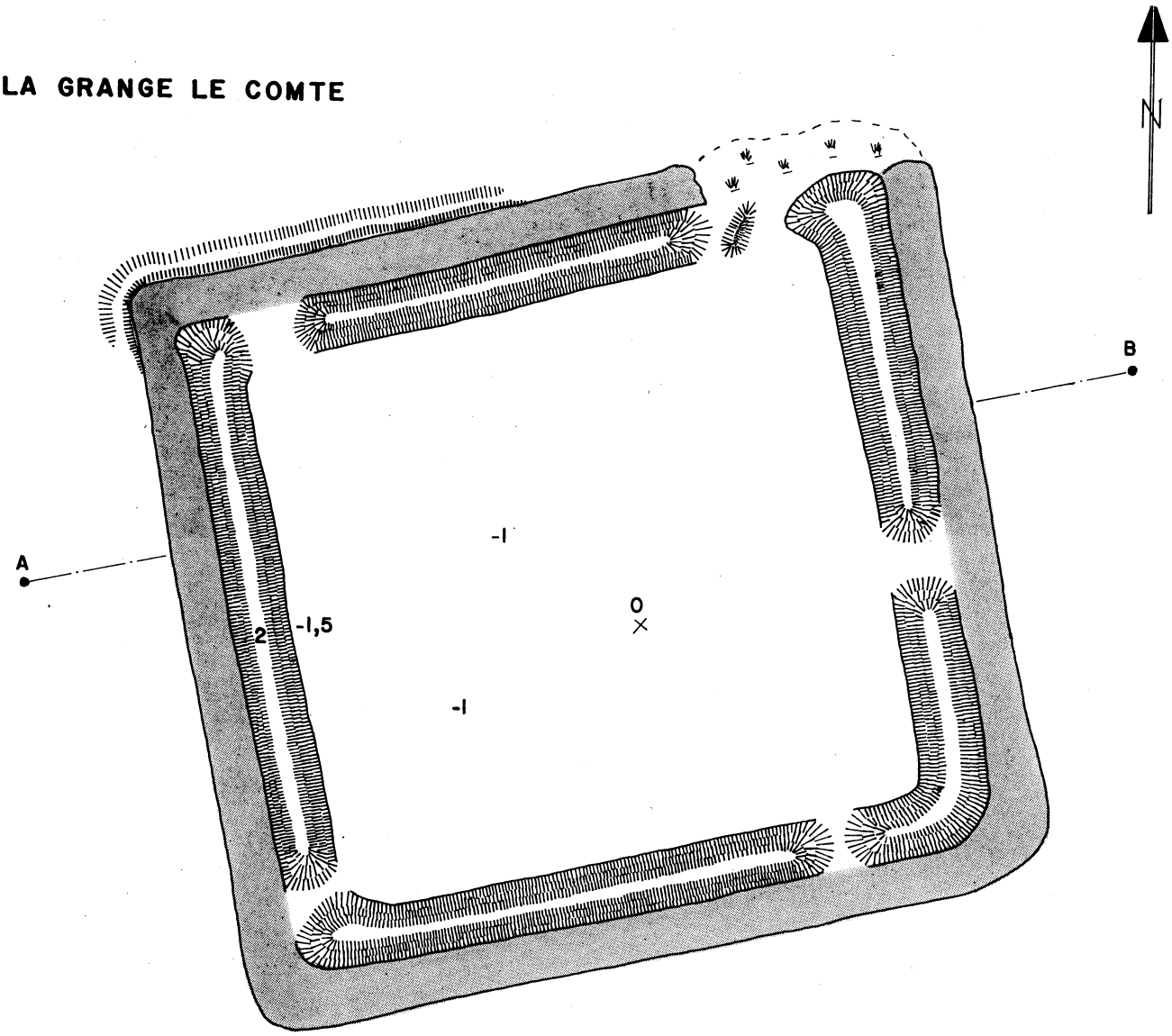

0 10 20 30 m

E = 1/1000

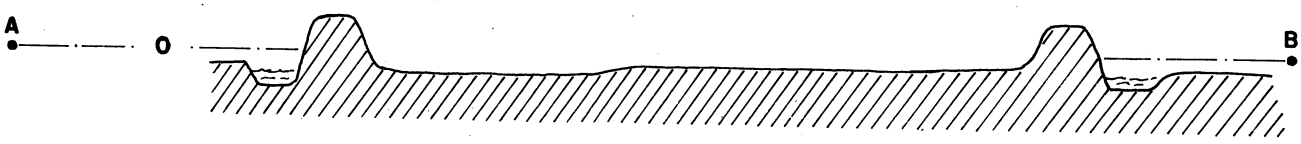

h = 1/500

LA GRANGE-LE-COMTE

Marne, Epernay, Avize, cne de Brugny-Vaudancourt, diocèse de Soissons, doyenné d'Orbais-l'Abbaye.

I.G.N. 1/25.000 Epernay 7-8.

Eglise de Brugny dédiée à saint Sébastien ; l'abbé de Saint-Martin d'Epernay présent à la cure.

VESTIGES

Lieu-dit "La Grange-le-Comte", à l'écart de tout village,à 2500 m au sud-ouest de Brugny et à 300 m à droite de la N.51 en allant d'Epernay à Montmort.
Coordonnées Lambert I : 712,2 x 143,3.

Sur le plateau qui s'étend au revers de la côte tertiaire de l'Ile-de-France (alt. 241 m), une enceinte quadrangulaire couverte d'arbres et de broussailles, mesurant intérieurement 80 x 85 m, bordée d'une levée de terre haute de 3 m 50, large de 9 m à la base, avec extérieurement un fossé profond, large de 9 m, comblé récemment à l'angle nord avec la terre de la levée, en eau par intermittence en saison humide.

L'intérieur, au sol inégal , se relève un peu au sud-est. De nombreux passages ont été percés à travers le rempart de terre. L'ouverture primitive pouvait se trouver à l'est en face d'une chaussée.

DATATION

1209 - Fondation par Gaucher de Châtillon, sire de Brugny, comte de Saint-Pol, d'une chapelle à Brugny en faveur de Saint-Martin d'Epernay :
... Videlicet decem sextarios frumenti in grangia nostra de Brogney ad mensuram Sparnaci.

A. Duchesne, **Histoire ... Châtillon,** pr, p. 35.
A. Nicaise, **Epernay,** *t.* 2, p. 153 et n° 23.

1362 mai 20 - Aveu et dénombrement d'Alemande de Naste à Jeanne, reine de France et de Navarre, de sa part de la terre de Brugny mouvant de la châtellenie d'Epernay.
... Premiez la grange le conte, lez terrez arablez ainssy que elle se comportent, peult valoir environ X livres. Item le petit vivier des bois de Seure ...

A.N., **P 181**^{2}, 35.

1394 - Aveu et dénombrement par Guillaume le Terrier, de Saint-Mars et de Brugny :
Item lestan devant la grange le conte.

Arch. dép. Marne, **E 50,** fol. 13.

REMARQUE

Comme le nom l'indique, la Grange-le-Comte paraît avoir été un équipement utilitaire (parc à bestiaux) dépendant du château de Brugny.

LACHY

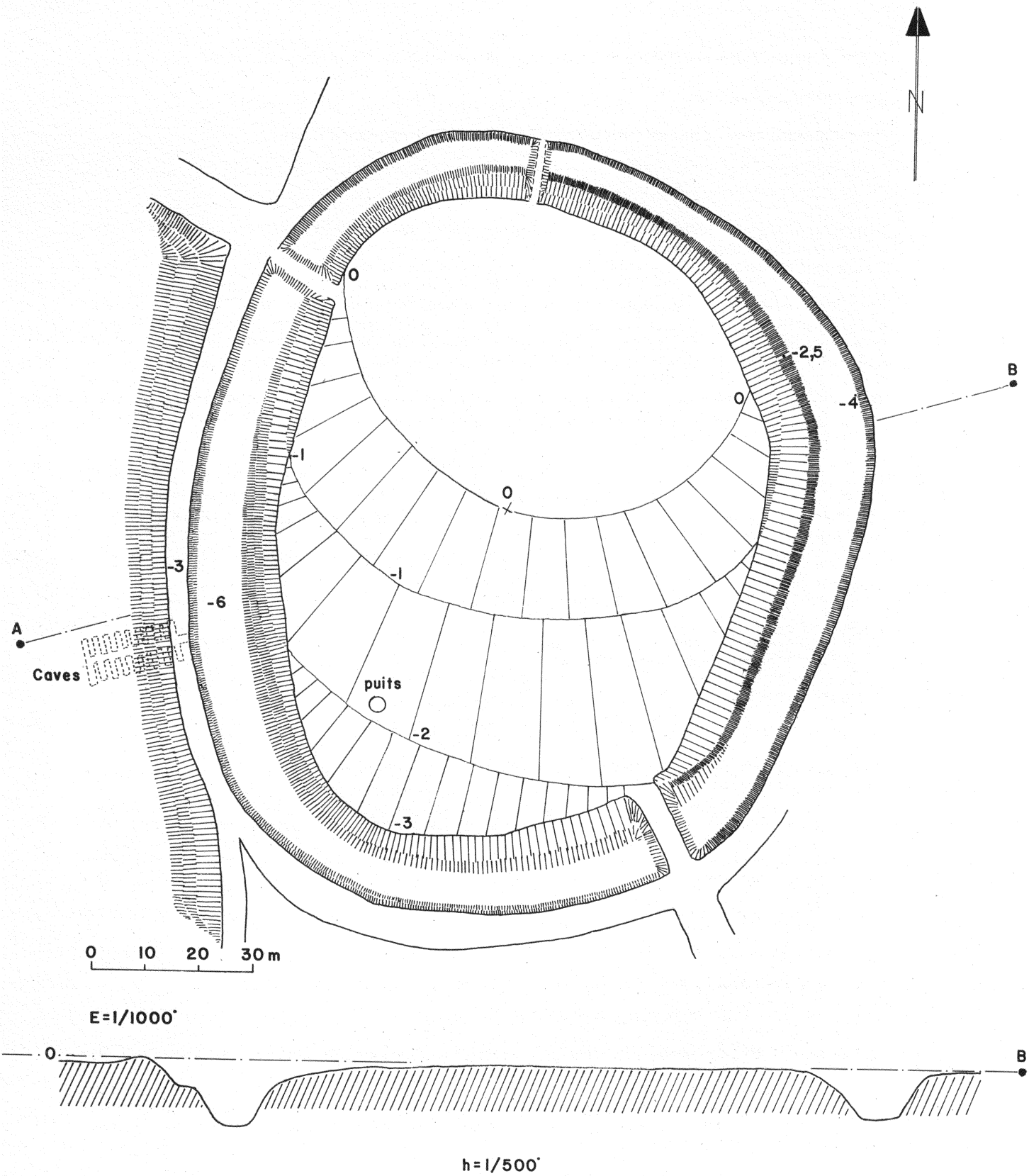

LACHY

Marne, Epernay, Sézanne, diocèse de Troyes, doyenné de Sézanne.

I.G.N. 1/25.000 Sézanne 1-2.

Eglise dédiée aux saints Gervais et Protais ; l'abbé de Notre-Dame de Vertus présente à la cure.

A 1500 m au sud de l'église, sur la même rive ouest du Grand Morin, prieuré conventuel bénédictin du Val-Dieu fondé en 1267 par le comte de Champagne Thibaud V en faveur du Val-des-Choux.

VESTIGES

Lieu-dit " Le Château de la reine Blanche ", à 700 m de l'église, sur la rive opposée du Grand Morin.
Coordonnées Lambert I : 700,9 x 118,95.

Sur un promontoire arrondi (alt. 200 m) qui commande de 20 m la vallée marécageuse du Grand Morin, une vaste plate-forme ovale, mesurant 118 m par 90, légèrement relevée au nord-nord-est (emplacement d'une maison détruite en 1898), entourée d'un fossé à fond plat, à l'entaille dissymétrique (la paroi interne présente un replat tandis que la paroi externe est abrupte), large de 5 à 9 m au fond, de 12 à 17 m au bord, profond de 3 à 5 m. Une levée de terre longe extérieurement le fossé à l'ouest. Les accès à la plate-forme datent des XIXe-XXe siècles.

Au fond du fossé, à l'ouest, s'ouvre une galerie voûtée sur laquelle se greffent deux par deux 18 alvéoles voûtées et maçonnées, faisant 2 m de hauteur, 1 m 50 de largeur et 6,5 m de profondeur. L'extrémité de la galerie s'est effondrée. En face de l'entrée, sur la paroi interne du fossé, on observe les reste d'un parement.

Le site entouré d'arbres, est occupé par une prairie. A 500 m au sud-ouest commence le bois du Parc.

DATATION

1153 avril 19 - Le comte de Champagne Henri le Libéral délivre un acte à Lachy (*Lachiacum*).

H. d'Arbois, **Cat.** 9.

vers 1172 - Liste des vassaux de la châtellenie *de Sezanne et de Lachi.*

A. Longnon, **Feoda,** p. 61.

1246 février 23 - Acte de l'abbé des Echarlis relatif aux fossés de 12 pieds de profondeur, larges de 30, au prix de 30 sous tournois la toise, qui doivent être faits par Etienne de Villefranche autour du château de Lachy.
... Stephanus Bernauz de Villa Franca recognovit se mercatum fecisse cum excellentissimo domino Th., Dei gratia rege Navarre illustri, de fossatis duodecim pedum altitudinis seu profonditatis et triginta pedum latitudinis faciendis circa castrum ejusdem regis quod vocatur Lachiacum, scilicet qualibet tesia pro triginta solidis turonensibus, de quibus, ut dictum est, faciendis, Symon de Senante et Guillermus de Corseraut, milites, ciram nobis erga predictum regem ad petitionem dicti Stephani usque ad summam quinquaginta librarum Turonensium se rectos plegios obligarunt ...

H. d'Arbois, **Cat. 2777.**
B.N., **lat. 5993 A**, fol. 385 v°-386 r°.

1276-1278 - Extente du comté de Champagne. Le prévôt de Sézanne doit *pour la lampe de la chapelle de Laichy XII* s.

A. Longnon, **Domaine,** p. 88 A.

1337 - Prisée de la châtellenie de Méry-sur-Seine... faite à l'occasion de l'échange conclu le 15 août 1335 entre le roi Philippe VI et Jean de Joinville de la châtellenie royale de Méry contre celle de Vaucouleurs.
... Item lui avons baillé et baillons toute la seigneurie, la justice haute, moyenne et basse que nous avons en la dicte maison et ou dit parc de Lachy et es appartenances sans aucun pris, comme dessus, avec touz les fiez, arrierefiez, rentes et emoluments quelconques que nous avons et poons avoir en la dicte maison et parc et les appartenances, excepté le seurfait des bois dou dit parc.

A. Longnon, **Domaine,** p. 430 E.F.

1337 septembre 9 - 1342 janvier - Prisée de la châtellenie de Méry-sur-Seine.

... Item nous li avons baillé et baillons notre maison du Parc de Lachi, sans aucun pris, et tout notre parc de Lachi, ainsi comme il se comporte en long et en lé et tout entour des murs du dit parc quarente peiz par dehors... (p. 440.P - 441.A).

... Item sept arpens et trois quartiers de terre hors la porte du dit parc, par devers Sesanne, l'arpent prisié dix et huit deniers, valent onze soulz nuef deniers.

... Item la ville de Lachi que on (dit la ville) de la Franchise, empres le chastel, ensemble le peage de la chaine, cinq soulz de rente par an (p. 441.I).

... Item les bois devant le chastel de Laichi qui se comporte jusques a la chauciee du petit estang contenant dix sept arpens pour le pris de quinze livres tournois le surfait de chascun arpent (p. 442 E.).

... Et pour la refection de la maison de Lachi que nous li baillons par ce present eschange et permutacion et par le dit traictié et acort, mil livres tournois (p. 442 N.).

A. Longnon, **Domaine,** p. 440-442.

1340-1341 - *Pour oeuvres faites au parc de Lachy par Hugues d'Anlesy, gruyer de Champaigne, c'est assavoir pour faire dedans le dit parc une maison toute nueve de IIII leveures pour la demourance de Gautier de Francoville, garde dou surfait dou dit parc denouré au roy apres ce que baillié en est au seigneur de Mery, faire es murs dou dit parc deux portes nueves en divers lieux pour giter et charroyer hors le bois de la vente que l'an y a faite de nouvel, rendu tout assouvy en tasche par Guillaume Grassin, charpentier, et Jehan Couvetot de Lachy, maçon, pour tout, dont les parties sont en un rolle soubz le scel dou dit gruier, XLVII livres.*

A. Longnon, **Comptes,** p. 311 K M.

1378 juillet 3 - Aveu et dénombrement de :

Noble homme messire Eudes, seigneur de Culant, chevalier, le quel tant en son nom comme on nom de noble dame, dame Margarite de Jamville, sa femme, recognut, confessa et avoha, recognoist, confesse et avohe lui tenir en foy et homage du roy notre sire a cause de sa conté de Champaigne la tierce partie du chastel et appartenances du parc de Lachy les Sezanne on bailliage de Troys en Champaigne. Item trois cens et cinquante arpens de menu boys et de pasturages. Item un estang contenent troys arpens de eaues ou environ. Item cinq arpens de prez ou environ. Item la tierce partie de la justice appartenant audit parc, lesquelles choses dessus dictes puent bien valoir chascun an de rente vingt et cinq livres tournoy ou environ.

A.N., **P. 177**^{2}, 112.

1385 avril 18 - Lettres de protection de Charles VI pour le Val-Dieu :

... Mesmement que la dite église est située et joignant aux murs de la cloison du chastel de Lachy qui par longtemps fut tenu par nos ennemis, lesquels ardirent la dite église et la mirent a destruction...

Arch. dép. Marne, **36 H 1.**

HISTORIQUE

Le château de Lachy, à 4500 m à l'ouest de Broyes et à 4250 m au nord de Sézanne, semble avoir servi de point d'appui aux comtes de Champagne dans leur lutte contre les sires de Broyes dès la fin du XIe siècle, époque où le comte Etienne-Henri, sous prétexte de tutelle, enleva Sézanne au jeune Hugues Bardoul II de Broyes. Dès lors Lachy forma une seule et même châtellenie avec Sézanne.

Le château fut inclu dans le douaire des comtesses de Champagne au XIIIe siècle. Il appartint ensuite à la reine Jeanne d'Evreux. Au XIVe siècle, il passa par échange de Vaucouleurs entre les mains de Jean de Joinville qui l'assigna en douaire à sa femme Marguerite de Plancy. La petite-fille de Jean et de Marguerite, Isabelle, l'apporta en dot à son mari Jean de Sarrebruck qui le transmit à son fils Jean, évêque de Châlons (1420-1438). De 1431 à 1435, il fut confisqué par le roi d'Angleterre Henri VI au profit d'Etienne d'Anglure. Il était déjà probablement ruiné.

Au XVIIe siècle, le domaine appartint à Antoine Amariton, dont la fille Marie l'apporta en dot à son époux Jérôme de Sainctyon en 1639. Celui-ci passa un marché le 2 octobre 1650 avec Jacques Marchant, de Sézanne, pour l'aménagement d'un jardin de 3813 m2 environ, en forme de demi-lune, selon un plan géométrique qui évoque le XVIe siècle. On sema du thym, de l'hysope, de la lavande, de la sauge, du romarin et autres herbes odoriférantes et on y ajouta " des herbes toujours vertes et basses comme l'ozeille et le persil ". Le jardin de plaisir voisinait avec le jardin utile. Les légumes et les arbres fruitiers se mariaient avec les parterres composés, un carré entier étant réservé à la plantation d' " achons d'artichaud ".

BIBLIOGRAPHIE

R. Gandilhon, Le jardin du château du Parc de Lachy (1650), **Mémoires de la Société d'Agriculture ... de la Marne,** 1979, p. 175-184.

J. de Baye, Etude sur les carreaux émaillés du département (de la Marne), **Congrès archéologique, Châlons-sur-Marne,** 1875, p. 247-253.

AY

LA MALMAISON

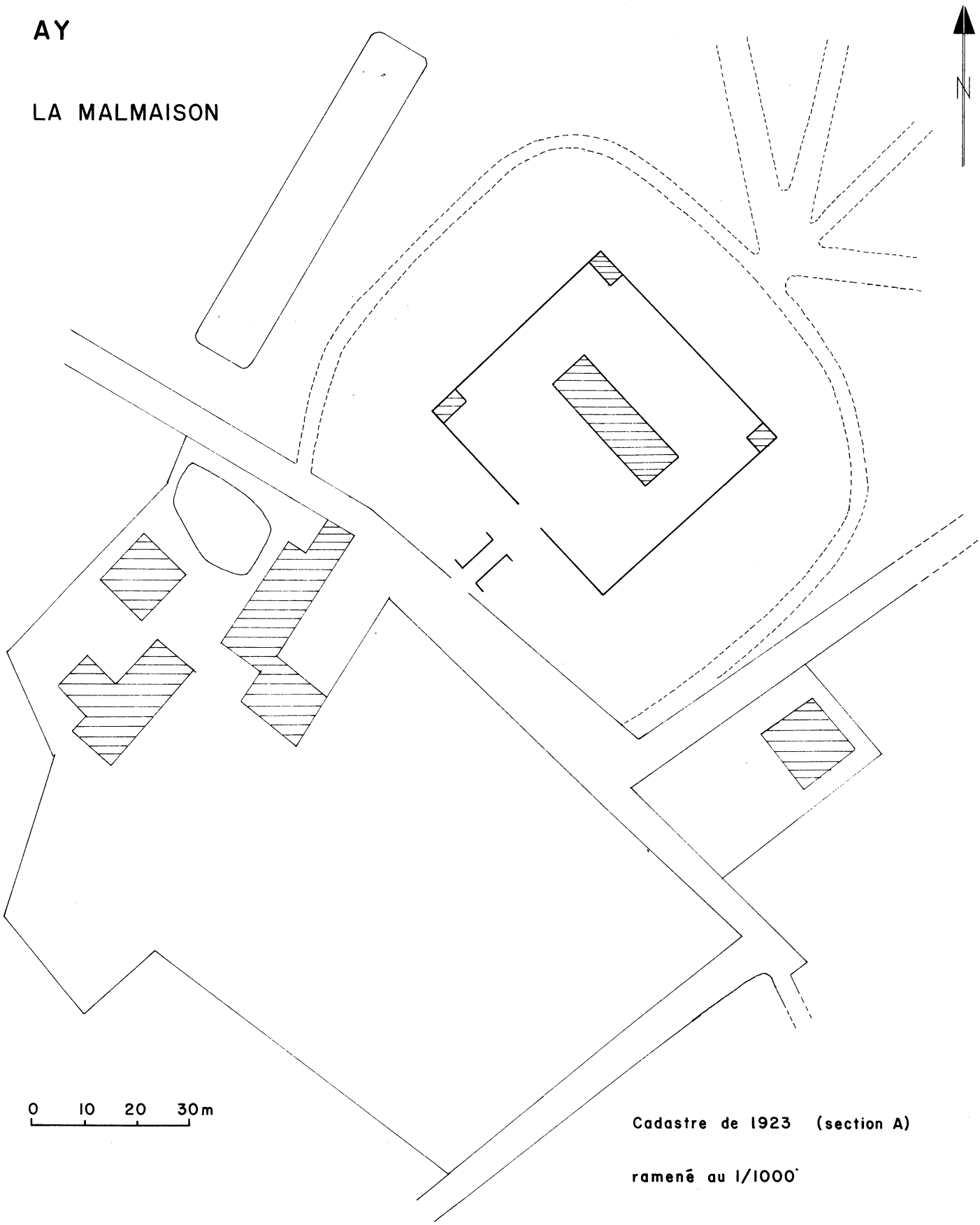

Cadastre de 1923 (section A)

ramené au 1/1000

LA MALMAISON

Marne, Reims, Ay, cne d'Ay, diocèse de Reims, doyenné d'Epernay.

I.G.N. 1/25.000 Avize 1-2.

Dans le voisinage, prieuré de Charlefontaine dépendant de Saint-Denis de Reims (XIIe siècle).

VESTIGES

Lieu-dit " La Malmaison ", au bois de Charlefontaine dans la forêt de Reims (alt. 261,8 m), à 2750 m au nord-ouest d'Ay (alt. 70 m) et à 1250 m au sud du village aujourd'hui déserté de la Neuville-en-Beauvois (XIIIe siècle). Coordonnées Lambert I : 721 x 154,5.

Sur un plateau humide et boisé, plate-forme de 44 m sur 48, entourée d'un fossé. Une maison moderne en occupe le centre. Il existe à proximité immédiate, au sud-ouest, une ferme.

TRADITION ECRITE

" A l'époque de sa réédification (en 1830), l'ancien château de la Malmaison montrait les restes de quatre tours à chacun des angles du bâtiment principal, qu'entouraient d'épaisses et vieilles murailles, dont on rencontre encore des vestiges au-delà de l'enceinte actuelle. Ces matériaux servent, après avoir été cassés, à l'empierrement de nouvelles routes ouvertes dans le voisinage ".

J.L. Plonquet, **Le château de la Malmaison,** p. 5.

" Les fossés formant une enceinte carrée autour de l'habitation n'ont pas été comblés, mais le corps de logis n'a conservé aucune portion du vieux manoir... Vers 1860, destruction de la tour en pierres meulières qui surmontait le pont jeté sur le fossé.

L. Demaison, **Répertoire**, p. 45

DATATION

1274-1275 - Rôles de Blanche d'Artois en l*a chastellerie d'Esparnay : c'est ce que mes sires Pierres de la Malle Maison, chevaliers, tient de ma dame la roïne de Navarre en la chatelerie d'Esparnay, c'est a savoir la Male Maison einsic com elle se contient.*

A. Longnon, **Feoda** , 7146 (cf. A.N., **J. 202,** n° 45).

avant 1312 - Pouillé du diocèse de Reims.
Capellania de Mala domo, fundata in honore beati Nichasii. Patronus : abbas de Altovillari.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, p. 49 C.

1575 janvier 14 - Evrard de Malval avoue tenir du roi en *plain fief* la seigneurie de la Malmaison.
Et premier le chastel, place forte, bassecourt de la Malmaison, assis près ledict Esparnay, avec les fossez, jardins et ses appartenances scituez et assis à l'environ de ladicte place de la Malmaison, lequelz estoient du tout demoliz, ruynez et accreuz en haye et buissons et de nul valleur et depuis cinq ou six ans ay commencé a le rédifier et rebastir. Item jay tout droit de justice haulte, moyenne et basse en madicte terre et seigneurie de la Malmaison et terroir d'icelle du bois de Deffoy, de la thuillerie, du bois et prieuré de Charlefontaines et vivier de Chippotel et des bois et terres estans allentour dudict vivier. Item jai droict de commectre et instituer maire, lieutenant, procureurs, greffiers, sergens, forestiers et tous autres officiers en justice tel qu'il me plait tant pour madicte terre et seigneurie de la Malmaison que les appartenances et deppendances.

A.N., **P 181**^{3}, n° 119.

1596 mars 15 - Demoiselle Prudente Chevalier, veuve de feu Evrard Malval, escuyer, seigneur de la Malmaison près Ay, baille à louage à Jehan de Faussomme, escuyer, et à demoiselle Apolline Fillette sa femme ... *le chasteau dudit lieu de la Malmaison, cloz de fossés murailles et thours, parties desquelles tours et murailles persées et desmolies depuis les présens troubles, qu'il convient refaire et réparer ; le colombier dudit chasteau, la bassecour consistant en un pressoir à vin, auge à faire cydres, jardin derrière, dedans lequel y a fosse a mettre*

poissons ... et bastimentz, estable, lieu et pourpris, le tout encloz de murailles, huis et portes, sans aucune chose réservée, excepté le bastiment de fond en comble tenant à la grande porte et principalle entrée de ladite bassecour, tirant droit à une thour joignant et contigu le grand bois dudit lieu de la Malmaison et ce compris icelle thour, lesquels bastimens et thour ladite bailleresse a retenu pour sa résidence avec l'entrée et sortie ; et avec ce a baillé à louage 280 arpens de terre labourable, terroirs de la Malmaison, la Neuville-en-Beauvoir et 50 arpens de prez à faulx..., à charge de laisser tous les arbres fruitiers, anciens et modernes ... pour 9 ans ... moyennant cent escus dor soleil par an ; et seront les preneurs tenus fournir aux menuisiers, charpentiers, massons, serruriers, couvreurs les sommes de deniers nécessaires pour refaire et réparer les portes, ponts, huis et fenestres et pour refaire de massonnerie les bresches desdits thours, colombier et muraille d'icelluy chasteau et bastimens, mesmement d'acheter thuilles, ardoises, pour recouvrir lesdits bastimens ... et les vitres des fenestres et huis... et ce jusques à la somme de cent escus ; seront tenus de faire faire dans le jour Saint Remy d'octobre prochain les réparations du colombier et grand pan de muraille dudit chasteau et la couverture desdits bastimens... "

L. Demaison, **Répertoire...**, p. 46, n. 1 (Minute de Rogier, notaire à Reims).

1651 mars 12 - Nicolas de la Haye, chevalier et vicomte de la Saux, déclare s'être rendu adjudicataire de la terre et seigneurie de la Malmaison :
consistans en justice haute, moïenne et basse, ung chasteau fossoyé, appelée vulgairement la Malmaison, bassecour, grange, bastimens et dépendances, maison, cour, jardins, claux tenans à icelluy chasteau, terres, prez, vignes, bois, estangs, cens, rentes, jardins, droits seigneuriaux, 13 arpens de terre en roture et 8 arpens de pré an terroir de la Neufville...

L. Demaison, **Répertoire...**, p. 46-47, n. 1 (Minute de Roland, notaire à Reims).

1672 mai 29 - Procès-verbal de visite
Il y a une chapelle dans le château de la Malmaison distant d'une demi lieue de ce bourg (d'Ay). *Elle est souls le tiltre de Nostre Dame. On y celèbre la messe ; on n'a pu nous en montrer la permission parce que le seigneur estoit absent. Il y a un calice d'argent, des ornemens suffisamment. Nous ne l'avons pas trouvée décemment ornée. C'est une chapelle titulaire à la nomination de l'abbé d'Auvillers. M. Gérard Bazin, curé de Fismes , en est pourvu à présent... Ce chasteau appartient à présent à M. de Thiernut.*

L. Demaison, **Répertoire...**, p. 47.

1729 - Aveu et dénombrement de Louis François Claude de Cauchon, marquis de Léry.
Le châtel, place forte, basse court de la Malmaison assise près d'Epernay, avec les fossez, jardins, les appartenances et dépendances situées et assises à l'environ de la dite place de la Malmaison, laquelle estoit de tout démolie, ruinée, accrue de hayes et buissons et de nulle valeur, mais du depuis je l'ay rédiffiée et rétablie et contient tout les dit chasteau, jardin, clos d'arbres et canal que fossez à poissons et place devant la dite porte environ quatre arpens...

Arch. dép. Marne, **E 64**, La Malmaison.

BIBLIOGRAPHIE

J.L. Plonquet, **Le château de la Malmaison,** Reims, 1880.

L. Demaison, Ch. Givelet, H. Jadart, **Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims,** 9° fascicule, **Canton d'Ay,** Reims, 1892, p. 45-47.

MOESLAINS

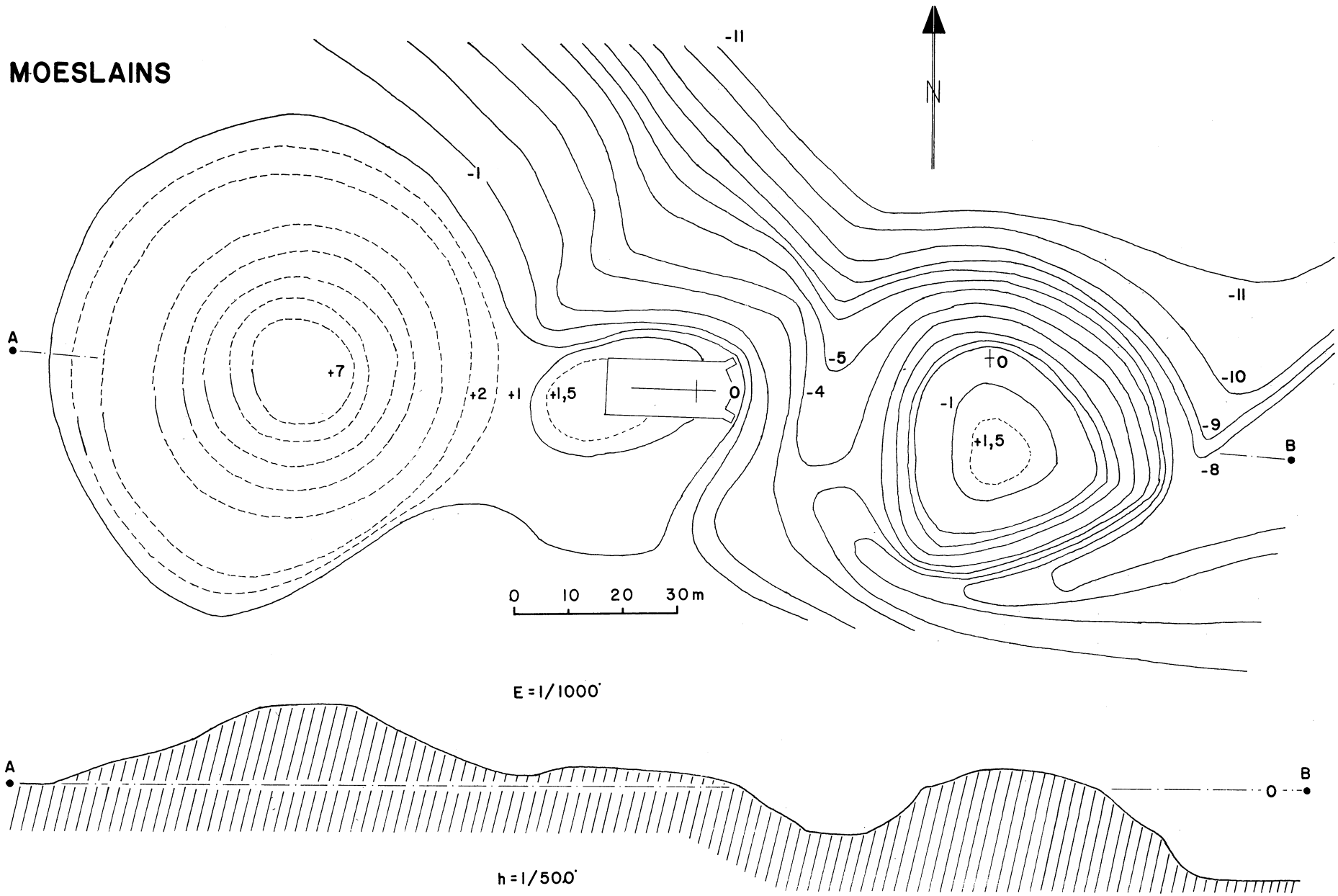

MOESLAINS

Haute-Marne, Wassy, Saint-Dizier, diocèse de Châlons-sur-Marne, doyenné de Perthes.

I.G.N. 1/25.000 Saint-Dizier 7-8.

Eglise d'abord succursale de celle d'Hoëricourt, dédiée à Notre-Dame, à la présentation de l'abbé de Montier-la-Celle de Troyes. Elle est aujourd'hui remplacée par l'ancienne chapelle castrale dédiée à Saint-Aubin.

VESTIGES

A proximité du village, au sud-ouest, à l'embranchement de la N. 384 et de la D. 196 ; l'emplacement est marqué par la chapelle Saint-Aubin et le cimetière. (Alt. 146 m).

Le site, en partie bouleversé au sud par le creusement du canal de raccordement du lac du Der à la Marne, comprend deux éminences séparées par un terre-plein. Sa configuration résulte de l'aménagement d'un promontoire dissymétrique, d'orientation est-ouest, surplombant au nord par un abrupt la vallée de la Marne et le village de Moeslains d'une quinzaine de mètres, au sud par un lent dénivelé de 5 m environ un vallon mou emprunté par le canal. On reconnaît :

1) A l'est une butte naturelle constituée par l'extrémité arrondie du promontoire coupée de son pédoncule par un fossé artificiel profond de 4 m. Cette butte, dont le sommet bombé atteint le niveau du terre-plein, domine les alentours de 12 m au nord, de 7 m au sud. Son diamètre à la base est de 50 m, au sommet de 32.

2) Au centre le terre-plein légèrement incliné d'ouest en est, long de 45 m, correspondant à un rétrécissement du promontoire. Il porte la chapelle Saint-Aubin (monument historique) et le cimetière.

3) A l'ouest, une motte en position de barrage, couverte d'un épais fourré de sapins, commandant le terre-plein d'une hauteur de 7 m et la vallée de la Marne de 18 m. On distingue mal l'apport de terre artificiel (d. 53 m ; h. 5 m) du soubassement naturel (d. 82 m ; h. 2 m). Toute trace de fossé a disparu y compris du côté du plateau qui continue à s'élever vers l'ouest (alt. 150 m) et vers le nord-ouest (alt. 170 m).

DATATION

1050-1082 - Charte de Bruno, abbé de Montier-en-Der, signifiant qu'après un pélerinage à Jérusalem *Vuiterus, miles Mediolanensis castri, qui fuit famosissimus vir,* prit l'habit religieux dans son abbaye.
... Est quaedam ecclesia juxta praedictum castrum in honore sancti Sepulcri et sanctae Mariae sanctique Stephani protomartyris quam sanctus Lupentius, dum heremeticam vitam duceret, a fundamentis locavit ibique tamdiu conversatus est donec Brunechildis impiissima regina eum decollari fecit, quam postea domnus Rogerus episcopus Cathalaunensis ecclesiae Dervensi, pro eo quod familiaris ejus erat, donavit.

AA. SS., Oct. IX, p. 605.
Arch. dép. Haute-Marne, **7 H 1 (Ier Cart. de Montier-en-Der),** fol. 75 v°.

1107 mai 25 - Bulle de Pascal II prenant sous la protection du Siège apostolique l'abbaye de Montier-la-Celle et ses biens :
... in pago catalaunensi, ecclesiam sancte Marie apud Mediolanum castrum.

Ch. Lalore, **Cartulaires,** t. 6, p. 202, n° 193.

1133 - Guillaume, abbé de Montier-en-Der, donne l'autorisation à *Guido et Odo, domini de Mediolano castro,* de construire un moulin et une écluse sur l'alleu de l'abbaye à Saint-Dizier.

Arch. dép. Haute-Marne, **7 H 2 (2ème Cart. de Montier-en-Der),** fol. 35 v°.

HISTORIQUE

Moeslains est le berceau d'une famille qui apparaît au milieu du XIe siècle, acquiert bientôt le château de Dampierre de l'Aube, obtient à la fin du XIIe siècle la connétablie de Champagne, hérite au XIIIe siècle de la seigneurie de Bourbon-l'Archambaud et surtout du comté de Flandre en conséquence de l'union de Guillaume II de Dampierre avec Marguerite de Flandre, qui succéda dans ce comté à sa sœur Jeanne décédée en 1244).

BIBLIOGRAPHIE : A. Roserot, **Dictionnaire historique de la Champagne méridionale (Aube),** Langres, 1942.

NANTIVET

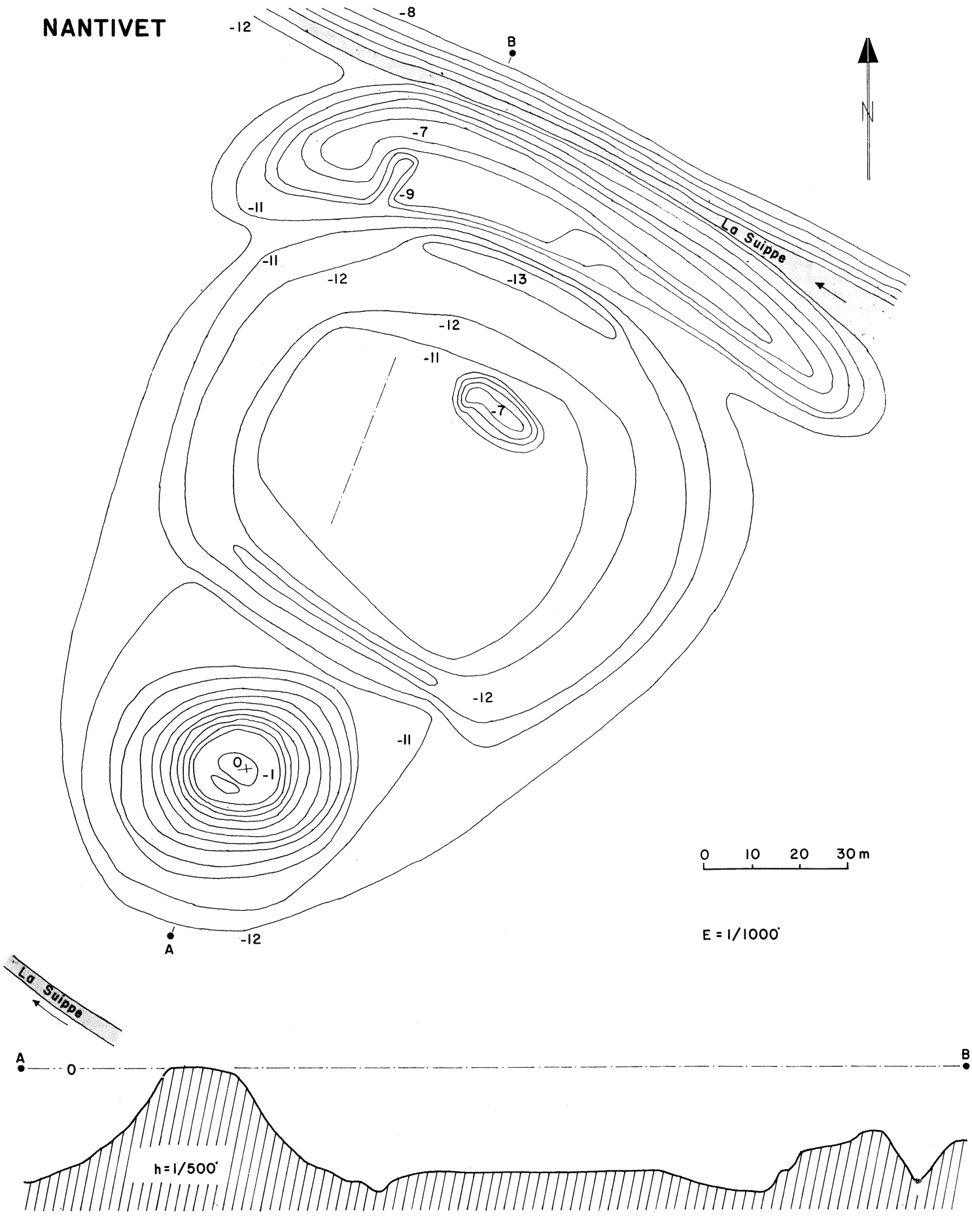
-8
-12
B
-7
-9
-11
La Suippe
-11
-12
-13
-12
-11
-7
-12
-11
0
-1
-12
A
N
0 10 20 30 m
E = 1/1000
La Suippe
A
0
B
h = 1/500

MONTBADEL

Marne, Châlons-sur-Marne, Suippes, cne de Sommesuippe, diocèse de Reims, doyenné de Bétheniville.

I.G.N. 1/25.000 Suippes 3-4.

Eglise de Sommesuippe dédiée à saint Pierre ; église de Suippes dédiée à saint Martin ; l'abbesse d'Avenay présente aux deux cures.

VESTIGES

Sur le bord de la Suippe, au nord de la N. 31, à 2400 m au sud-est de l'église de Suippes, à 1550 m à l'ouest de celle de Sommesuippe.
Coordonnées Lambert I : 762,3 x 160,1.

Connu actuellement sous le nom de Motte de Nantivet, ce site, implanté dans un fond humide et boisé entre deux bras de la Suippe, comprend sur une distance de 185 m du sud-ouest au nord-est :

a) Une motte tronconique haute de 10 m, dont le diamètre à la base est de 45/53 m, au sommet (remanié par une fouille) de 16/18 m. Un grattage sur le flanc sud-sud-ouest a mis au jour des moellons de meulière.

b) Une plate-forme trapézoïdale aux angles arrondis de 36 x 57 x 60 x 50 m, portant au nord une levée de terre longue de 22 m, large de 12, haute de 4.

c) Un boulevard de terre, long de 135 m, large de 20/25, haut de 4, présentant à l'ouest un palier à mi-hauteur et dominant le cours encaissé de la Suippe. La rive nord de ce ruisseau se situe approximativement au même niveau que le sommet du boulevard.

Entre ces trois ouvrages, des fossés très évasés, profonds de 2 à 3 m, se raccordent à l'est et à l'ouest au marais environnant.

TRADITION ECRITE

Tourneux, dans **Attila dans les Gaules** (Paris, 1833), prétend que la bataille des Champs Catalauniques s'est déroulée entre la Suippe et la Noblette et qu'Attila avait appuyé ses lignes au sud sur le camp de la Cheppe, identifié à Mauriacus, et au nord sur la redoute de Nantivet :
p. 51 - " La redoute de droite, nommée redoute de Nantivet, moins vaste que celle de Mauriac, présente également une forme circulaire aplatie d'environ cent toises de diamètre. Elle est protégée au nord-est par un double fossé, dans l'un desquels coule la Suippe. La profondeur et l'escarpement de ce fossé rendent l'approche de la redoute très difficile du côté de la campagne ; son enceinte est couverte au nord par un marais. Cette place d'armes est destinée à recevoir trois mille hommes de garnison ".

Toujours selon Tourneux, après la bataille les vainqueurs rendent les derniers devoirs aux morts et enterrent les chefs sous des tumulus :
p. 68 - " Les Francs qui avaient payé du plus pur de leur sang la possession de la redoute de Nantivet amoncellent en une vaste pyramide la moitié de l'enceinte de cet ouvrage et y rassemblent les restes des guerriers que le fer a moissonnés ".

Dans les notes de l'ouvrage, on peut lire les précisions suivantes :
p. 83, n. 11 - " La redoute de Nantivet, dont personne, que je sache, ne soupçonnait l'existence ou du moins la liaison avec le camp d'Attila dont elle forme cependant la contrepartie, est un ouvrage moins considérable que ce camp mais ayant un but analogue et qui ne mérite pas moins de fixer l'attention ...
Ceux qui visiteront la redoute de Nantivet ne pourront, je pense, s'empêcher de reconnaître qu'il est impossible de lui assigner une autre destination et que, si elle ne se rapportait pas à la bataille, elle serait absolument et aurait toujours été sans objet... ".
p. 94, n. 22 - " La butte ou le cône de Nantivet a été évidemment formé avec les terres de la partie de cette place d'armes dont l'enceinte est effacée. A quel dessein un travail aussi considérable eût-il été entrepris s'il n'avait pas pour objet de conserver le souvenir de quelque grand événement ? Quoi de plus inutile, de plus insensé même que d'amonceler péniblement dans un lieu écarté au milieur des marais, loin de toute habitation, une masse de 11 à 12.000 m3 de terre absolument impropre par sa position, par sa forme, par sa nature, à tous les usages industriels, agricoles, civils ou militaires du pays ? Si la destination que j'assigne à cette pyramide paraît douteuse, je demande qu'on veuille bien en donner une autre explication ".

Près de trente ans après Tourneux, A. Guérard dans sa **Statistique historique du département de la Marne** (Châlons, 1862, p. 108) note : " Dans la propriété de M. Bourgeois-Mathieu, à 2 km de Suippes, se trouve un tumulus ou tombelle dont la hauteur peut être de 25 à 30 m, ayant à sa base 80 à 100 m de circonférence... ".

Puis A. Denis, dans **Recherches historiques sur la petite ville de Suippes,** (Châlons, 1873, p. 53) précise : " La seigneurie de Montbadel était située au lieudit Baudet, à l'est de Suippes, près de l'ancien chemin de Sommesuippe. Il est question pour la première fois de cette seigneurie dans une sentence du Parlement de Paris de 1502, donnée contre Gatien d'Aguerre, seigneur de Montbadel et gouverneur de Mouzon, en faveur des dames religieuses d'Avenay, auxquelles ledit seigneur contestait leurs droits sur les terres voisines de sa seigneurie. Il fut à nouveau condamné par le bailli de Vitry en ses assises de Sainte-Menehould pour avoir détourné le cours de la rivière de Suippe au préjudice du moulin de Crusson et d'avoir pris les dépouilles des saules plantés le long de la chaussée...
Au lieudit Baudet, on reconnaît parfaitement l'emplacement de l'ancien fief ; le lit creusé sur l'ordre du sieur d'Aguerre pour détourner le cours de la rivière existe encore et le nom de Baudet est une abréviation corrompue de Montbadel ".

Dans un livre d'imagination, tout entier dominé par la légende hunnique, écrit par G. Devigne : **Ici le monde changea de maître,** (Paris, 1953), on trouve, p. 133-135, avec un plan peu sûr, quelques indications topographiques dont les plus intéressantes ont trait à la défense par l'eau. Selon le colonel Vogel : " Le cours de la Suippe présente au nord un aspect caractéristique très encaissé. A l'entrée et à la sortie du camp, deux points de rebroussement sensiblement à angles droits. Fond de rivière très dur. Tout porte à croire que ce lit est artificiel ".

Enfin G. Goury, qui publia une étude sur l'enceinte préhistorique de la Cheppe dans les **Mémoires de la Société d'Agriculture ... de la Marne,** t. 31, 1957, p. 13, écrit : " A Nantivet près de Suippe, se voit, remarquable par sa conservation, une butte qui ne paraît avoir été l'objet d'aucun remaniement. Sa circonférence de base est de 121 m avec un diamètre de 29 m. Sa hauteur peut être évaluée à 16 m. Son sommet comporte une petite plate-forme de 4 m. A sa base, de chaque côté, coule un ruisseau qui isole aussi le monument et en défend l'accès au profane ".

DATATION

1516 avril 18 - Aveu et dénombrement de Jean d'Amboise, seigneur de Bussy et bailli de Chaumont au roi pour :
... le chastel, terre, seigneurie de Montbadel entre Suippe et Sommesuippes.

A.N. **P 184**[2], 80.

1526 novembre 30 - Aveu et dénombrement de Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, au roi pour *Montbadel, assis entre Suippe et Sommesuippes, que tient messires Jean Daguerre, fossés, estang, bassecourt, grange, estable...*

A.N. **P. 184**[2], 87, fol. 15.

1573 novembre 23 - Aveu de Jacques d'Amboise, sire de Bussy, pour Montbadel, assis entre Suippes et Sommesuippe, tenu par Gatien Daguerre, chevalier, gouverneur de Mouzon, seigneur de Vienne :
... auquel chastel y a fossés, pontlevis, bassecourt, lieu et pourprins ainsi que du tout se comporte et en deppend ...

A.N. **P. 184**[3], 225.

1604 juin 15 - Aveu de Charles d'Amboise au roi pour :
... le fief, terre, seigneurie, chastel ... de Montbadel.

A.N. **P 185**, 30, fol. 12.

BIBLIOGRAPHIE

[Tourneux], **Attila dans les Gaules en 451,** Paris, 1833 (avec plans).
A. Denis, **Recherches historiques sur la petite ville de Suippes,** Châlons, 1873.
L. Paris, **Histoire de l'abbaye d'Avenay,** Reims, 1879, 3 vol. (t. 2, p. 238 et 247).

CHAVOT - MONTFELIX

LE MONTAFILANT

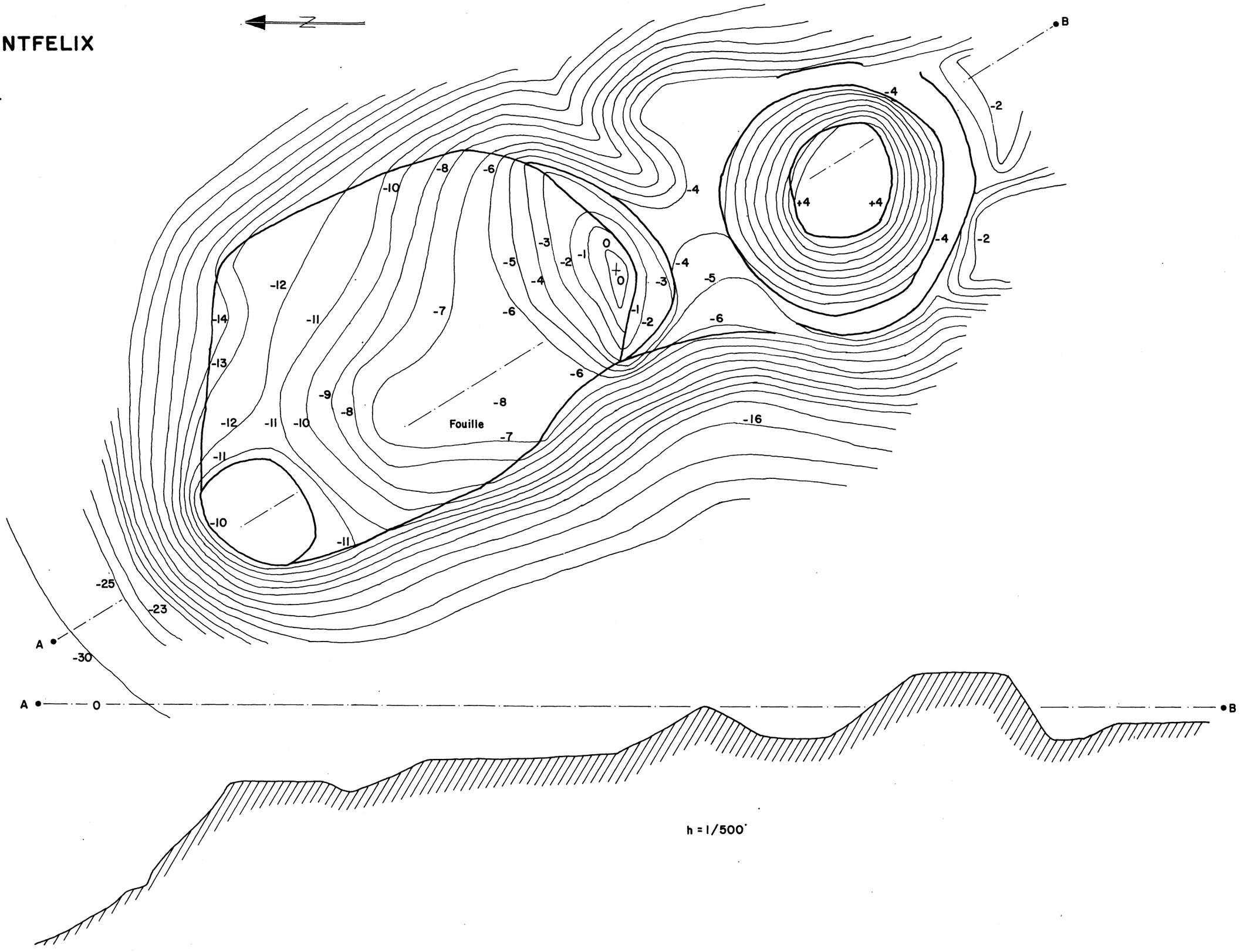

0 10 20 30 m

E = 1/1000'

h = 1/500'

MONTFELIX

Marne, Epernay, Avize, cne de Chavot, village disparu, diocèse de Soissons, doyenné d'Orbais.

I.G.N. 1/25.000 Epernay 7-8.

Eglise paroissiale de Montfélix, dédiée à saint Martin, à 500 m à l'ouest-nord-ouest du village de Chavot ; le prieur du chapitre de Saint-Aignan de Montfélix présente à la cure.
Collégiale castrale de Saint-Aignan, rattachée en 1135 à l'abbaye augustine de Saint-Martin d'Epernay.

VESTIGES

Lieu-dit " Montafilant ", à 60 m au-dessus de Chavot et de l'église de Montfélix, à 300 m au sud de l'église de Montfélix.
Coordonnées Lambert I : 716,15 x 145,95.

A 5 km sud-sud-ouest d'Epernay, sur un éperon dominant à l'ouest de 80 à 120 m le val de Courcourt, au nord et à l'est de 120 m la vallée du Cubry, un dispositif fortifié composé de :

- une levée de terre (h : 4 m ; L : 58 m ; l : 30 m), précédée d'un fossé. Elle a été entamée au sud-ouest par un bull-dozer. Barrant l'éperon, elle délimite avec l'abrupt un enclos mesurant 100 m de longueur sur 80 m de largeur, incliné de 10 m vers le nord et terminé à sa pointe nord-nord-ouest par un tertre aplati, oval (30 x 24 m), cerné d'un fossé (prof. : 1 m). Des traces d'anciennes fouilles sont encore visibles dans l'enclos à l'ouest.

- une motte tronconique en position de barrage, placée à 16 m en avant de la levée de terre, du côté du plateau. Haute de 8 m, elle porte la borne géodésique 219,1 m. Son diamètre à la base est de 60 m, au sommet de 30. Elle est partiellement couverte, à l'est, de buissons épineux. Un fossé large de 5 à 8 m, profond de 2, l'isole, au sud, du plateau.

TRADITION ECRITE

Dans sa **Statistique historique du département de la Marne** (Châlons, 1862, p. 182), A. Guérard écrit : " Au dessus de cette église (de Chavot-Courcourt) s'élève un monticule en forme de cône régulier commé Montafilan et qui paraît avoir été fait de main d'homme. Ce monticule de 38 m de diamètre et de 20 m de hauteur est entouré de fossés de 8 m de largeur. On a souvent trouvé dans les fouilles faites alentour des fragments de vases, des armes et des médailles, objets qui ont été perdus. Quelques antiquaires trouvent là un reste de fortification gauloise ou gallo-romaine. D'autres y voient des traces d'un ancien château dont on a fait remonter la fondation au XIIIe siècle. D'autres enfin croient qu'il a existé à cet endroit au Moyen Age un couvent de Bernardins. Cette butte est remarquable par le panorama qu'elle embrasse ".

Reprenant la description de A. Guérard, A. Savy dans son **Mémoire topographique de la Marne,** de 1859, p. 133, précise : " Mr. Godart, d'Epernay, trouve là un reste de fortification gauloise. Mr. Derbès, d'Ay, croit que ce monticule avait été choisi pour des feux - signaux en correspondance notamment avec Montigny situé au-dessus d'Ay (Mutigny) et pour y placer des sentinelles qui de là pouvaient découvrir les voies romaines de la contrée. Il pourrait être intéressant d'établir des fouilles dans ce monticule. Nous savons qu'au Moyen Age, une église et un couvent de Bernardins y existaient ".

En 1910, le général Gudin du Pavillon entreprit de fouiller le Montafilant. Ses recherches furent vaines. Il ne trouva rien et ne publia rien (Renseignement recueilli par D. Bodovillé).

D'autres fouilles eurent pour auteurs J. Charles et G. Demange qui écrivent dans leurs notes archéologiques sur Chavot, publiées dans le **Bulletin de la Société archéologique champenoise,** en 1955, p. 20 : " De toutes façons, nos fouilles, qui eurent surtout un caractère géologique, permettent d'affirmer que le site est naturel et non en terre rapportée, sauf la motte dont la partie supérieure est formée de la terre des fossés qui l'entourent. A sa base existe un souterrain. La première butte ou Montafilant offre un emplacement de fouille non rebouché, qui laisse voir des fragments de tuiles et de vases gallo-romains ".

Bon observateur des lieux, G. Goury en donne la description suivante dans son article sur la Cheppe,paru dans les **Mémoires de la Société d'Agriculture ... de la Marne,** 1957, p. 14 : " Buttes de Chavot. Ces buttes prolongent le promontoire naturel de la montagne d'Avize qui surplombe le village de Chavot, à environ 200 m de la route de Chavot à Courcourt. La première butte, dite la motte, est un tronc de cône d'une hauteur de 16 m sur 40 de diamètre à la base. Un château fort, disparu au XIIIe siècle, y aurait été élevé en 952. Une seconde butte, dite Montafilant, analogue, paraît avoir été fouillée et laisse apparaître à sa base des fragments de tuiles et de céramique gallo-romaine ".

DATATION

Les comtes Herbert le Vieux et Robert, fils d'Herbert II de Vermandois et neveux d'Hugues le Grand, construisent le château de Montfélix en 952. Le comte Renaud de Roucy s'en empare mais est contraint de le restituer pour recouvrer ses propres biens en 954.

952 - *Nepotes Hugonis, Heribertus et Rotbertus interim in loco qui dicitur Mons Felicis sibi munitionem instruunt.*

Flodoard, **Annales**, ed. Ph. Lauer, p. 134.

954 - *Nec longum post, milites Ragenoldi quandam munitionem Heriberti quae dicitur Mons Felicis trans Maternam fluvium clandestina irruptione capiunt. Heribertus igitur et Rotbertus frater ejus eamdem munitionem obsident et Heribertus legatos Remis ad Ragenoldum mittit pro reddendo sibi oppido. Abnuit Ragenoldus, nisi ab obsidione discedatur et ad examinis rationem conveniant pro subreptis mutuo sibi castris. Quo facto, villas recipit ab Heriberto, quas pro praedicto castro dederat, et oppidum Montis Felicis reddit.*

Flodoard, **Annales**, p. 140.

1032 - Le comte de Champagne Eudes II dote l'abbaye de Saint-Martin d'Epernay.
... in Montefelici, altare sancti Martini.

H. d'Arbois, **Histoire**, t. 1, p. 469, n° 35.
A. Nicaise, **Epernay**, t. 2, p. 113, n° 1.

1135 - Josselin, évêque de Soissons, rattache la collégiale castrale de Saint-Aignan à l'abbaye d'Epernay.
... canonicalem ecclesiam Montisfelicis in honore sancti Aniani consecratam tibi et ecclesiae Sparnacensi contradimus ut ibidem regulares canonicos pro facultate loci constituas, adhibita etiam ex munificentia tua tertia parte exituum, quoscumque in parte Montisfelicis vel in toto territorio castri, Sparnacensis ecclesia possidet vel possidebit ad subsidium scilicet regularium in praefata ecclesia sancti Aniani Deo servientium in perpetuum. Priorem vero eidem loco tui et successorum tuorum intererit providere qui tamen ecclesiae sancti Aniani nunquam praeficietur, nisi prius episcopo Suessionensi praesentabitur...

A. Nicaise, **Epernay**, t. 2, p. 126, n° 8.

1145 - Eugène III confirme les possessions de Saint-Martin d'Epernay.
... ecclesiam Sancti Martini de Montefelici cum capellis ad eam pertinentibus, scilicet ecclesiam de Valdecourt et capellam de Vernei et capellam de Broneio ; in eodem castello ecclesiam Sancti Aniani cum pertinentiis suis.

A. Nicaise, **Epernay**, t. 2, p. 130, n° 9 bis.

vers 1172 - Châtellenie de Montfélix : 20 vassaux, dont 13 doivent estage ou garde.

A. Longnon, **Feoda**, 626-645.

1200-1201 - Châtellenie de Montfélix : 1 vassal.

A. Longnon, **Feoda**, 2253-2254.

1276-1278 - Extente du comté de Champagne, bailliage de Vitry.
Item li sires ha a Mont Felis de menu cenz portant los et ventes XXVI s et I jardin deleis la mote.
Item, de eodem, sur le hebergement qui fu Guerri, XII d.
Item pour les places des viez estauz, sur la maison feu Lorant le Barbier LX s.
et sur la maison Odin le Clerc XL s.
et sur la maison Ozenon Putoiselle XXX s.
et sur l'entrée de son celier II s.
et sur la maison qui fu Jehan le Feron XL s.
et sur la maison Jehan Barbier, genre Martin, XXXV s.
et sur la maison qui fu Girard de Chooly XI s. VI d.
et sur l'entrée dou celier Jehannet le fil dame Ade II s.
Item sur la maison le Buef X s.
Item sur la granche maistre Bouchier qui fut Aaliz dou Pont XII s.

Montfélix
vu de l'ouest

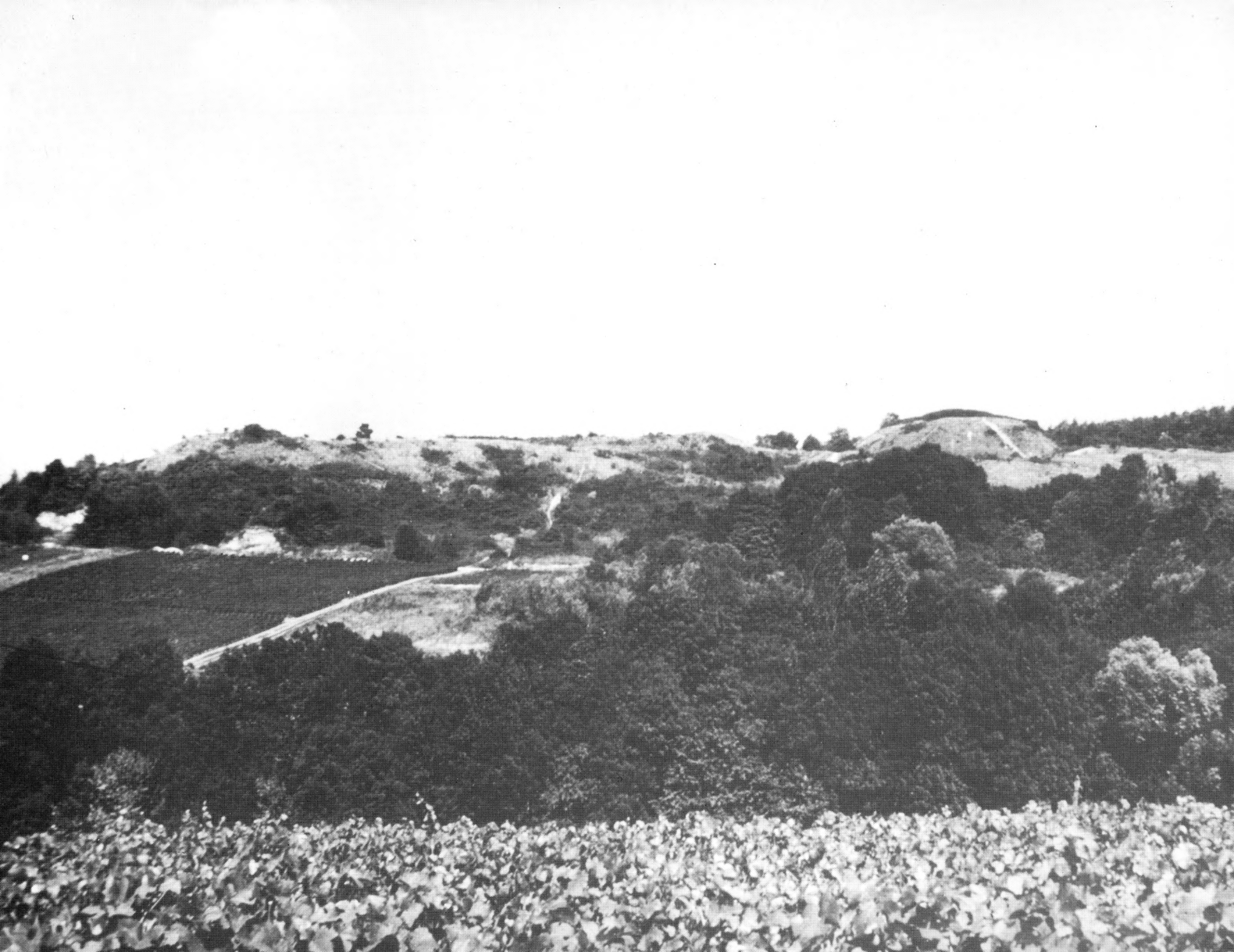

Item sur la maison Garnier dou Bourc III s.
Item sur la maison Amiet de leis les bainz VII s.
Item sur la maison deleis Thiebouz le Fevre XX s.
Item sur les estaus au merciers VI s.
Item sur la terre qui siet leis les Nuefs Molins VIII s. et sur une hoiche ibidem VIII s.
Item sur la terre Gautier Heriçon, de menuz cenz portant XXVIII s.

A. Longnon, **Domaine**, p. 137, n° 3.

1379 juin 27 - Gilles de Baconne, abbé de Saint-Martin d'Epernay, autorise Arnoul, prieur de Saint-Aignan, à déplacer son prieuré du sommet de la montagne vers un emplacement plus à l'abri des vents.
Significavit nos delictus in Christo filius et concanonicus noster Arnulphus, prior de Montefelici... quod domus habitationis dicti prioratus et capella ipsius domus ... ut in montis cacumine situata et remota a terris arabilibus et aliis fructibus et proventibus ad praedictum prioratum spectantibus, unde propter ventorum impulsionem et aeris intemperiem ad habitandum est [...] contraria corporis sanitati et ad retinendum valde sumptuosa, damnosaque ad recipiendas messes, vina et alios fructus propter loci remotiones et accessum difficilem, ut praefertur, supplicans idem prior humiliter quatenus super hoc vellemus decenti remedio providere...
L'abbé enquête et trouve les plaintes justifiées.
Simulque considerantes locum, aedificium dispositionem, situationem cujusdam domus ipsius privatae, ad pedem ipsius montis situatae, in qua domo quidam firmarii dicti prioris manere sunt soliti ab antiquo, ad domicilium ipsius satis aptam habitationem, ipsius prioris ac domicilium principale de praedicta domo in montis cacumine situata ad ipsam domum inferiorem ... in perpetuum pro se et suis successoribus duximus transferendum, tale pacto quod ipse prior in ipsa domo inferiori capellam aptam ad divina officia celebranda et ibidem divina officia celebrare sicut in alia capella prioris domicilii solitum fuerat fieri ab antiquo de sui diocesani episcopi consensu facere et construere teneatur propriis sumptibus et expensis, decernentes ipsum priorem vel ejus successores ad retentionem, restaurationem vel reedificationem praefatae domus superioris vel capellae ipsius domus de cetero non teneri.

A. Nicaise, **Epernay**, t. 2, p. 183, n° 36.

HISTORIQUE

Le château de Montfélix fut érigé dans le contexte de la lutte menée par les fils d'Herbert II de Vermandois contre l'archevêque de Reims pour la domination d'Epernay et de Vertus. L'église paroissiale Saint-Martin ayant été donnée par le comte Eudes II à l'abbaye d'Epernay en 1032, la collégiale castrale Saint-Aignan connut le même sort en 1135. Au cours du XIIe siècle la châtellenie de Montfélix perdit son importance. Les *milites castri* se dispersèrent dans la vallée de la Marne de Meaux à Vitry (cf. **Inventaire**, fasc. I, Vanault-le-Châtel,). Coincée entre Epernay et Vertus, la vieille forteresse aux structures principalement de terre et de bois devint inutile quand la comtesse Blanche de Navarre eut fait construire à 16 km au sud le château de pierre du Mont-Aimé, en 1210. La châtellenie de Montfélix fut alors absorbée par celle d'Epernay. Abandonné, le château tomba en ruine, mais en 1276-78 l'**Extente** de Champagne montre que le village comprenait encore des équipements inattendus, tels que des bains. Sur la hauteur ne subsistait plus que le prieuré de Saint-Aignan, situé, comme le rapportent de vieux registres transcrits par A. Nicaise (**Epernay**, t. 2, p. 2), " sur le couppeau moyen de la montagne, entre le sommet d'icelle et l'église paroissiale" ... "La maison du prieuré ... étant trop exposée aux vents, messire Arnoul, prieur de Montfélix, par la permission de Gilles de Baconne, abbé d'Epernay, la fit rebâtir en bas au-dessous de l'église paroissiale (1379) et la chapelle que les Huguenots brûlèrent en 1567, dont on voyait encore des vestiges en 1610 avec le colombier et le jardin. Me Hennequin, abbé d'Epernay, fit réparer la chapelle en 1579 ". Il est probable qu'à cette date déjà le village de Montfélix avait cessé d'exister.

BIBLIOGRAPHIE

A. Savy, **Mémoire topographique jusqu'au Ve siècle de la partie des Gaules occupée aujourd'hui par le département de la Marne**, Châlons-sur-Marne, 1860.
A. Nicaise, **Epernay et l'abbaye Saint-Martin de cette ville**, Châlons-sur-Marne, 1869, 2 vol. (dont le cartulaire de l'abbaye).
A. Bourgeois, Promenade des buttes de Chavot, sites des environs d'Epernay, Reims, 1901 (extr. de l'**Almanach Matot-Braine**, 1902).

POCANCY

LE CHATEAU

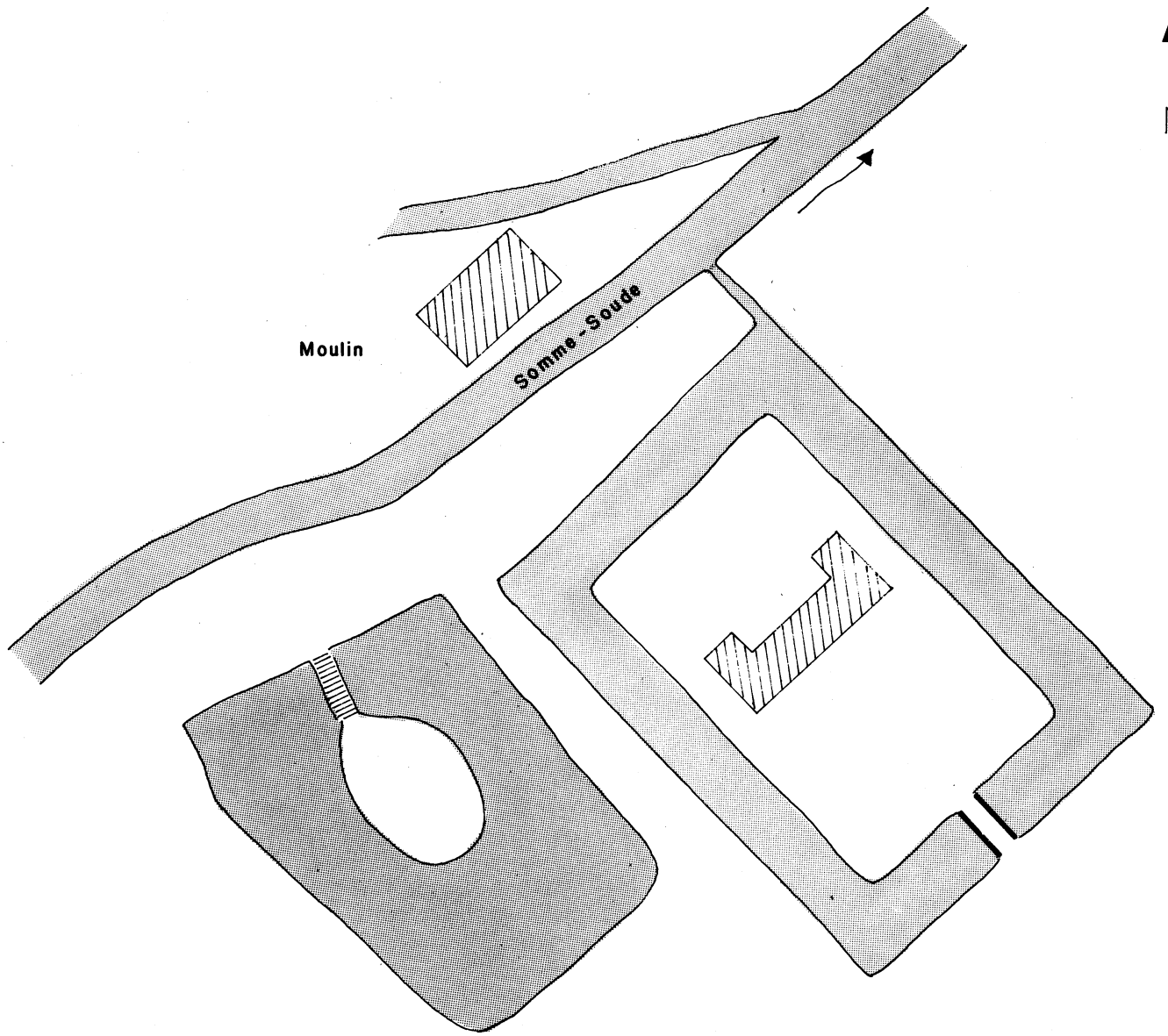

cadastre de 1830
ramené au 1/1000°

0 10 20 30 m

E=1/1000°

POCANCY

Marne, Châlons-sur-Marne, Vertus, diocèse et doyenné de Châlons.

I.G.N. 1/25.000 Vertus 3-4.

Eglise dédiée à saint Laurent ; le chantre du chapitre cathédral de Châlons présente à la cure.

VESTIGES

Dans le village, au bord de la Somme-Soude, à 150 m au sud-ouest de l'église.
Coordonnées Lambert I : 732,45 x 140,1.

Dans un fond humide et boisé (alt. 85 m), une plate-forme quadrangulaire sans élévation de 38 m sur 62, entourée d'un fossé large de 10 m, alimenté par une prise d'eau de la Somme-Soude et franchi par un pont de pierre. Un château moderne (XVIe s., reconstruit après un incendie en 1902) en occupe le centre. Au voisinage immédiat, héronnière avec "île de plaisir" du XVIIe siècle. De l'autre côté de la rivière, vieux moulin.

DATATION

1249-52 - *Jehans de Poucancin de Mota tenet domum, terragia et terras infra terragium, census, furnum : circiter X libratas.*

A. Longnon, **Rôles** (Epernay), 274.

1399 janvier - Aveu et dénombrement :

Et premierement une maison seant audit Ponquancin nommee jadis la Motte, laquelle est close de fossez ensemble les jardins, pourprins et appartenences...

Arch. dép. Marne, **E 50**, fol. XLIIII.

PRINGY

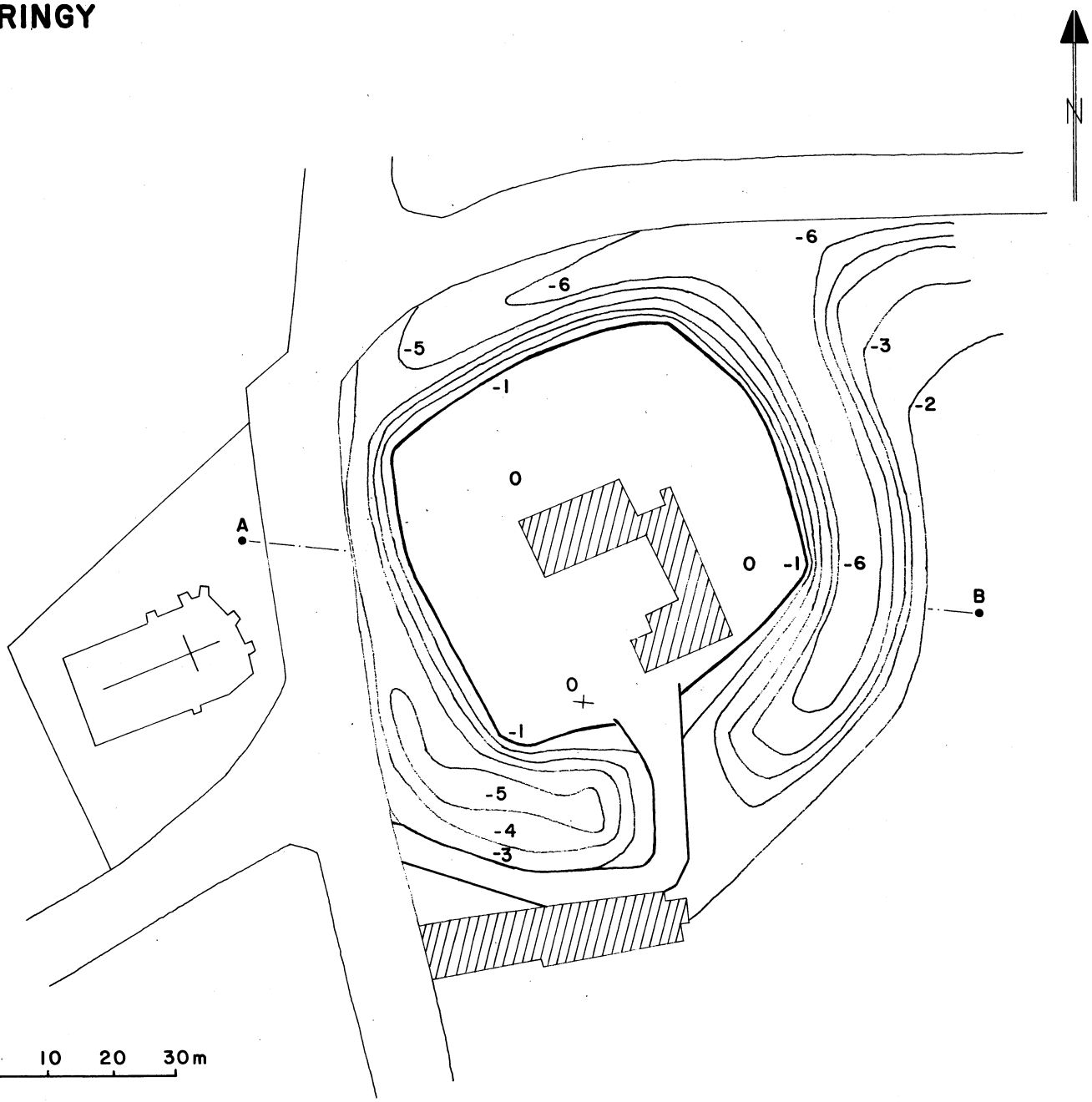

E=1/1000

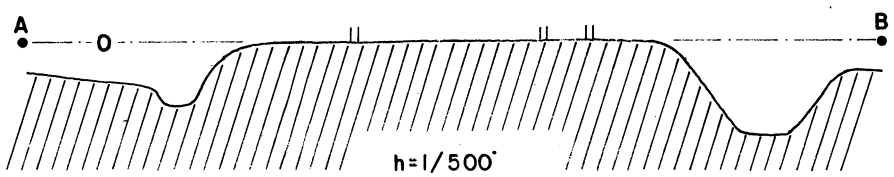

PRINGY

Marne, Vitry-le-François, diocèse de Châlons-sur-Marne, doyenné de Cooie.

I.G.N. 1/25.000 Châlons 7-8.

Eglise dédiée à saint Remi ; le chapitre cathédral de Châlons présente à la cure.

VESTIGES

Dans le village, à côté de l'église (alt. 105 m).
Coordonnées Lambert I : 760,25 x 122,25.

Au contact de la plaine de craie et du lit majeur de la Marne et de son affluent la Guenelle, mais en position légèrement dominante par rapport à celui-ci (13 m), une plate-forme surhaussée de 2 m par rapport au sol environnant, approximativement carrée (60 x 57 m), aux angles arrondis, entourée d'un fossé creusé dans la craie, large au fond de 6 m, profond de 4, bien conservé à l'est, coupé en son milieu au sud par un pont de terre, remblayé à l'ouest et au nord par suite de l'aménagement d'une route (D2 et D402). Des bâtiments de ferme occupent la plate-forme.

DATATION

1179 - Charte de Guy de Joinville, évêque de Châlons, relative au douaire de Comtesse de Pringy.
In nomine sancte et individue Trinitatis, ego Guido Dei gratia Cathalaunensis epischopus. Conjugii copulam a Deo institutam et Mosaice legis assertio et Evangelice autoritatis declarat testificatio. Quapropter relinquet homo patrem et matrem et adherebit uxori sue et erunt duo in carne una et quod Deus conjunxit, homo non separet. Et ne parum videatur quod Scripturae testimoniis approbatur, actuum testificatione res eadem roboratur. Siquidem archangelus Raphael nuptiis Tobie interfuisse et ejus paranimphus legitur extitisse set et Salvator noster, ut ad altiora homo pro hominibus factus, nuptias sua presentia sacravit et miraculo aque in vinum verse clarificavit. His igitur et aliis exemplis hortatus, ego Stephanus, O karissima Comtissa, laude et assensu amicorum meorum, te in uxorem recipio et de eorum consilio dotem tibi assigno medietatem videlicet Pringeii et firmitatem ibidem sitam et, si aliquo casu contigerit me illam amittere et aliam quantumcumque fortem edificare, illam tibi in dotem confero. Do etiam medietatem omnium quae aliibi possideo et medietatem omnium que adquirere potero. Hujus autem rei testes et obsides fuerunt dominus Andreas Brennensis, Odo de Monte Homeri, Hugo de Chooilleio, Milo de Cernun, Aubertus advocatus de Vuadneio, Thebaldus de Sancto Hilario, Neu[...]s de Pringeio. Testes etiam hujus rei sunt : Arardus de Chassaneio, Radulfus de Sancto Martino, Rogerus de Vallibus, Isenbruns. Actum est hoc anno ab incarnatione Domini MCLXXVI, Ludovico rege regnante, comite Henrico dominante. Data per manus Girardi cancellarii.

Arch. dép. Marne, **G 389.**

1249-1252 - *Dominus Johannes de Saint Fale, sicut dicit juratus Herbertus prepositus suus, tenet domum fortem de Pringy.*

A. Longnon, **Rôle**s (Vitry) 1218.

ROSAY

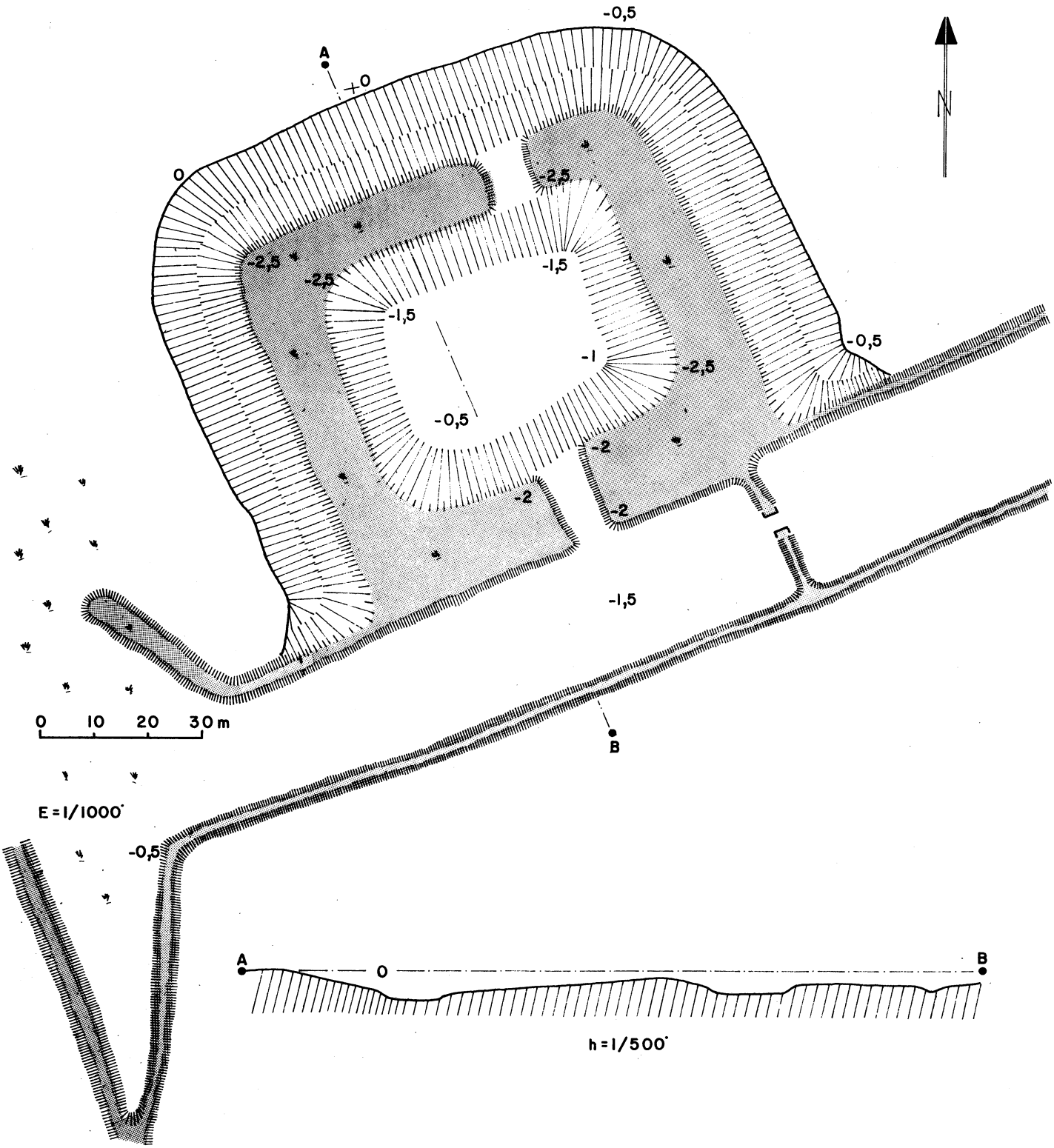
-0,5
A
+0
0
-2,5
-2,5
-2,5
-1,5
-1,5
-0,5
-1
-2,5
-2
-2
-2
-1,5
-0,5
N
0 10 20 30 m
B
E = 1/1000
-0,5
A
0
B
h = 1/500

ROSAY

Marne Vitry-le-François, Heiltz-le-Maurupt, cne de Val-de-Vière, diocèse de Châlons-sur-Marne, doyenné de Vitry-en-Perthois.

I.G.N. 1/25.000 Revigny-sur-Ornain 5-6.

Eglise dédiée à saint Hilaire ; l'abbé de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons présente à la cure.

VESTIGES

A l'écart du village, à 300 m à l'est-sud-est de l'église.
Coordonnées Lambert I : 777,1 x 127,1.

Dans la vaste dépression humide et boisée drainée par la Vière, qui s'étend au pied de la côte crayeuse de Champagne (alt. 150 m), au milieu d'une prairie marécageuse coupée de petits canaux (alt. 120 m), une plate-forme quadrangulaire sans élévation, mesurant 48 m sur 58 de côté, ceinturée (sauf à l'emplacement de deux ponts de terre au nord et au sud) d'un fossé en eau large de 10 à 20 m et profond de 2.

DATATION

1249-1252 - *Domina Agnes, relicta domini Guidonis de Roseto, tenet de rege, de dote et ballio, domum fortem de Roseto, terrras, prata, costumias, circiter XII libratas terre.*

A. Longnon, **Rôles** (Vitry) 1292.

1296 octobre - Echange entre Jean de Cousances, écuyer, et l'abbé de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons. Jean cède *une maison que on dit la Quenetiere ainsis comme elle se congiete, assise dessous la ville de Rosoy en la chastelerie de Vitry, laquelle maison aparteneit au dit Jehan, si comme il disoit, sanz partzon d'autruy.*

Arch. dép. Marne, **H 626.**

BIBLIOGRAPHIE

A. Saint-Denis, Rosay, un village champenois au XIIIe siècle, **Mémoires de la Société d'Agriculture ... de la Marne,** t. 92, 1977, p. 83-104.

p. 102, **Rosay**

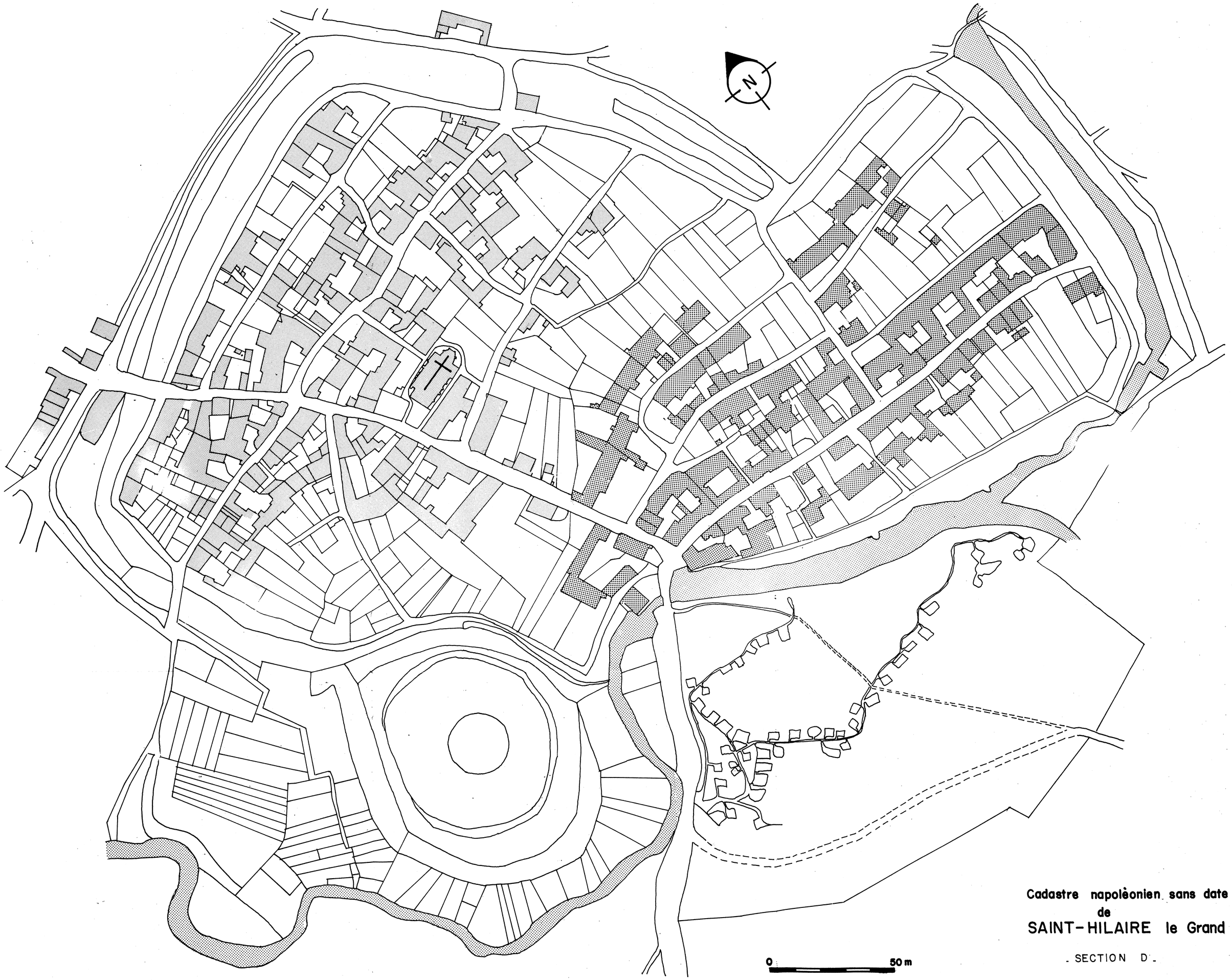

Cadastre napoléonien sans date
de
SAINT-HILAIRE le Grand

. SECTION D .

SAINT-HILAIRE-LE-GRAND

Marne, Châlons-sur-Marne, Suippes, diocèse de Reims, doyenné de Bétheniville.

I.G.N. 1/25.000 Mourmelon-le-Grand 5-6.

Eglise dédiée à saint Hilaire ; le chapitre de Saint-Symphorien de Reims présente à la cure.
Sanctus Hilarius (Polyptyque de Saint-Remi de Reims). La localité se situe à 1300 m au sud de la voie romaine de Reims à Metz.

VESTIGES

En bordure du village, à 200 m au sud-sud-est de l'église reconstruite après la guerre de 1914-1918.
Coordonnées Lambert I : 755 x 165,4.

Au milieu d'une prairie parsemée d'arbres (alt. 120 m), circonscrite au sud par un méandre formé par le confluent de la Suippe et de l'Ain, sur un terre-plein circulaire effilé vers le nord (75 m x 105 m) haut de 1 à 2 m, avec au sud-sud-est une levée de terre longue de 43 m, haute de 2,5 m, une motte tronconique mesurant à la base 31/35 m de diamètre, au sommet 11/17 et 8 à 9 m de hauteur.

Cette mottte paraît avoir été dès l'origine précédée au nord-est d'un bourg castral long de 250 m, large de 80/140 m, délimité par le cours de l'Ain et d'un petit affluent très encaissé au nord-est et par une zone déprimée, encore dominée actuellement sur 80 m par un talus haut de 3 à 4 m, au nord-ouest.

DATATION

vers 1191 - Manassès, comte de Rethel, constitue le douaire de sa belle-fille Felicité de Brienne.
... dedi... in dotem Felicitati, ... pro filio meo... et si ipse, me vivente, a me separari voluerit, Sanctum Helerium ei concedo et quicquid infra cheminum habeo...

G. Saige, **Trésor**, I, p. 27, n° 12.

1218 avril - Restitution par Hugues, fils aîné du comte de Rethel Manassès :
Ego Hugo... notum facio... quod ego Sanctum Hylerium, castrum scilicet meum, et castellaniam ejusdem castri karissimo patri meo reddo...

L.H. Labande, **Trésor**, IV, p. 7, n° 7.

1244 juin - Accord entre Jean, comte de Rethel, et son frère Gaucher.
Item dictus comes concessit dicto G. castrum Sancti Hilerii Manasseri et castellaniam cum pertinentiis ejusdem.

L.H. Labande, **Trésor,** IV, p. 28, n° 30.

1249-1252 - *Dominus Galcherus de Rethel, clericus, tenet castrum Seint Elier cum appendiis et villam de Juncheri et villam de Souein et salvamentum Alberibe et de Bacunne et censum de Suippe, circiter ducentas libratas terrae.*

A. Longnon, **Rôles**, (Epernay), 316.

1276-1278 - *Li sires* (comte de Champagne) (*ha*) *en ce lieu une maison de fust dedans les fossez.*

A. Longnon, **Domaine**, p. 141 A.

1398 juin 22 - Aveu et dénombrement de Béatrice de Châteauvillain, veuve de Jean de Châtillon, au duc d'Orléans, *à cause de son chastel et chastellerie d'Espernay*:
Cestassavoir la ville, chastel, chastellerie, ban et finage de Saint Hillier le Menissier, les appartenancez et deppandencez a ycelle et en icelle ville et chastellerie avons lez choses qui sensuit. Et premierement en ladite ville ung vieulx chastel ou il a ung colonbier et les fossez de autour. La motte dudit chastel qui puet valoir par an pour le present environ cent sols t. Item les fossez d'environ et la garenne qui puet a present valoir environ 40 sols t. Item une maison, lieu et pourprins comme tout ce comporte, seant en ladite ville au plus pres du monstier avecques environ 300 et 9 sextiers de terre arrauble seant ou terroir de ladite ville.

Arch. dép. Marne **E 50**, fol. 1 r°.

SAINT-HILAIRE LE GRAND

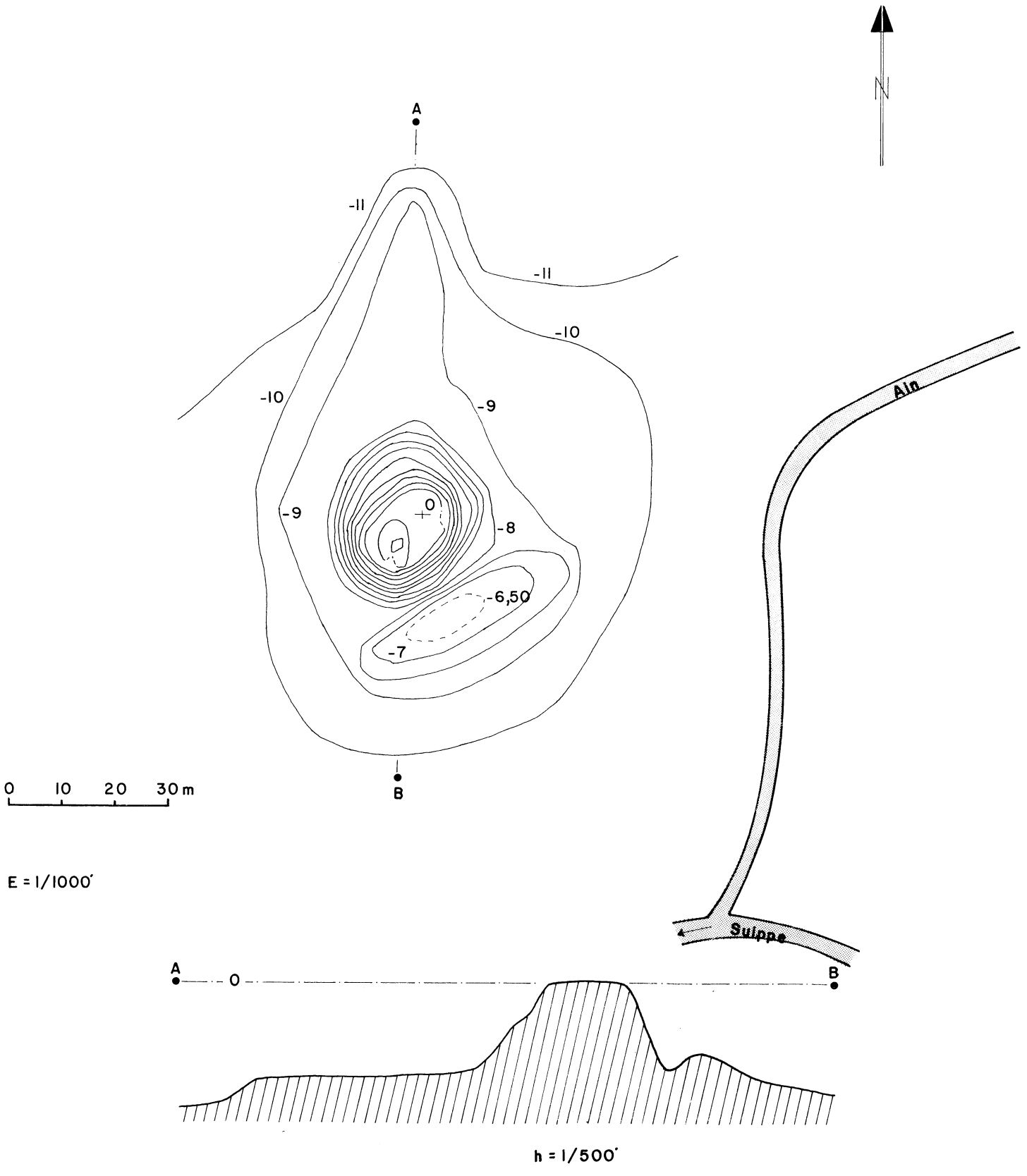

E = 1/1000'

h = 1/500'

REMARQUE

Le comte de Champagne réunit Saint-Hilaire à son domaine sous Thibaud V pour former vers 1260 la châtellenie *de Suppa et de Sancto Ellerio.*

Le bourg castral primitif paraît avoir été doublé d'un second bourg dès avant le XVIe siècle. Ed. de Barthelemy écrit au sujet des fortifications collectives : " Les guerres de la Ligue amenèrent partout la nécessité d'entourer les plus modestes villages de fortifications : telle est l'origine des enceintes en terre de Souain, Baconne, Berru, Mont-sur-Flambert, Bourgogne, Pomacle, Jonchery, Suippes, Saint-Hilaire-le-Grand, Vaudemange, Saint-Hilaire-le-Petit, Sommesuippe, Hans. Elles remontent presque toutes à l'année 1577, époque où le roi accorda aux bourgs de Champagne le droit de s'entourer de remparts et autres ouvrages. En 1581, cette autorisation fut retirée à cause des abus qui en provenaient. (Ed. de Barthélemy, **Essai sur la statistique monumentale du département de la Marne**, 1852, p. 274).

SAINT-IMOGES

L' OSERAIE

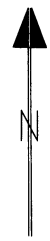

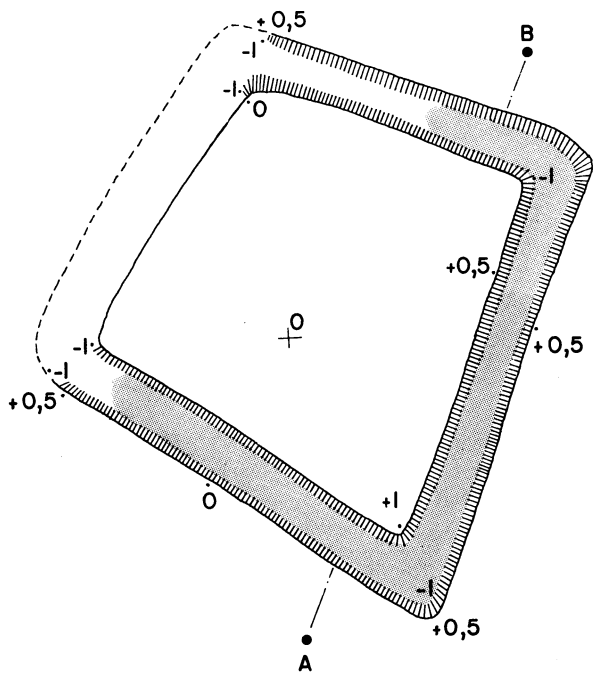

0 10 20 30 m

E = 1/1000

h = 1/500

SAINT-IMOGES

Marne, Reims, Ay, diocèse de Reims, doyenné d'Epernay.

I.G.N. 1/25.000 Avize 1-2.

Eglise dédiée à Notre Dame, auparavant (XIIIe s.) à saint Jacques ; l'abbé d'Hautvillers présente à la cure.

v. 1274, *La nueve ville de Sant-Ymoige* (A.N. **J 202**, 45).

VESTIGES

Lieu-dit " L'Oseraie ", dans le village, au bord et à l'est de la D 71 E, à 225 m au nord-est de l'église (alt. 272 m). Coordonnées Lambert I : 719,75 x 158,15.

Une plate-forme irrégulière, quadrangulaire, couverte d'arbres, mesurant 40 x 38 x 50 x 48 m entourée d'un fossé sur trois côtés, encore en eau, large de 5 à 7 m, profond de 1 à 2 m.

SAINT-MARD-LES-ROUFFY

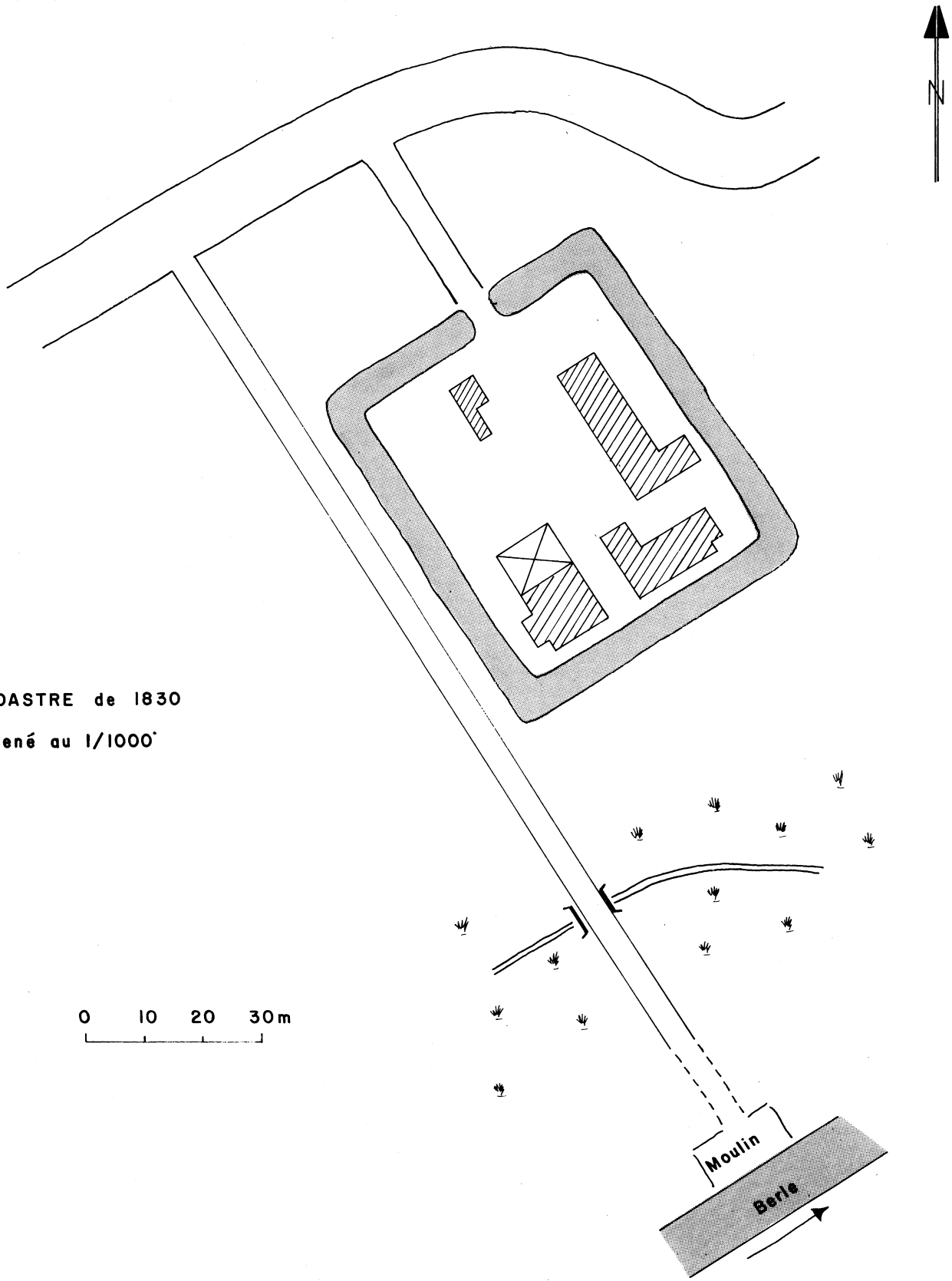

CADASTRE de 1830

ramené au 1/1000e

SAINT-MARD-LES-ROUFFY

Marne, Châlons-sur-Marne, Vertus, diocèse de Châlons, doyenné de Vertus.

I.G.N. 1/25.000 Vertus 1-2.

Eglise dédiée à saint Médard ; l'abbé de Saint-Sauveur de Vertus présente à la cure.

VESTIGES

A la lisière du village, à 550 m au sud-ouest de l'église.
Coordonnées Lambert I : 730 x 139,1.

Entre la D 37 et le cours de la Berle, au bord d'un marais asséché que traverse un petit affluent de la rivière (alt. 88 m), une plate-forme quadrangulaire sans élévation, faisant 46 par 55 m de côté, entourée d'un fossé large de 5 m, comblé au sud récemment.

On accède par un pont de terre, au nord, à la plate-forme, qui est occupée par des maisons d'habitation.

DATATION

1249-1252 - *Dominus Adans de Sancto Medardo tenet domum fortem de Sancto Medardo cum porprisio.*

A. Longnon, **Rôles** (Vertus), 1153.

SOMMEVESLE (Fortifications en terre d'après Monsieur Lallement)

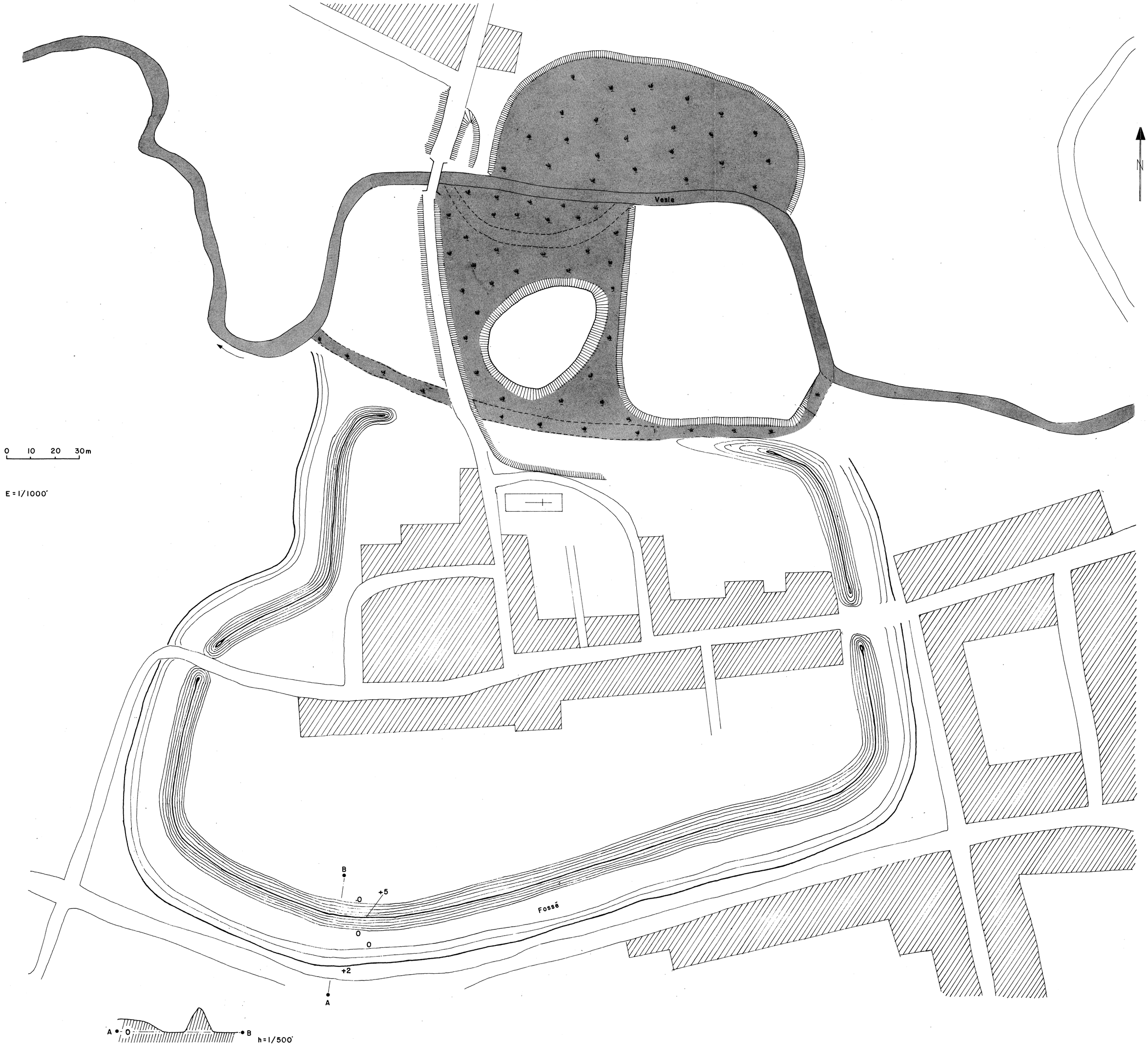

SOMMEVESLE

Marne, Châlons-sur-Marne, Marson, diocèse de Châlons, doyenné de Bussy-le-Château.

I.G.N. 1/25.000 Suippes 7-8.

Eglise dédiée à saint Martin ; l'abbé de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons présente à la cure.
Voie romaine de Reims à Toul à 1400 m au nord-est.

VESTIGES

En lisière du village, à 100 m au nord de l'église (alt. 149 m).
Coordonnées Lambert I : 764,9 x 145,4.

A l'est de la D 66 A, dans le lit marécageux de la Vesle, entre des canaux de déviation ou des méandres recoupés servant de fossés, un bombement de terrain circulaire occupé par des jardins, mesurant 90 m de diamètre et, au centre, 3,5 m de haut.

Au sud, le bourg castral, avec l'église, dessine un quadrilatère irrégulier de 260 m de longueur sur 170 m de largeur, jadis protégé par une levée de terre et, à l'extérieur, par un fossé taillé dans la craie, encore bien visible au sud , le long de la D 65, et à l'ouest (largeur 10 m, profondeur 2 m).

TRADITION ECRITE

On lit sous la plume de O. Lallemand, dans une histoire manuscrite de Sommevesle, rédigée en 1925, ce qui suit :
" Au centre du village, près de l'église, non loin de la rivière, se trouvait encore au siècle dernier une butte ou motte assez élevée, sur laquelle autrefois était établi un château féodal, entourée d'eau de tous côtés et ayant été construite de main d'homme.

La motte avait une fome ovale et était orientée du sud-ouest au nord-est. Son grand axe était de 75 m ; la hauteur était de 8 à 10 m, lors de sa disparition. Elle avait été plus grande à l'origine car on avait du l'aplanir pour y construire un château féodal. L'enceinte avait la forme d'un quadrilatère allongé ayant son grand côté au sud, le long du chemin de Courtisols ; la face ouest faisait un angle rentrant près de la ruelle de la Georgerie ; le côté de l'est descendait le long de la rue du Roulier jusqu'à la rivière, qui défendait le côté nord dont la motte occupait le centre.

Le fossé extérieur avait 10 à 12 m de largeur et 3 m de profondeur ; il passait au gué de la basse-cour, longeait la rue du Roulier et le chemin de Courtisols, pour rejoindre la rivière par le Fosselet, lequel conservait autrefois de l'eau une partie de l'année. Les matériaux de ce fossé ont été relevés en un rempart intérieur, formant contrescarpe avec le talus du fossé et le suivant dans toute sa longueur. Il retourne aux deux extrémités pour rejoindre la motte. Sa hauteur était d'environ 5 m et sa base 10 m. La crête avait 0,50 m de largeur ; le développement des remparts était de 840 m environ.

Un canal prenait l'eau en amont, l'amenait près de la motte ; un barrage établi près du pont faisait tourner un petit moulin banal. Les eaux se répandaient autour de la motte surmontée du château féodal, inondant la contrée des Vignes, formant ainsi un marécage infranchissable autour du château".

TRADITION ORALE (Enquête de 1979).

"On accédait au château par une pente placée sur le côté est. Le château avait des fondations très solides car on a retrouvé des pans de murs de 3 m d'épaisseur. Un puits était creusé au centre de la motte pour alimenter les défenseurs.

Après la guerre de Cent Ans, le château ne fut plus habité par les seigneurs. A la fin du XVIIe siècle, il tombait en ruine. En 1674, lors de la saisie de la seigneurie, il était désigné sous le nom de " mazure, reste d'une maison forte environnée de fossés ". Il a été démoli en 1700 ; ses matériaux ont servi à édifier une résidence seigneuriale au nord de la rivière, près du pont. La motte fut cultivée au sommet et disparut vers 1830. La terre servit à combler les terrains marécageux au nord".

SOMMEVESLE

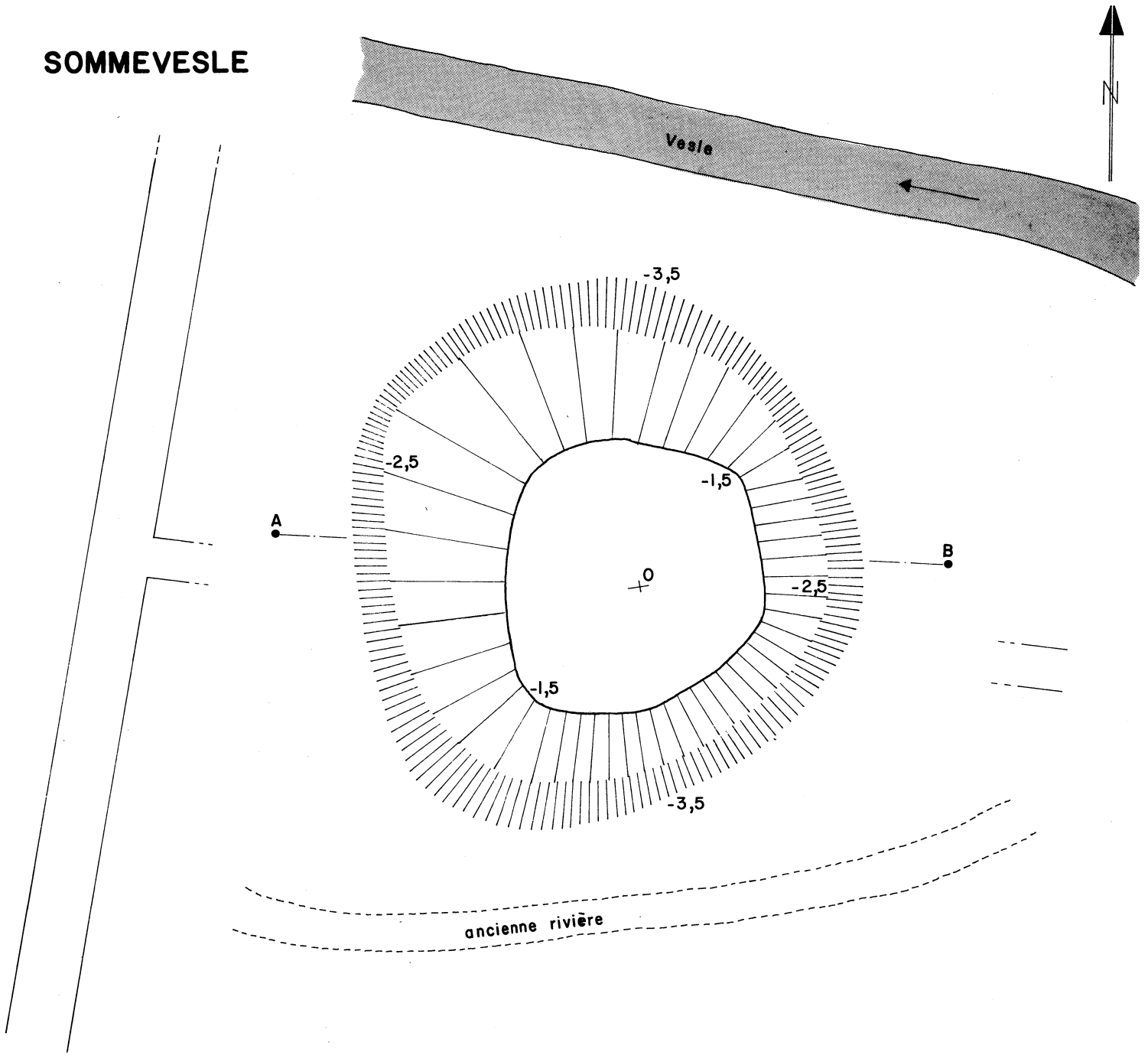

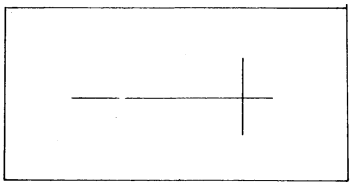

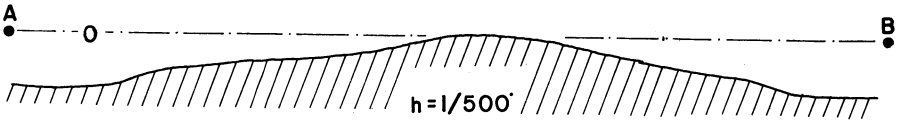

DATATION

1249-1252 - *Castellanus de Vitriaco tenet... castrum de Sommevele cum omnibus appendiciis.*

A. Longnon, **Rôles,** 1249 (Vitry).

1258 octobre 14 - *Au palais de levesque, en la grosse tour sur la riviere de Marne ... Robert, chastelain de Vitry et sire de Sommevelle, per de l'evesché et conté de Chaalons, pairrie et berrie de France, feist homaige lige et bailla foy, denombrement du chastel, ville et chastellenie de Sommevelle et de tout ledit fiez et arrierefiez qu'il tenoit et debvoit tenir de l'evesché et conté de Chaalons.*

Arch. dép. Marne, **G. 156**, fol. 123.

1274-1275 - *Vez ci la retraite que Robers de Sommevelle, escuiers, chateleins de Vitri, a fait : la forteresce de Sommevele et le cuer de la vile en toutes choses, la quielle il doit tenir de ma dame la roïne de Navarre.*

A. Longnon, **Feoda**, 7089.

BIBLIOGRAPHIE

O. Lallemand, **Histoire de Sommevesle**, 1925 (6 cahiers d'écolier conservés par son fils à Sommevesle ; un autre exemplaire a été déposé par ses soins au siège de la Société d'Agriculture de la Marne dont il était membre correspondant).

VAVRAY-LE-PETIT

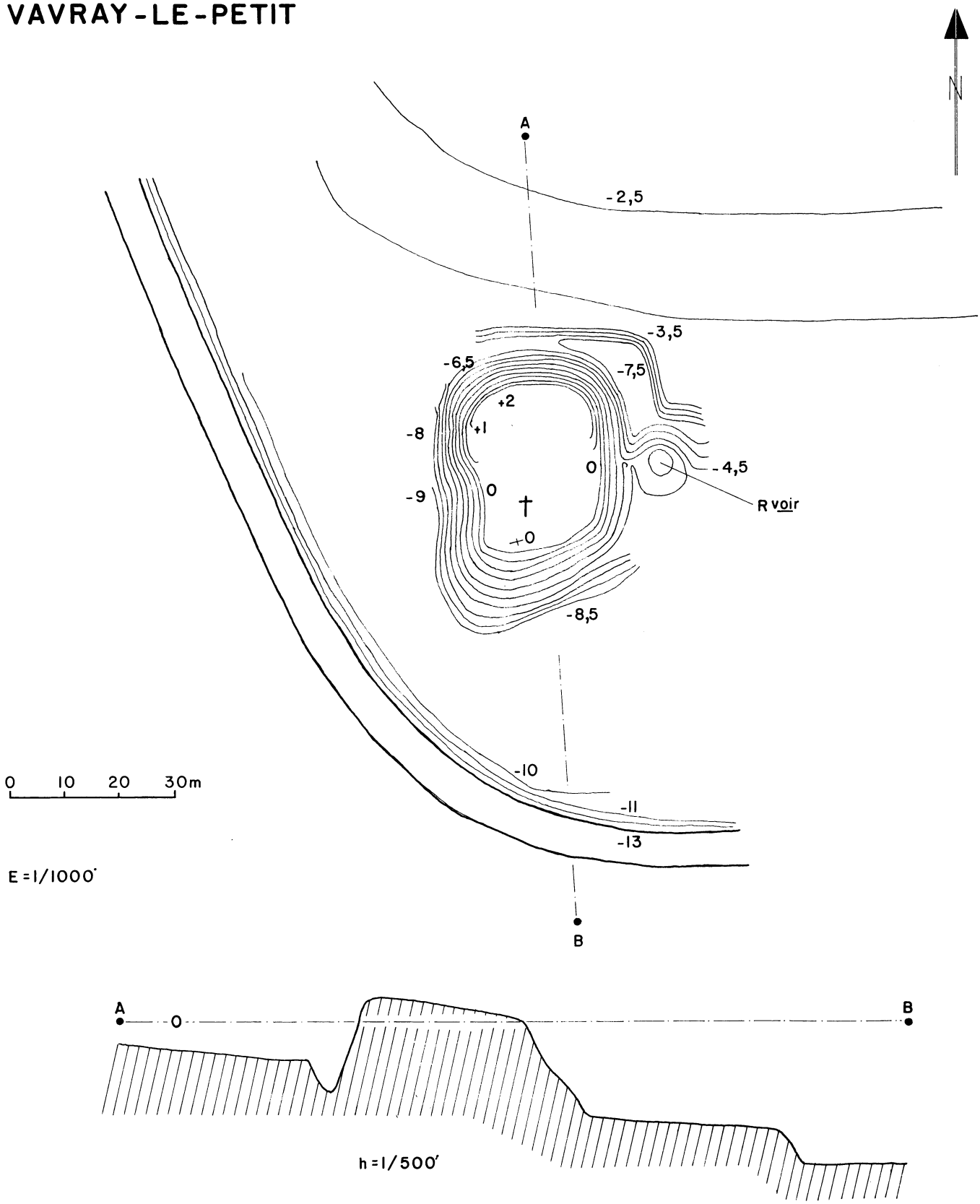

VAVRAY-LE-PETIT

Marne, Vitry-le-François, Thiéblemont, diocèse de Châlons-sur-Marne, doyenné de Vitry-le-François.

I.G.N. 1/25.000 Revigny-sur-Ornain 5-6.

A 900 m de Vavray-le-Grand. L'église de Vavray-le-Petit est dédiée à saint Patrice, celle de Vavray-le-Grand à saint Sulpice l'abbé de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons présente aux deux cures.

VESTIGES

Au-dessus du village, à 100 m au nord-nord-ouest de l'église.
Coordonnées Lambert I : 774,7 x 125,6.

Sur le dernier palier de la côte crayeuse de Champagne (alt. 154 m), dominant le village de Vavray-le-Petit (alt. 125 m) et le bas pays humide et boisé drainé par la Vière (alt. 109 m), à flanc de côteau (alt. 140 m), une motte quadrangulaire aux angles arrondis faisant à la base 36 m par 47, au sommet 23 par 30, haute à l'ouest et au sud de 9 m, au nord de 9 m grâce à la présence d'un fossé en partie comblé.

Mutilée sur son flanc est par la construction d'un réservoir, elle est couverte au nord par des broussailles épaisses. Elle porte a son sommet une grande croix de mission.

DATATION

1240 mars - Acte de l'abbé du Valsecret relatif à la *redecimatio cujusdam terre quam emimus a domino Eustachio milite de Wavreio Parvo, quae terra est juxta Novum Villare, grangiam nostram.*

B.M. Verdun, **ms 751 (Cart. de Saint-Paul de Verdun),** p. 230-231.

BIBLIOGRAPHIE

N.C. Mordillat, **Histoire de Bassuet,** Châlons-sur-Marne, 1878.

p. 116, **Vavray-le-Petit**

SAINT-IMOGES

VERNAY

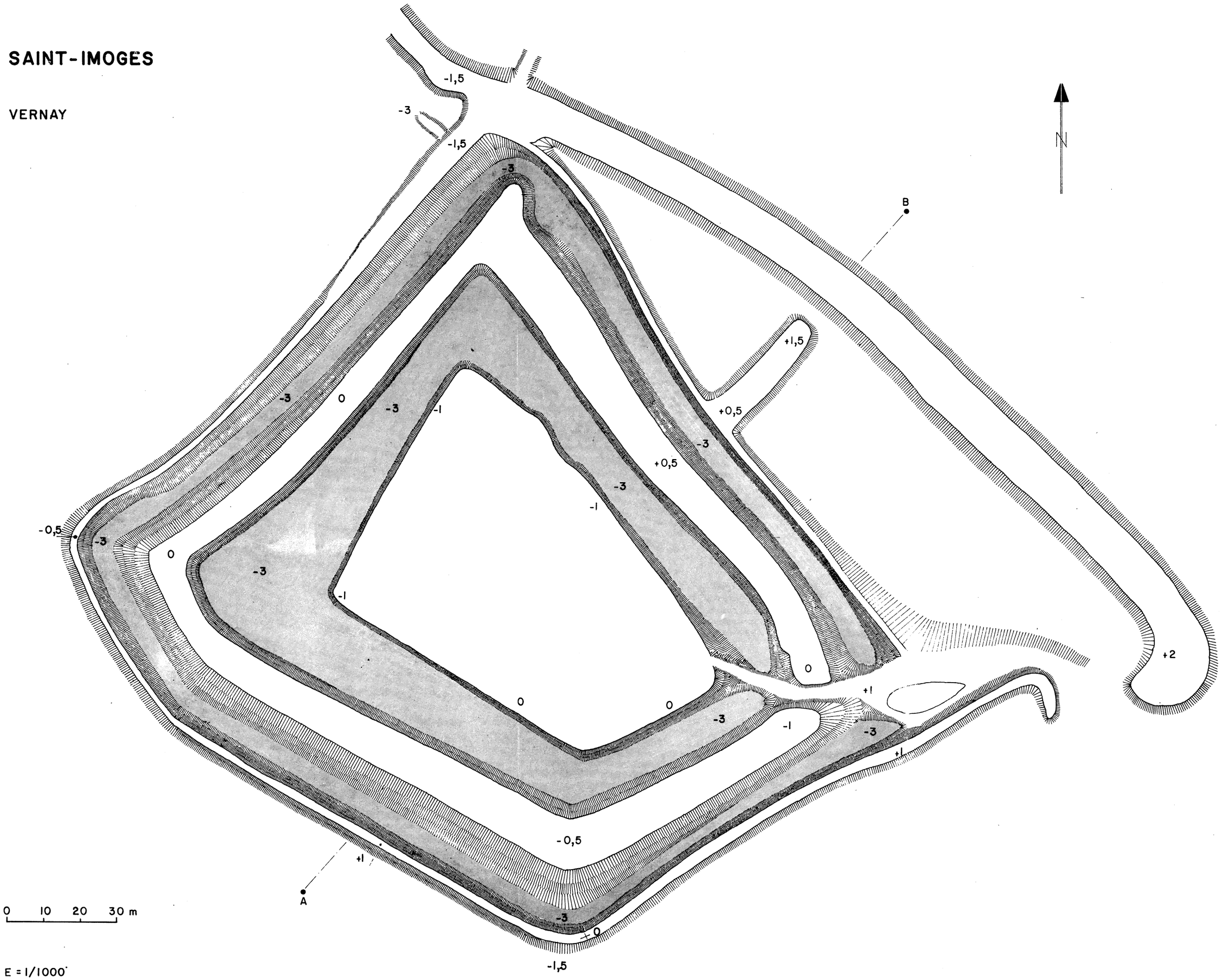

E = 1/1000

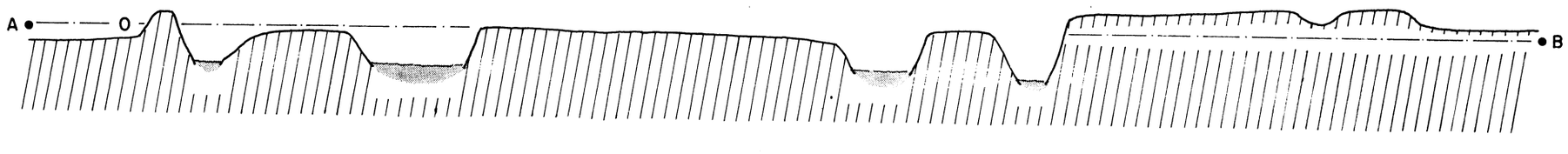

h = 1/500

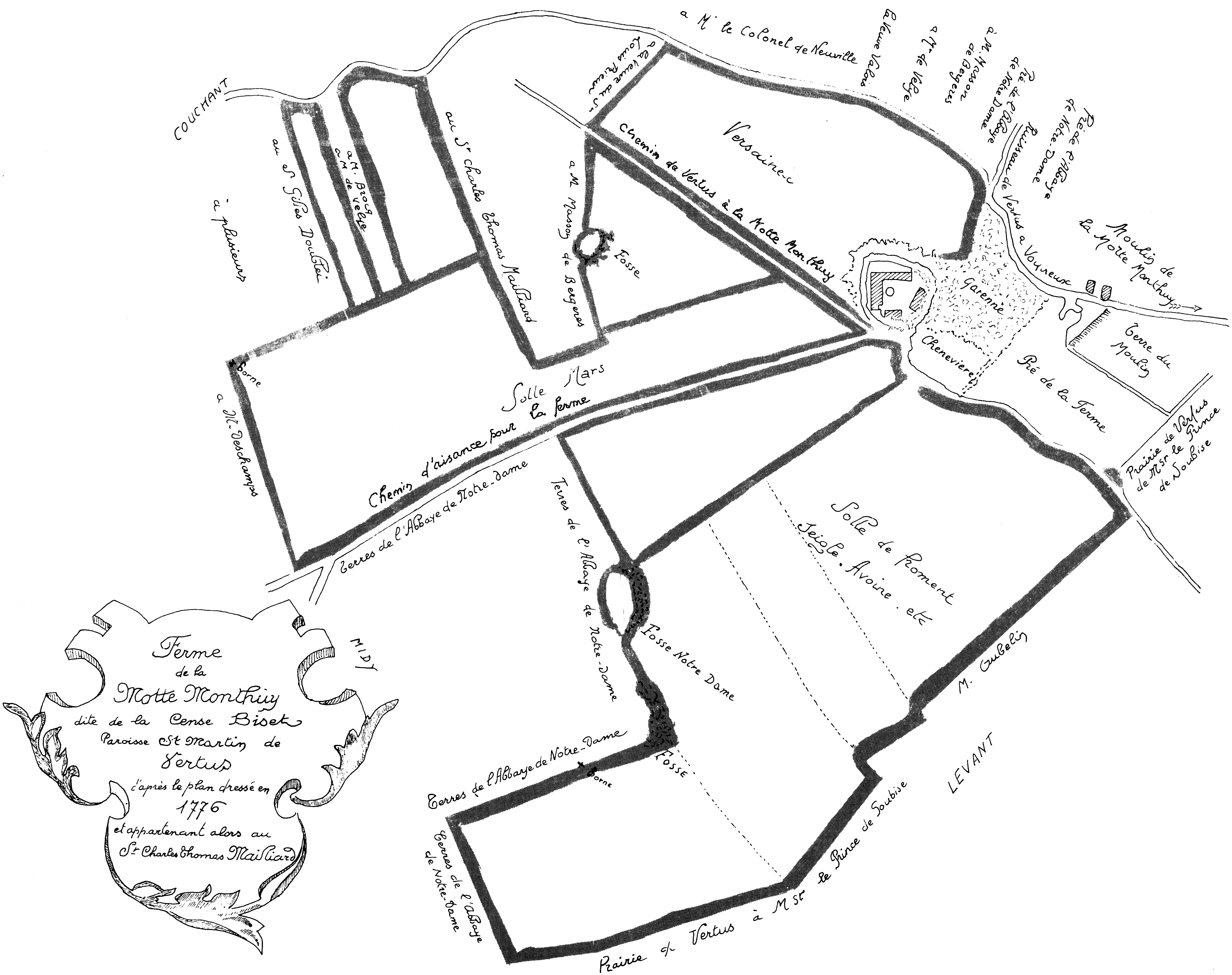

Ferme de la Motte Monthuy dite de la Cense Biset Paroisse St Martin de Vertus d'après le plan dressé en 1776 et appartenant alors au Sr Charles Thomas Maillard
COUCHANT
MIDY
LEVANT
a Mr le Colonel de Neuville
la Veuve Valois
a Mr de Velye
à M. Masson de Bergeres
Pré de l'Abbaye de Notre Dame
Ruisseau de Vertus a Voyneux
Pré de l'Abbaye de Notre-Dame
Moulin de la Motte Monthuy
a la Veuve du Sr Louis Prieur
Versaine
Chemin de Vertus à la Motte Monthuy
a M Masson de Bergeres
Fosse
Garenne
Chenevière
Terre du Moulin
Pré de la Ferme
Prairie de Vertus de Msr le Prince de Soubise
à plusieurs
au Sr Gilles Doublé
a M. Brocq
a M de Velye
au Sr Charles Thomas Maillard
Borne
a M. Deschamps
Solle Mars
Chemin d'aisance pour la ferme
Terres de l'Abbaye de Notre-dame
Terres de l'Abbaye de Notre-Dame
Solle de Froment
Seigle. Avoine. etc
Fosse Notre Dame
M. Gubelin
Terres de l'Abbaye de Notre-Dame
Fosse
Borne
Terres de l'Abbaye de Notre-Dame
Prairie de Vertus à Msr le Prince de Soubise

VERNAY

Marne, Reims, Ay, cne de Saint-Imoges, diocèse de Reims, doyenné d'Epernay.

I.G.N. 1/25.000 Avize 1-2.

Eglise de Saint-Imoges dédiée au XIIIe siècle à saint Jacques, ensuite à Notre Dame ; l'abbé d'Hauvillers présente à la cure.

VESTIGES

Lieu-dit "Château de Vernay", dans la forêt, entre Germaine et Saint-Imoges, à 1625 m à l'est de l'église de Saint-Imoges et à 1600 m à l'ouest du Cheminet, voie romaine de Reims à Troyes par Mareuil-sur-Ay. Coordonnées Lambert I : 721,2 x 158,15.

Au cœur du vaste plateau humide et forestier de la Montagne de Reims (alt. 268 m), un dispositif fortifié subhorizontal, couvert d'arbres, comprenant une plate-forme quadrangulaire irrégulière de 72 x 111 x 41 x 81 m de côté, entourée d'un premier fossé en eau, large de 15 à 41 m, profond de 2 à 3 m, puis d'un second fossé, également en eau, large de 10 à 17 m, profond de 3 m.

Entre ces fossés, une chaussée de terre, large de 6 à 14 m et, à l'extérieur, une levée de terre large de 2 m à l'ouest et au sud, de 12 m au nord-est où elle délimite un enclos étroit et allongé, pourvu au sud d'une entrée conduisant aux ponts de terre coupant les deux fossés.

TRADITION ECRITE

On peut encore distinguer les vestiges de Vernay, l'ancien palais des rois mérovingiens.

P. et L. Paris, **Rapport fait à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique sur les archives d'une partie de l'ancienne province de Champagne.** Reims, 1835, p. 7.

Vers ce temps (VIIe siècle) furent aussi fondés par sainte Berthe, femme d'un frère de la reine Bilihilde, le monastère et le bourg d'Avenay, non loin du château de Vernay bâti par Brunehilde dans la forêt de Reims.

H. Fleury et G. Paris, **La Chronique de Champagne**, Reims, 1837, t. 1, p. 20.

Dans la forêt de Reims, il existe auprès de vastes étangs une longue enceinte de murailles abandonnées : c'est le château de Vernay, dont l'histoire ne dit rien mais qui nous paraît être l'ancien palais de Vernes, si fameux dans les instruments de l'époque mérovingienne. En effet aux ruines de Vernay vient aboutir la voie romaine appelée aujourd'hui chemin de Brunehault et à quelques cent pas de là jaillissent toujours les deux très belles fontaines de Landry et de Brunehault.

L. Paris, **La Chronique**, Reims, 1838, t. 3, p. 148.

L'emplacement du château de Vernay est figuré sur la carte de l'état-major par le tracé d'une enceinte carrée entourée de fossés et portant cette indication : vestiges d'un ancien château fort...

On rencontre cette enceinte au milieu de la forêt appartenant à Monsieur le comte Werlé, presqu'au bord du chemin dit du Petit-Maupas, sur la droite en allant de Germaine à Saint-Imoges et à peu près à moitié chemin entre ces deux communes. Il n'est possible de se rendre un compte exact du terrain qu'à la suite d'une coupe du taillis, tant cet endroit est rempli de broussailles et de ronces...

On y voit des fossés remplis d'eau à proximité d'étangs en partie desséchés et sur le remblai assez étroit, qui s'étend entre ces fossés, gisent des matériaux en meulière et en blocaille, dont la fréquence témoigne de l'existence d'une ancienne construction, quoique l'on n'y remarque aucune pierre de taille...

Sur le même sol, çà et là apparaissent les traces de fouilles exécutées en 1878 par Monsieur Léon Foucher, de Reims, qui ont amené la découverte d'un puits, de quelques monnaies du Moyen Age et surtout la mise au jour de nombreux carreaux de la plus riche décoration, formant une suite de rosaces et de dessins variés, dont les bordures offrent des fleurs de lis en alternance avec les châteaux de Castille. Sur l'assemblage de quatre de ces carreaux, on lit la signature du fabricant : Lorans me fit.

L'intérêt du carrelage de Vernay s'est encore accru par une découverte du même genre faite à Reims en 1888 et permettant d'apprécier une autre œuvre du même artiste, conçue dans un style analogue et pour ainsi dire identique. Une signature nouvelle permet de supposer que l'atelier de Lorans était situé à Hautvillers.

L. Demaison, **Répertoire**, 1892, p. 287.

DATATION

1256-1270 - *Monsigneur Mile de Germeinne, liges de sa maison fort de Verno, jurable et rendable a la volonté des signeurs de Champagne.*

A. Longnon, **Feoda** (Epernay), 6131.

REMARQUE

Désireux d'identifier le palais mérovingien de Ver, L. Paris en fixe l'emplacement à Vernay, à tort car toutes les observations faites depuis plus de cent ans montrent que les vestiges de la Montagne de Reims sont ceux d'une maison forte du XIIIe siècle.

BIBLIOGRAPHIE

L. Demaison, Ch. Givelet, H. Jadart, **Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims,** 9ème fascicule, **Canton d'Ay**, Reims, 1892, p. 287-294. (On y trouvera la reproduction d'un plan schématique de 1621 accompagné du commentaire suivant : "La vieille maison forte située au nord d'un étang dont l'eau alimentait les fossés". En fait la maison était, au nord et au nord-est, contiguë au grand et au petit étang de Vernay.

A. Chevallier, **Carrelage de Vernay, XIIIe siècle, commune de Saint-Imoges, trouvé en 1878 par Mr L. Foucher,** Reims, 1897.

J. Colas, Essai d'histoire des fluctuations du boisement de la Montagne de Reims, **Mémoires de la Société d'Agriculture ... de la Marne,** t. 79, 1964, p. 77-89.

VERTUS (1)

Marne, Châlons-sur-Marne, diocèse de Châlons, doyenné de Vertus.

I.G.N. 1/25.000 Vertus 1-2.

Chef-lieu du *pagus Virtudensis* : église paroissiale dédiée à saint Martin ; l'abbé de Notre-Dame de Vertus présente à la cure.

Deux abbayes fondées à la fin du XIe siècle, l'une de Bénédictins, Saint-Sauveur hors-les-murs, l'autre d'Augustins, Saint-Martin, incendiée en 1167 et reconstruite hors-les-murs sous le nom de Notre-Dame.
Chapitre canonial Saint-Jean créé en 1188.

VESTIGES

Lieu-dit "La Motte Monthuy" ou "Cense Bizet", dans la campagne, à 1300 m à l'est de Vertus (alt. 102 m).
Coordonnées Lambert I : 723,7 x 135.

A proximité du cours marécageux du ruisseau de Vertus, affluent de la Berle, une plate-forme circulaire sans élévation faisant 55 à 60 m de diamètre, occupée par une maison du XVIIIe siècle et ses dépendances.Le fossé en eau qui l'entourait, large de 12 m, a été totalement comblé récemment.

DATATION

1673 - *Le moulin de la Motte ou Cense Bizet.*
A.N. Q[1] 681

REMARQUE

La Motte Monthuy se trouve à 850 m au nord de la Motte Rouge.

VERTUS

LA MOTTE MONTHUY ou CENSE BISET

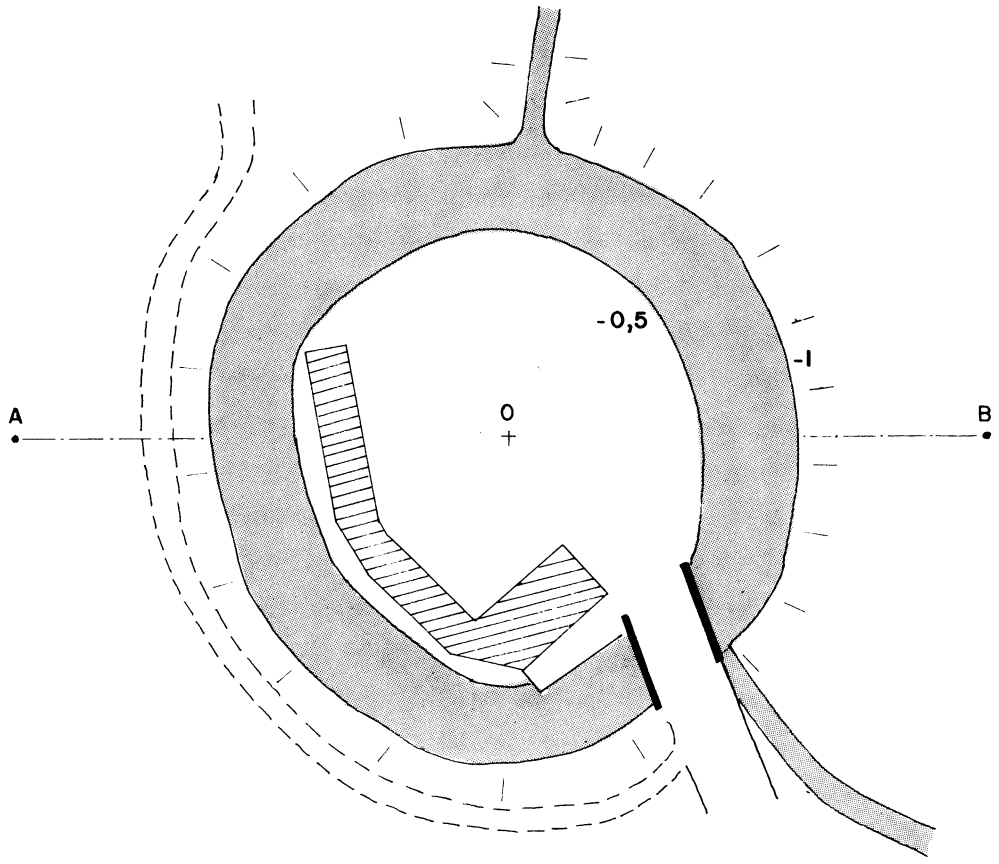

0 10 20 30 m

E = 1/1000

h = 1/500

VERTUS

LA MOTTE NOIRE

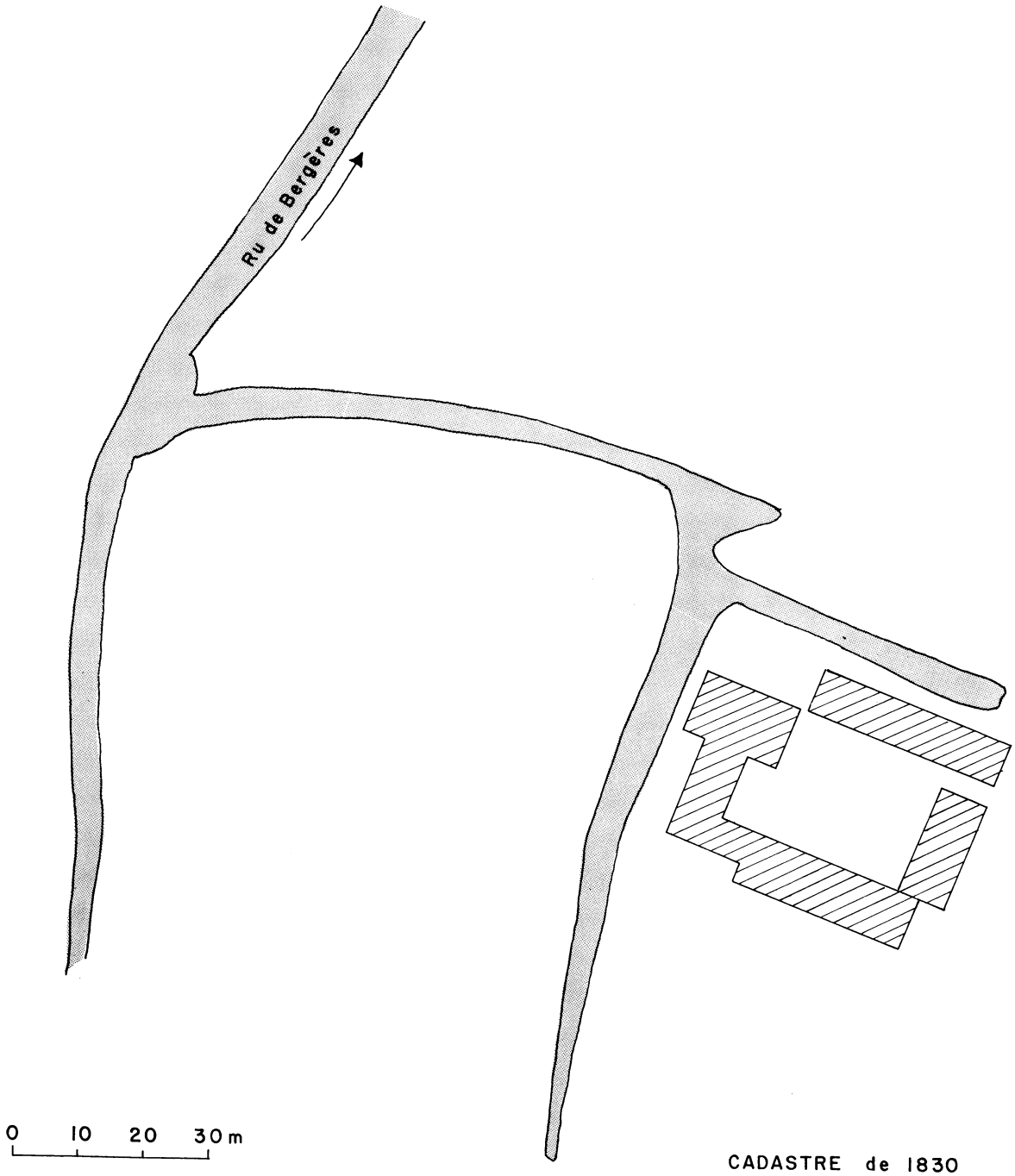

CADASTRE de 1830

ramené au 1/1000.

VERTUS (2)

Marne, Châlons-sur-Marne, diocèse de Châlons, doyenné de Vertus.

VESTIGES

Lieu-dit "La Motte Noire", dans la campagne, au sud-ouest de la D.36, à 1800 m au sud-est de Vertus (alt. 102 m). Coordonnées Lambert I : 723,6 x 133,8 (approximativement).

Le cadastre de 1830 signale dans un fond humide aujourd'hui couvert de broussailles la Motte Noire. Le site a complètement disparu. Il s'agissait probablement d'une plate-forme quadrangulaire, mesurant peut-être 50 m de côté. Les fossés, larges de 7 à 8 m, étaient alimentés en eau par un canal de jonction avec le ru de Bergères (la Berle), qui coule à proximité.

REMARQUE

La Motte Noire se trouvait à 600 m en aval de la Motte de Bergères (Motte Conflans) et à 500 m en amont de la Motte Rouge.

VERTUS

LA MOTTE ROUGE

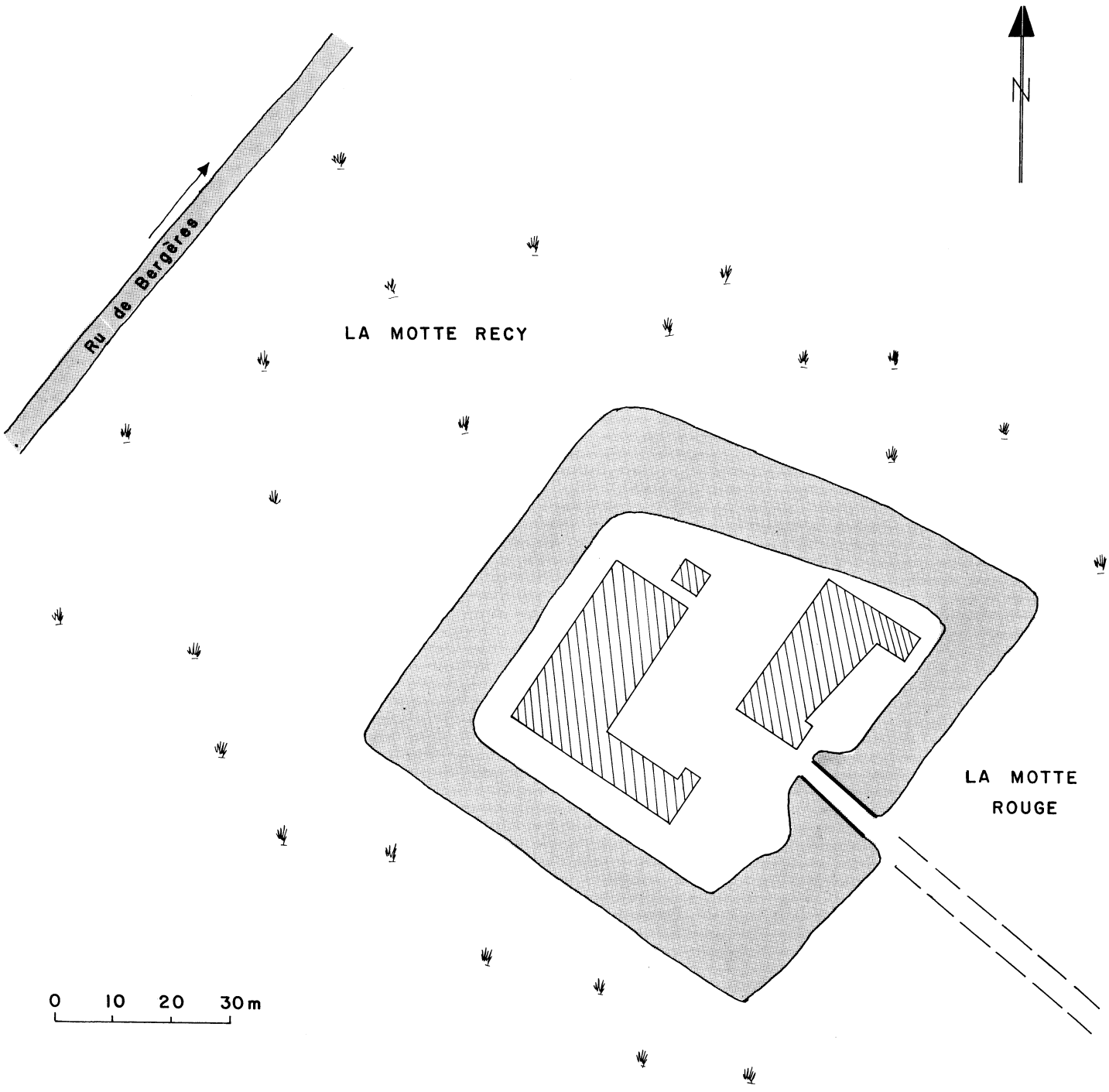

CADASTRE de 1830 ramené au 1/1000e

VERTUS (3)

Marne, Châlons-sur-Marne, diocèse de Châlons, doyenné de Vertus.

VESTIGES

Lieu-dit "La Motte Rouge" ou "Motte Récy", dans la campagne, au nord-est de la D 36, à 1900 m au sud-est de Vertus (alt. 101 m).
Coordonnées Lambert I : 724 x 134,2.

Dans un fond humide, au sud et à proximité du ru de Bergères (la Berle), une plate-forme trapézoïdale de 45 x 50 x 60 x 60 m de côté, entourée d'un fossé en eau, large de 10 à 15 m, gagné par la végétation. On accède par un pont aux bâtiments de ferme qui occupent le site.

DATATION

1632 - Pierre tombale dans l'église de Récy, près de Châlons-sur-Marne :
Cy gist noble Marie Linage, femme de noble seigneur Claude Lhoste, écuyer, seigneur de Récy, de Failly, Esparnay, capitaine d'une compagnie de gens de pied pour le service du roy... Noble seigneur Claude Lhoste, son fils, seigneur dudit Récy, de Soudé, de la Motte Rouge et en partie de ...

Ed. de Barthélemy, **Diocèse ancien**, t. 2, p. 55.

REMARQUE

La Motte Rouge se trouve à 500 m en aval de la Motte Noire et à 750 m en amont de la Motte des Prés.

VERTUS

LA MOTTE DES PRES

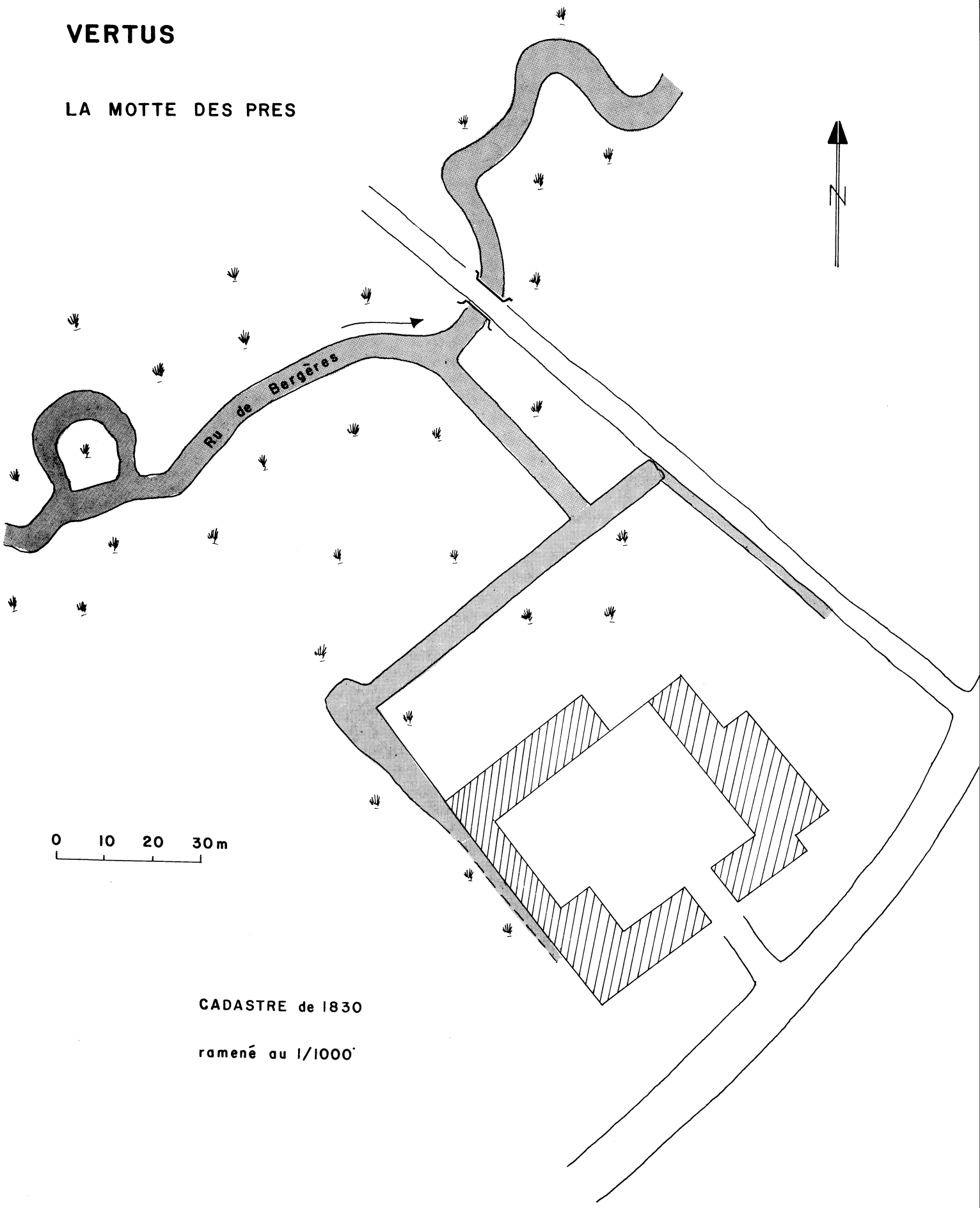

CADASTRE de 1830

ramené au 1/1000

VERTUS (4)

Marne, Châlons-sur-Marne, diocèse de Châlons, doyenné de Vertus.

VESTIGES

Lieu-dit "La Motte des Prés", à 2250 m à l'est de Vertus (alt. 102 m).
Coordonnées Lambert I : 724,5 x 134,7.

Dans un fond humide traversé par le ru de Bergères (la Berle), un site aujourd'hui presque effacé à la suite de la construction d'une ferme. Le cadastre de 1830 montre un fossé en eau, relié à la Berle, encadrant partiellement un espace quadrangulaire dont le côté nord-ouest mesure 75 m.

REMARQUE

La Motte des Prés se trouve à 750 m en aval de la Motte Rouge.

La Motte de Bergères (Motte Conflans), la Motte Noire, la Motte Rouge (Motte Récy) et la Motte des Prés s'échelonnent le long de la Berle sur une distance de 1850 m. Elles sont toutes les quatre plates, quadrangulaires et fossoyées. Située sur le ru de Vertus, la Motte Monthuy, circulaire, complète la série qui n'est pas datée. Seuls les noms de Conflans et de Récy permettent de les associer à des familles des environs (Conflans, cne de Villeseneux). Gardant les passages de la Berle aux approches de Vertus, elles ont pu - avec les deux mottes de Chevigny et celle de Villeneuve-les-Rouffy - jouer un rôle dans la lutte des Armagnacs (Conflans) contre les Bourguignons (Récy) au XVe siècle. Vertus faisant alors partie de l'apanage d'Orléans (voir la carte p. 130).

VILLENEUVE-LES-ROUFFY

LE GRAND PRE

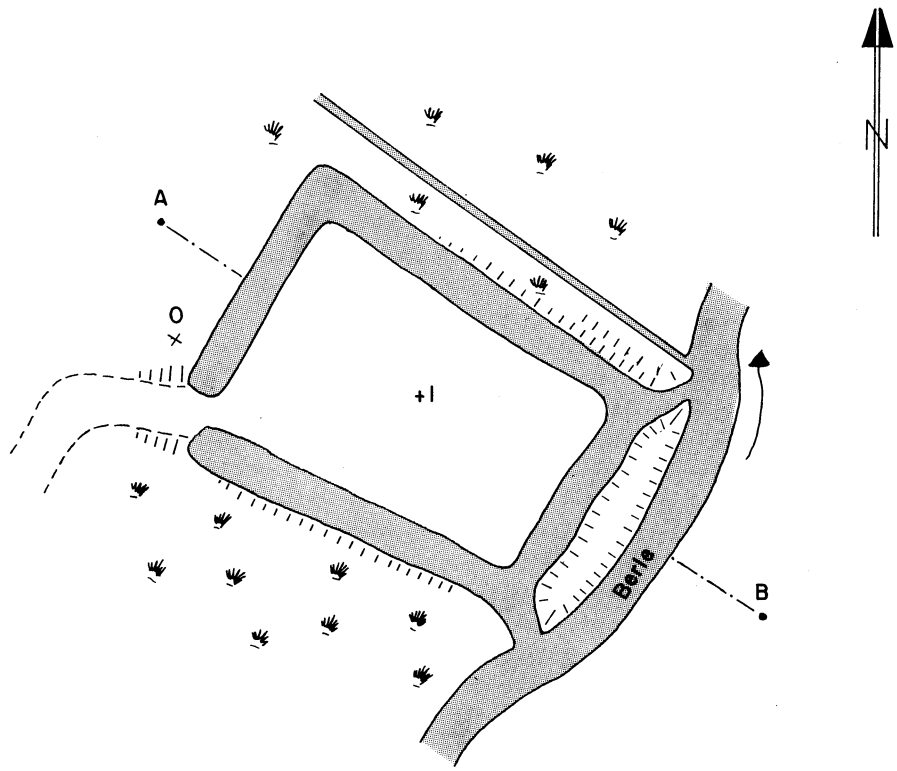

0 10 20 30 m

E = 1/1000'

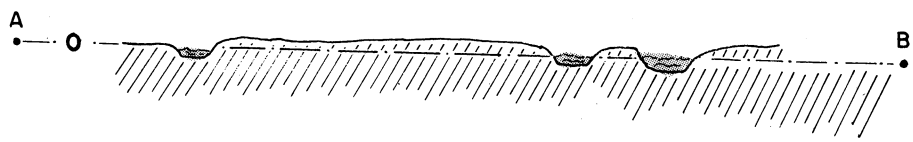

h = 1/500'

VILLENEUVE-LES-ROUFFY

Marne, Châlons-sur-Marne, Vertus, cne de Villeneuve-Renneville-Chevigny, diocèse de Châlons, doyenné de Vertus.

I.G.N. 1/25.000 Vertus 1-2.

Eglise dédiée à saint Memmie ; l'abbé de Hautvillers présente à la cure.
Prieuré bénédiction dépendant de Saint-Sauveur de Vertus.
1126 - *Villae novae parochia* (Arch. dép. Marne, **Cart. d'Hautvillers,** H 1059, fol. 35).

VESTIGES

Lieu-dit "Le Grand Pré", hors du village, à gauche de la D 12 en allant au Petit-Vouzy, à 400 m au sud-est de l'église de Villeneuve.
Coordonnées Lambert I : 726,75 x 136,5.

Dans un marais inondé au printemps, près d'un gué de la Berle (alt. 95 m), une plate-forme quadrangulaire, sans élévation, de 45 m sur 26/30, entourée d'un fossé en eau large de 4 à 5 m, peu profond. On y accède par une chaussée et un pont de terre au sud-ouest. Entre le fossé et la Berle, au sud-est, une bande de terre légèrement surélevée, coupée aux deux extrémités par un canal d'alimentation du fossé, mesure 35 m de longueur sur 5 de largeur.

DATATION

1274-1275 - *C'est li fiez que Joiffroiz de Vile Nueve tient de ma dame la roïne de Navarre : la maison de Vile Nueve et les fossez et le pré de souz la maison et la rivière dès le pont de Vile Nueve jusqu'à mon moulin de la vicomté de Vile Nueve et de Reigneville.*

A. Longnon, **Feoda** (Vertus), 7142.

BIBLIOGRAPHIE

A. Manceaux, **Histoire de l'abbaye et du village de Hautvillers,** Epernay, 1880.

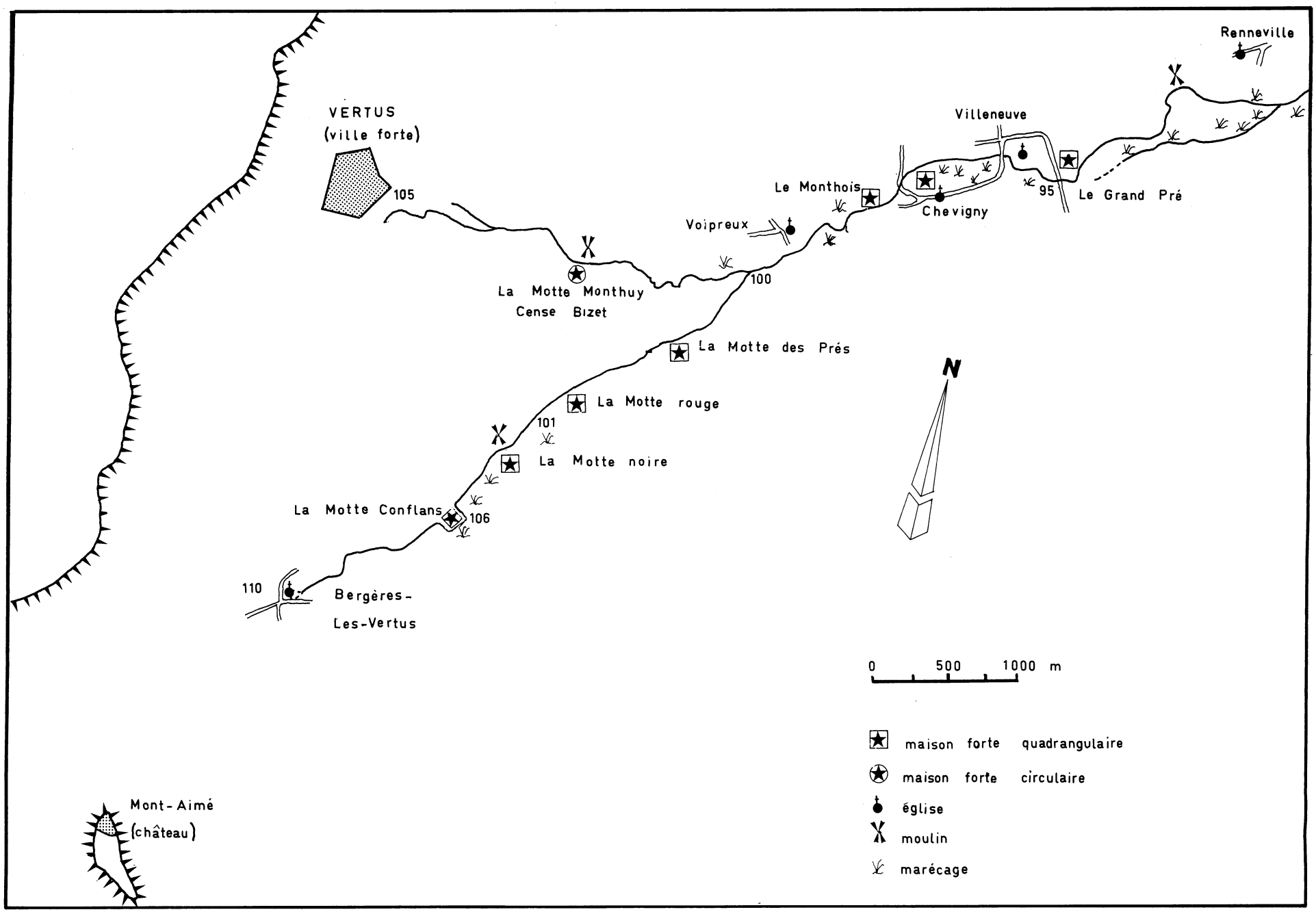
VERTUS
(ville forte)
105
La Motte Monthuy
Cense Bizet
Voipreux
100
Le Monthois
Villeneuve
Chevigny
95
Le Grand Pré
Renneville
La Motte des Prés
La Motte rouge
101
La Motte noire
La Motte Conflans
106
110
Bergères-
Les-Vertus
N
0
500
1000 m
maison forte quadrangulaire
maison forte circulaire
église
moulin
marécage
Mont-Aimé
(château)

VITRY - EN - PERTHOIS

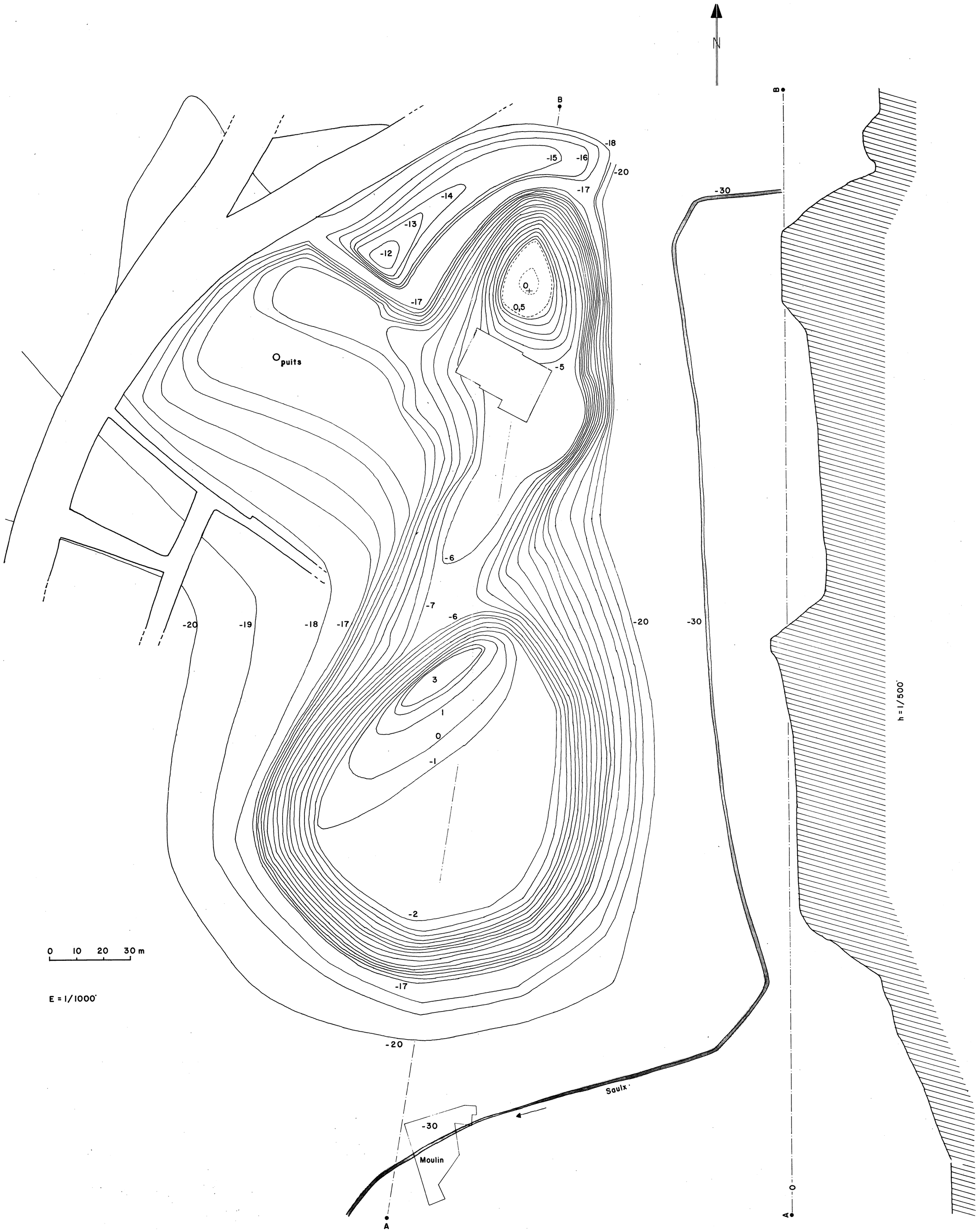

VITRY-EN-PERTHOIS

Marne, Vitry-le-François, diocèse de Châlons-sur-Marne, doyenné de Vitry-en-Perthois.

I.G.N. 1/25.000 Vitry-le-François 3-4.

Eglise paroissiale dédiée à saint Memmie ; le chapitre de la Trinité de Châlons présente à la cure.
Prieuré bénédictin de Sainte-Geneviève dépendante de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons au XIe siècle ; Maison-Dieu et prieuré clunisien de Saint-Thibaud au XIIe siècle ; Collégiale Notre-Dame, abbaye de Cisterciennes Saint-Jacques, couvent de Trinitaires, léproserie Saint-Lazare au XIIIe.

VESTIGES

Dans le village, à 300 m au nord-nord-est de l'église (motte).
Coordonnées Lambert I : 768,52 x 119,00 (butte).
768,52 x 119,14 (motte).

Dispositif fortifié comprenant, sur une longueur de 300 m, au sud une butte-témoin détachée de la côte crayeuse de Champagne, au centre un replat formant un promontoire et au nord, à l'extrémité du replat, une motte artificielle dominant un fossé.

1) Haute de 20 m, de forme ovale, la butte-témoin, dont la surface sommitale est affectée d'une forte pente vers le sud-est (alt. 134,5), surplombe d'une trentaine de mètres à l'est et au sud le cours de ia Saulx (alt. 105 m). Elle mesure à la base 140 m de diamètre et au sommet 87/114.
Ses versants boisés sont couronnés de cèdres.

2) Le replat, qui s'étend à 9 m en contre-bas du point le plus élevé de la butte, est long de 150 m, large au plus de 35. Entaillé par des travaux récents qui ont mis au jour des inhumations, il a été aménagé en jardin.

3) La motte, que masque depuis peu une maison, à la forme d'une amande. Elle mesure 35/55 m de diamètre à la base, 19/30 au sommet et 5 m de hauteur. Sa pente se raccorde à l'abrupt du promontoire, puis au nord et à l'ouest à un fossé creusé dans la craie. La largeur de ce fossé au fond varie de 4 à 9 m, sa profondeur de 1 à 5 m. Au total l'élévation de la motte par rapport au fond du fossé est de 17 m et du côté de la Saulx de 20 m. Son sommet atteint la même hauteur que la butte-témoin.

Au-delà du fossé, vers le nord-ouest, un épaulement naturel de 100 m de long sur 15 à 30 m de large dessine un arc de cercle en s'abaissant vers le nord.

Le fossé paraît s'être prolongé sous la N 382 et avoir délimité un enclos où s'observe encore aujourd'hui l'ouverture d'un puits.

DATATION

929 - Rivalité entre Herbert II de Vermandois et Boson, frère du roi Raoul, pour la possession de Vitry.
At Heribertus comes Victoriacum, Bosonis castellum, cepit.

Flodoard, **Annales,** ed. Ph. Lauer, p. 44 et p. 185 (**H.R.E.**).

Et Heribertus Bosoni Victoriacum reddit. Paucis autem diebus, pace servata, Heribertus Ansellum, Bosonis subditum qui predictum custodiebat castrum, cum ipso castello recipit ... Nec longum Bosonis fideles, oppidanorum proditione, Victoriacum recipiunt.

Flodoard, **Annales**, p. 45-46 et p. 185-186 (**H.R.E.**).

v. 934 - Installé à Vitry, Boson pille les biens d'église.
Inde Boso quidam, filius dudum principis Burgundionum Richardi, partem aliquam regni sibi evindicans castrisque se continens munitissimis, dominatum cujusquam prorsus respuerat, Victoriacum Campaniae castrum obtinens, inter reliqua circumpositorum possessiones quasdam monasterii Gorziensis acsi jure hereditario usurparat.

Vita Johannis Gorziensis (v. 978). M.G.H., SS IV, p. 367 (c. 104).

Comes quidam Boso nomine, ampla persona nobilis genere, villam nostram in Campania nomine Wasnau invaserat. Ad quem quidam seniorum nostrorum ierat in Victoriacum castello constitutum, pro eadem causa interpellandum.

Miracula Sancti Gorgoni, (après 978). M.G.H., SS IV, p. 242 (c. 12).

941 - *(Ludovico rege) circa Victuriacum castrum deversante, Hugo (dux Francorum) et Heribertus Laudunum obsident.*

Flodoard, **Annales**, p. 82.

952 - Aidé de Renaud de Roucy, le roi Louis IV d'Outremer tente de reprendre à Herbert le Vieux, fils d'Herbert de Vermandois, la place de Vitry.

Inde rex cum Ragenoldo proficiscitur in partes Victuriaci castri, quod tenebat Walterius quidam, qui nuper a rege defecerat et cum ipso castro se Heriberto subdiderat. Cujus villas depraedationibus incendiisque devastant, necnon Pontigonem fiscum, quem Heribertus invaserat ; aliamque munitionem rex contrat Victuriacum instruit et quosdam sibi fideles ex paribus Walterii ad custodiam inibi dimittit ; ipsamque munitionem Odalrico, abbati cuidam ex Burgundia , committit et sic Laudunum repetit.

Flodoard, **Annales**, p. 134.

953 - *Obtinuit Hugo (dux Francorum) a rege ut munitio, quae contra Victuriacum castrum constructa fuerat, solveretur.*

Flodoard, **Annales** , p. 135.

1067-1072 - Charte de Raoul de Valois pour Saint-Remi de Reims. Le roi Philippe Ier tente de s'emparer de Vitry :
Contigit autem ut dominus meus Francorum rex Philippus expeditionem equitatus sui duceret ad castrum Vitreum recipiendum.

G. Marlot, **Metropolis**, t. 2, p. 130.

1127 décembre - A l'occasion de la naissance de son fils aîné, le comte Thibaud II affranchit Gautier, sa femme et leurs enfants, *mansuarios in vico Vitriaci castri.* Il les exempte *a tallia, tolta et demanda, a custodia villae et turris et gabialiae, ab exercitu et chevaucheia. Actum apud Vitriacum castrum.*

Ed. de Barthélemy, **Diocèse ancien**, t. 2, p. 378.

1142-1143 - Le roi Louis VII en guerre contre le comte Thibaud II assiège Vitry et brûle l'église où s'étaient réfugiée une partie de la population.
... Denique cum multo comitatu aggressus castrum ejus quod Vitreiacum dicitur, oppidanos et milites sibi resistentes aut cepit aut occidit. Oppido succenso, in tantum ignis excrevit ut etiam castrum quod in eo erat valde munitum, cum multo inhabitantium periculo concremavit.

Auctarium Gemblacense (1136-1149), R.H.F., XIII, p. 272 D.

... Rex ... afflixit comitem ... maxime in Campania, ubi combussit castellum optimum, Vitreium scilicet, ubi multitudo maxima diversi sexus hominum et aetatis concremati sunt.

Robert de Thorigny, **Appendix ad Sigebertum**, R.H.F., XIII, p. 289 D.

1165 - Guy de Joinville, évêque de Châlons, notifie le don fait à Montier-en-Argonne de l' alleu de Rotonchamp par Hubert le Fort et sa femme Ermengarde, lesquels devenant *tutores* de leur don, recevront 13 livres châlonnaises et 2 sous de cens annuel *apud castrum Vitriacum.*

B.N., **lat. 10946 (Cart. de Montier-en-Argonne)**, fol. 21 r°, n° 35.

1197 - Renaud, comte de Dampierre-en-Astenois, châtelain de Vitry, du consentement de sa femme Helvis, donne à l'abbaye de Cheminon le droit d'acquérir des biens dans la châtellenie *a Vitriaco castro usque ad Agencele et inde usque ad Sermasiam et inde usque ad villam que dicitur Malus Rivus et inde usque ad Plasseyum et inde usque ad Lucidomontem et inde usque ad Vitriacum.*

Ed. de Barthelémy, Recueil des Chartes des l'Abbaye de N.D. de Cheminon, **Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François**, t. 11, 1881 (1883), p. 67-68.

Vitry-en-Perthois
La motte

1226 novembre 26 - Transfert de la collégiale Notre-Dame dans la rue du Rochat.
Johannes, ecclesiae beate Marie decanus de Vitriaco... notum facimus quod cum peteremus a Petro presbytero, curato ecclesiae Sancti Memmii de Vitriaco, quod ipse pro se et successoribus suis permitteret translationem ecclesie nostre, que sita est supra in castro Vitriaci, inferius fieri in vico qui dicitur Rochaz inter domum Bertranni Bridole et pontem Barre qui est citra...

Arch. dép. Marne, **H 732.**

1235 juin 24 - Thibaud IV, roi de Navarre, prend sous sa protection l'abbaye Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons en raison du consentement donné par l'abbé à la construction de l'abbaye Saint-Jacques de Vitry.
... quoddam monasterium sanctimonialium Cysterciensis ordinis construere et constituere vellemus in quodam castro nostro quod Vitriacum nuncupatur.

Arch. dép. Marne, **H 511.**

1424 - *En cest an fut prins Mansart d'Esne dedans le chastel de Vitry, dont il fut cappitaine et gouverneur. Et fut prins par La Hire tenant le parti du Dauphin, comme faisoit ledict Mansart et non obstant que par long temps ils eussent esté bien amis ensemble par semblant, si fut ledict Mansart dessevré de tous ses biens, de sa forteresse.*

E. de Monstrelet, **Chronique**, (c.2), ed. J.A. Buchon, t. 5, 1826, p. 10.

HISTORIQUE

Ancienne possession de l'église de Reims, le domaine de Vitry fut usurpé par les Vermandisiens en même temps que le fisc de Ponthion au Xe siècle. Les comtes de Champagne de la maison de Blois en héritèrent. Ils l'inféodèrent temporairement à Raoul de Valois, possible descendant du Gautier qui avait livré la place à Herbert le Vieux en 952. Louis VII s'en rendit maître dans l'hiver 1142-1143 et l'attribua sans succès au bâtard du comte Hugues, Eudes de Champlitte. Henri le Libéral, né dans le château en 1127 (première mention du *vicus*), le reçut en apanage en 1149. Il se reconnut vassal de son frère, l'archevêque de Reims Guillaume aux Blanches-Mains, pour Vitry en 1179.

Le château était confié à la garde d'une famille de châtelains comtaux qui, par suite du mariage d'Eudes de Vitry avec l'héritière de Rethel, donna naissance à la fois à la seconde race des comtes de Rethel et à celle des châtelains de Vitry, sires de Sommevesle (et en tant que tels, vassaux de l'évêque de Châlons).

Siège d'une prévôté au XIIe siècle, d'un bailliage au XIIIe, Vitry eut une croissance remarquable soulignée par l'apparition d'un second *vicus* au delà de la Saulx et par la multiplication des équipements religieux. La coutume de Vitry s'imposa dans une grande partie de la Champagne à la fin du Moyen Age. La ville fut brûlée par Charles Quint en 1544 (d'où le nom de Vitry-le-Brûlé donné longtemps au village qui lui succéda). Elle fut remplacée, à quelques kilomètres au sud, par Vitry-le-François. Le château tomba en ruine à la fin du XVIe siècle.

BIBLIOGRAPHIE

L. Brouillon, **Recherches sur Vitry-en-Perthois (Vitry ancien)**, Châlons-sur-Marne, 1927 (avec un plan du Vitry médiéval et une gravure de Cl. Chastillon).
M. Bur, **La formation du comté de Champagne (v. 950-v. 1150)**, Nancy, 1977.

sommaire

AVANT-PROPOS 1

INTRODUCTION 3

Sources et bibliographie 9
Enquête sur le terrain 10
Carte d'ensemble 16

INVENTAIRE 19
Argers 21
Baudement *(plan hors texte)* 23
Bergères-les-Vertus (La Motte Conflans) 27
Broyes *(plan hors texte)* 29
Bussy-le-Château *(plan hors texte)* 33
Chantemerle *(plan hors texte)* 39
Châtillon-sur-Fiens, cne de Courjonnet 43
Châtillons-sur-Marne *(plan hors texte)* 47
Chevigny (Le Plessis) 53
Chevigny (Les Abîmes ou le Monthois) 55
Clesles 57
Conflans, cne de Villeseneux 61
Courton, cne de Pourcy 65
Cuis 67
Esclavolles-Lurey 69
Garlande, cne du Gault-la-Forêt 71
Germaine 73
Grange (La)-le-Comte, cne de Brugny-Vaudancourt 77
Lachy 79
Malmaison (La), cne d'Ay 83
Moeslains 87
Montbadel (Nantivet), cne de Sommesuippe 89
Montfélix (Montafilant), cne de Chavot *(plan hors texte)* 91
Pocancy 97
Pringy 99
Rosay 101
Saint-Hilaire-le-Grand *(plan hors texte)* 103
Saint-Imoges (L'Oseraie) 107
Saint-Mard-les-Rouffy 109
Sommevesle *(plan hors texte)* 111
Vavray-le-Petit 115
Vernay, cne de Saint-Imoges *(plan hors texte)* 117
Vertus (La Motte Monthuy ou Cense Bizet) *(plan hors texte)* 119
Vertus (La Motte Noire) 123
Vertus (La Motte Rouge ou Motte Récy) 125
Vertus (La Motte des Prés) 127
Villeneuve-les-Rouffy (Le Grand Pré) 129
Carte des maisons fortes des environs de Vertus 130
Vitry-en-Perthois *(plan hors texte)* 131

ASSOCIATION **R**EGIONALE DES AMIS DE L'UNIVERSITE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR LA PROMOTION DE L'**E**TUDE ET DE LA **R**ECHERCHE **S**CIENTIFIQUE EN LIAISON AVEC LE MONDE DE L'ECONOMIE **(ARERS)**, **4**, **rue Pluche, 51100 REIMS**. Tél. 26.47.11.81

Maquette-Composition : Ets Marc et Fils
21, rue des Carmes
54000 Nancy

Impression-Brochage : Imprimerie de la Plaine des Vosges
11, avenue Foch
88500 Mirecourt